

**PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE
TERRITORIAL
2025-2031**

**PARIS
SACLAY**
Communauté d'agglomération

Plan d'action

Sommaire

Le cadre du programme d'actions

[Page 3](#)

Rappel de la stratégie territoriale

[Page 7](#)

Vision d'ensemble du programme d'action

[Page 11](#)

Fiches actions

[Page 16](#)

- Agir au quotidien pour changer ensemble [Page 18](#)
- Aménager autrement pour améliorer la résilience territoriale et la qualité de vie des habitants [Page 36](#)
- Réduire la consommation d'énergie des logements et de l'immobilier d'entreprise [Page 51](#)
- Se déplacer mieux et moins [Page 69](#)
- Faciliter l'évolution des activités économiques et de formation vers les enjeux de transition [Page 90](#)
- Préserver les ressources naturelles et permettre une alimentation locale durable, dans un environnement sain [Page 104](#)
- Soutenir le déploiement des énergies décarbonées et produire des énergies renouvelables de manière concertée [Page 125](#)
- Assurer des services publics exemplaires [Page 134](#)
- Piloter, financer et faire vivre le Plan Climat [Page 151](#)

Annexe

[Page 165](#)

**LE CADRE
DU PROGRAMME
D'ACTION**

Le cadre réglementaire du PCAET

Rappels réglementaires

Suivant la logique des lois MAPTAM et NOTRe, l'article 188 de la LTECV a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'Énergie-Climat : La Région élabore le Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**), qui vise à remplacer le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (**SRCAE**).

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial". Ce PCAET traduit alors les orientations régionales sur le territoire de l'EPCI autour de 5 axes forts :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation au dérèglement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans.

Rappel du contenu du décret : "Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :

1° **Les objectifs stratégiques et opérationnels** de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;

2° **Le programme d'actions** à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique [...]

Lorsque l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, ce programme d'actions comporte un volet spécifique au développement de la mobilité sobre et décarbonée.

Lorsque cet établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, ce programme d'actions comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

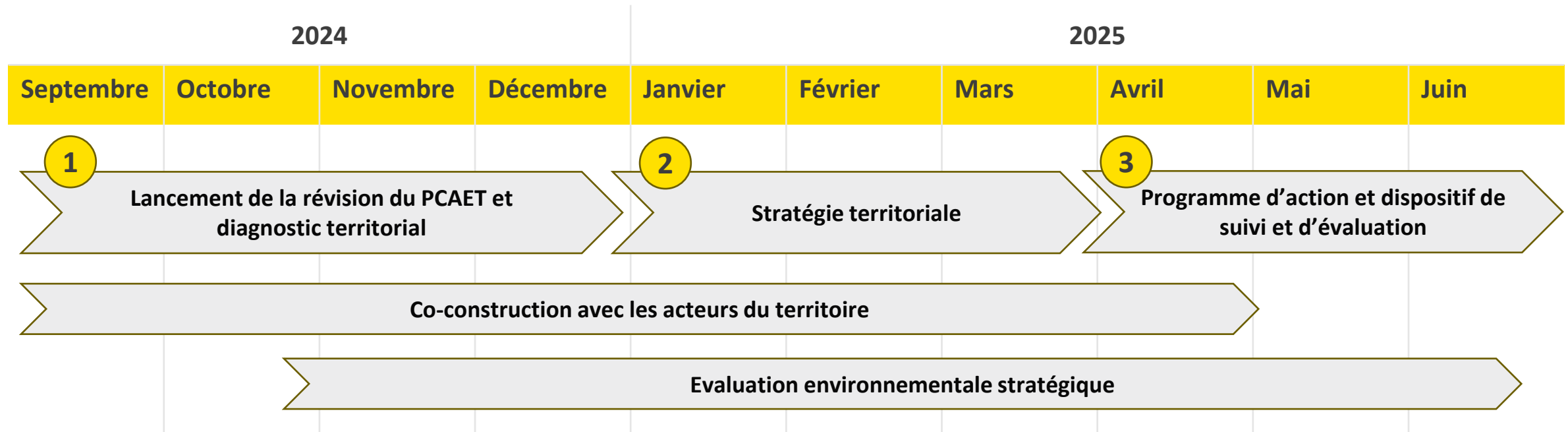
Lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée exerce la compétence en matière de réseaux de chaleur ou de froid mentionnée à l'article L. 2224-38 dudit code, ce programme d'actions comprend le schéma directeur prévu au II du même article L. 2224-38.

Ce programme d'actions tient compte des orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le projet d'aménagement et de développement durables prévu à l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme;

3° Lorsque tout ou partie du territoire qui fait l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par un plan de protection de l'atmosphère, défini à l'article L. 222-4 du présent code, ou lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée est compétent en matière de lutte contre la pollution de l'air, le **programme des actions permettant, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques** ;

4° **Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.**"

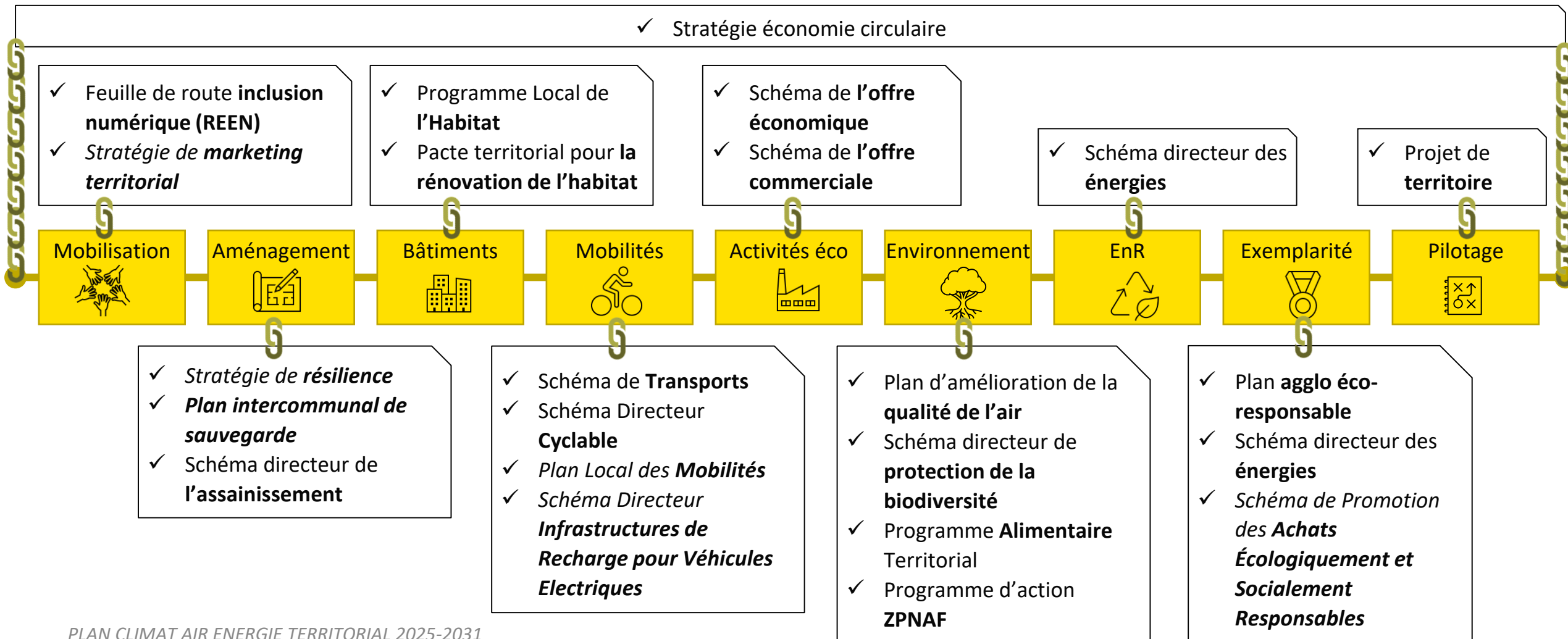
Calendrier d'élaboration du PCAET



- Le programme d'action du PCAET a été construit à partir des orientations et objectifs de la stratégie territoriale, ainsi qu'en s'appuyant sur le programme d'actions du PCAET précédent de la collectivité. Elaboré entre avril et juin 2025, il a fait l'objet de différents temps forts de co-construction :
 - Des ateliers avec les partenaires et acteurs du territoire, les 8 et 9 avril 2025
 - Des ateliers avec les agents et services de l'agglomération, les 15 et 24 avril 2025
 - Un atelier grand public, le 18 avril 2025
 - Des rencontres bilatérales avec les partenaires associés à la mise en œuvre des actions, en avril et mai 2025
 - Un atelier de synthèse du travail sur les actions en présence des partenaires, le 15 mai 2025.
- Le programme d'actions du PCAET a ensuite fait l'objet de plusieurs temps d'appropriation et de validation politique :
 - Présentation et validation en Comité de Pilotage élargi, le 27 mai 2025
 - Présentation en Commission PCAET, le 10 juin 2025
 - Présentation en Conseil Communautaire, et arrêt du projet de PCAET, le 25 juin 2025

Articulation des feuilles de route de l'agglomération

Le PCAET 2025-2031 de l'agglomération Paris-Saclay se positionne à l'articulation des plans et schémas existants, en cours de révision ou en cours d'élaboration. Le choix a été fait de créer des fiches « plan d'action », qui renvoient vers le document cité et viennent le compléter lorsque cela est pertinent. Cela permet d'apporter de la cohérence entre les politiques publiques menées, l'agglomération étant responsable de s'assurer que les exigences de transition écologique infusent dans ses plans sectoriels. Lorsque ces plans sont modifiés, le nouveau document fait foi dans le PCAET.





VISION D'ENSEMBLE DU PROGRAMME D'ACTION

Un programme en 9 axes et 90 actions

Le programme d'action du PCAET de Paris-Saclay s'organise en 9 axes : un axe transversal portant sur la mobilisation collective, 6 axes thématiques, un axe sur l'exemplarité des collectivités, et un axe transverse sur le pilotage, le financement et l'animation du PCAET.



Agir au quotidien pour changer ensemble

→ 5 objectifs, 11 actions



Aménager autrement pour améliorer la résilience territoriale et la qualité de vie des habitants

→ 3 objectifs, 10 actions



Réduire la consommation d'énergie des logements et de l'immobilier d'entreprise

→ 5 objectifs, 11 actions



Se déplacer mieux et moins

→ 7 objectifs, 12 actions



Faciliter l'évolution des activités économiques et de formation vers les enjeux de transition

→ 3 objectifs, 9 actions



Préserver les ressources naturelles et permettre une alimentation locale durable, dans un environnement sain

→ 6 objectifs, 13 actions



Soutenir le déploiement des énergies décarbonées et produire des énergies renouvelables de manière concertée

→ 2 objectifs, 5 actions



Assurer des services publics exemplaires

→ 4 objectifs, 11 actions

Piloter, financer et faire vivre le Plan Climat

→ 4 objectifs, 8 actions

Moyens de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre son PCAET, l'agglomération Paris-Saclay s'appuie sur **d'importants moyens humains et financiers dont elle dispose en interne, et qu'elle vise à renforcer pour assurer le portage des actions**. Les moyens pourront également être renforcés au cours de l'application du PCAET selon deux méthodes: d'une part la réorientation et la montée en compétences sur les postes existants et, d'autre part, la création de nouveaux postes.

Moyens humains de l'agglomération pour la mise en œuvre du programme :

- **Direction générale / cabinet**
 - Mobilisation interne, mobilisation élus, arbitrages
- **Pôle Aménagement des territoires et cadre de vie**
 - Patrimoine: économe de flux, rénovations/constructions/exploitation, service commun, ACTEE
 - Cycle de l'eau : gestion/adaptation inondations, règlement assainissement
 - Direction de la transition écologique (6 ETP dédiés)
 - Habitat : rénovation habitat
 - Urbanisme: évolution des PLU, règles d'aménagement/construction
 - Déchets: prévention, biodéchets
 - Espaces publics et CPI: entretien espaces publics, conception et aménagement des circulations douces et PEM
- **Pôle Ressources**
 - Communication : chargée de communication, communication interne
 - Commande publique: SPASER
 - Finances : budget vert
 - RH, formation, qualité de vie au travail : exemplarité, adaptation
 - DSI : empreinte environnementale du numérique

- **Pôle Attractivité économique, innovation et mobilités**
 - Développement économique : aménagement, mobilisation des entreprises, innovation, implication ESS, réindustrialisation
 - Enjeux numériques : numérique responsable, gestion des données
 - Mobilités : politique vélo, transports en commun, intermodalités, nouvelles mobilités
- **Pôle Rayonnement culturel, cohésion sociale et territoriale**
 - Solidarités territoriales : mobilisation QPV, mobilisation jeunesse
 - Médiathèques : économie circulaire, mobilisation habitants
 - Conservatoires, action culturelle : mobilisation habitants

Des moyens humains supplémentaires alloués à la mise en œuvre du PCAET :

Des besoins en moyens humains supplémentaires sont identifiés dans le plan d'action, représentant environ 3 ETP, qui seront réévalués au fil de la mise en œuvre du PCAET.

L'agglomération s'appuie également sur ses partenaires et sur l'écosystème territorial (associations, entreprises, institutions, acteurs de l'enseignement et de la recherche, ...), mobilisés en tant que co-pilotes ou partenaires de la mise en œuvre des actions, disposant eux-mêmes de moyens humains et financiers.

L'agglomération mobilisera également ses moyens techniques et financiers pour la mise en œuvre des actions du PCAET. Ceux-ci sont détaillés action par action dans les fiches. Parmi les postes nécessitant d'importants investissements, le secteur des bâtiments, la mobilité ou encore la préservation de l'environnement sont identifiés comme prioritaires. Pour financer ces investissements, l'agglomération s'engage dans la réflexion autour de la création d'un fonds territorial qu'elle générerait et qui permettrait de financer des actions qui participent aux objectifs du PCAET.

L'agglomération s'inscrit dans un suivi à minima annuel de ses actions et de ses moyens dédiés, pour assurer une logique d'amélioration continue. Enfin, l'agglomération pourra également bénéficier **d'aides financières** pour la mise en place de ses actions, via des demandes de subventions, appels à projets... (Etat, ADEME, Région Ile-de-France, Banque des Territoires, etc.).

Indicateurs pour suivre et évaluer le PCAET

Définition d'indicateurs

L'agglomération Paris-Saclay s'est dotée d'indicateurs de suivi de l'avancement sur chaque action, ainsi que d'indicateurs d'impact.

- **Les indicateurs de suivi** : ils permettent de suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'action ;
- **Les indicateurs d'impact** : ils permettent d'estimer l'impact des actions mises en œuvre ;

L'agrégation de ces indicateurs doit permettre de piloter au plus près le PCAET et de pouvoir faire les ajustements nécessaires. Ils permettent d'anticiper les problématiques et de corriger le PCAET au fil de l'eau.

Le travail de collecte des données est réalisé via les sources identifiées, en cohérence avec leur fréquence de mise à disposition. S'il est important de réaliser le suivi, celui-ci ne doit pas prendre le pas sur la mise en œuvre opérationnelle du plan.

Ces indicateurs sont déclinés par thématique et par action. Ils ont été définis lors de l'élaboration des actions. Ils ne sont pas exhaustifs mais permettent d'évaluer le niveau d'atteinte de l'objectif majeur d'une action ou d'une thématique du Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Un outil de suivi efficace et accessible

L'agglomération s'est investie dans l'élaboration d'un outil de suivi du PCAET avec un double objectif:

- **Une automatisation de la collecte et de l'analyse des données**, afin de faciliter ce travail et de le rendre plus efficace
- **Une visualisation des résultats commentée et accessible aux agents et élus**, afin de partager les résultats au fil de l'eau

L'outil, nommé REPERES, est en cours de réalisation. Il permettra de présenter les indicateurs principaux avec leur historique et le rappel des objectifs. Des commentaires rédigés par les experts thématiques permettront d'éclairer les trajectoires et de faciliter la prise de décision quant à la poursuite ou la réorientation des actions.

Il est rappelé ici que la réussite de ce type d'outil repose en partie sur la mise à disposition de données qualifiées et suivant des référentiels stables dans le temps de la part des fournisseurs de données, notamment nationaux.

Une évaluation de l'efficacité des actions à 3 et 6 ans

Afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des actions, l'agglomération se basera sur plusieurs éléments :

- **Les données globales climat-air-énergie du territoire (indicateurs d'impact)** : consommations d'énergie par secteur, émissions de gaz à effet de serre par secteur. Ces données seront comparées avec la trajectoire visée par le territoire pour respecter ses objectifs à horizon 2031.
- **La comparaison entre l'atteinte des objectifs visés et les moyens humains et financiers alloués pour la mise en œuvre des actions.**



FICHES ACTIONS

Comment lire les fiches actions?

Les fiches action présentent sur la partie gauche le détail de l'action et à droite les informations suivantes :

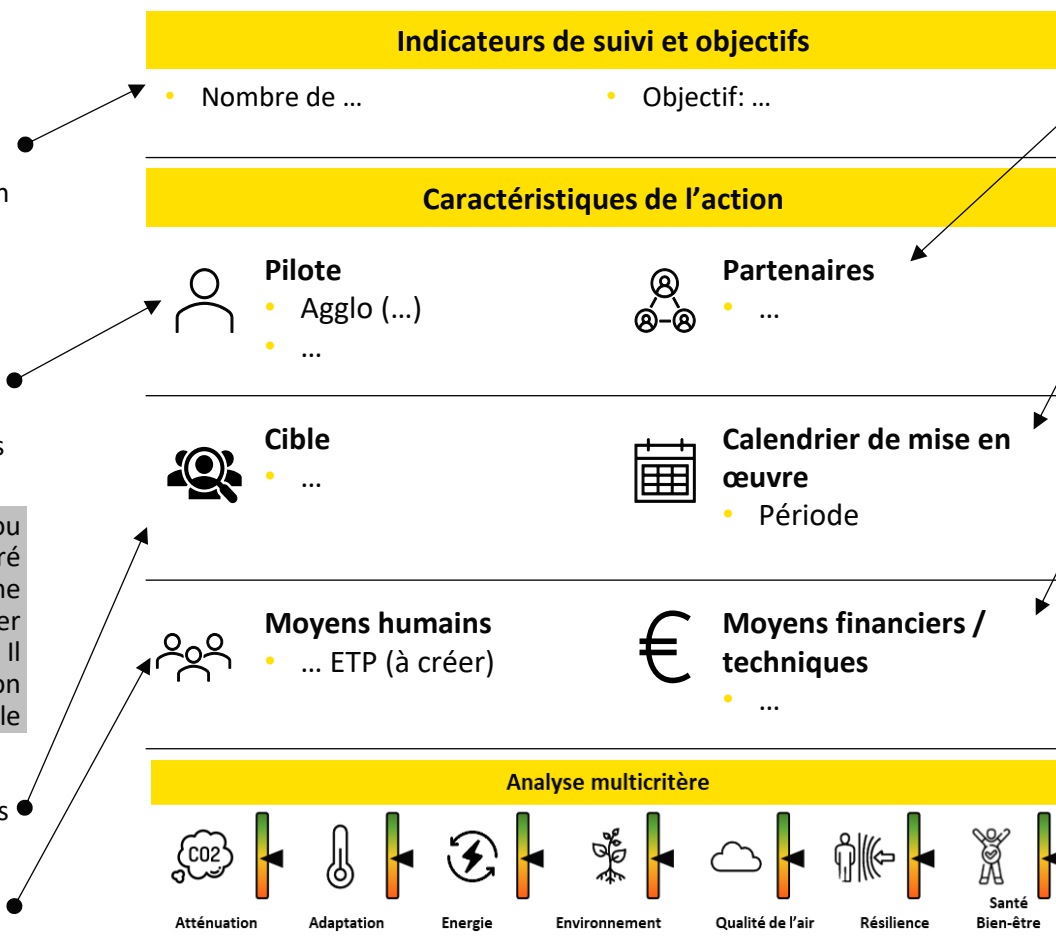
Indicateurs et objectifs: le ou les indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'avancement de l'action sont précisés. Le ou les objectifs à atteindre sont précisés lorsqu'ils existent. Les indicateurs de résultat et d'impact sont suivis par ailleurs dans l'outil d'évaluation.

Pilote : entité qui porte directement la mise en œuvre de l'action. Il peut y avoir plusieurs pilotes dans le cas de sous-actions pilotées par des acteurs divers ou dans le cas d'un co-pilotage.

Nota: Les communes peuvent être porteuses ou partenaires selon la commune et son degré d'action. Les communes sont indiquées comme pilotes lorsqu'elles sont en capacité de porter directement des actions sur leur périmètre. Il appartient à chaque commune de préciser son niveau d'action, dans sa charte communale PCAET par exemple.

Cible: groupes à qui s'adresse l'action, bénéficiaires de l'action.

Moyens humains: ressources humaines de l'agglomération Paris-Saclay à prévoir annuellement, exprimées en équivalent temps plein (ETP). Ces ETP peuvent être déjà existants ou pourront l'être moyennant une orientation de leurs activités vers l'action en question. Lorsque les ETP ne sont pas prévus dans les effectifs, la mention « à créer » est ajoutée.



Partenaires: entités qui contribuent à la mise en œuvre de l'action.

Calendrier de mise en œuvre: période prévue de mise en œuvre, indication de la première étape lorsque c'est pertinent

Moyens financiers/techniques: moyens autres que les ressources humaines à prévoir par l'agglomération Paris-Saclay pour la mise en œuvre de l'action, dont le volume est indiqué comme suit :

- € : faibles besoins, ponctuels, de petit matériel ou de supports de communication par exemple, de moins de 10k€ annuels en moyenne
- €€ : besoins dédiés de matériel, mission spécifique ou AMO, de l'ordre de 10 à 50k€ en moyenne par an
- €€€ : investissements à prévoir au-delà de 50k€ en moyenne par an

Analyse multi-critères: estimation de l'impact de l'action sur les critères indiqués.

- **Flèche en haut de la jauge:** l'impact est significativement positif
- **Flèche au milieu de la jauge:** l'impact est moyen, indirect ou difficile à évaluer mais estimé positif
- **Flèche en bas de la jauge:** l'impact est jugé faible ou nul ou l'action n'a pas d'impact connu sur le critère

Nota: Le PCAET comprend des fiches « action » et des fiches « plan d'action ». Ces dernières font référence à un plan ou schéma déjà existant par ailleurs. Elles présentent de manière succincte le contenu du plan d'action et renvoient au document complet.



Axe

Agir au quotidien pour changer ensemble





Agir au quotidien pour changer ensemble



Enjeux et chiffres clés

Véritable démarche territoriale et partenariale, le PCAET doit s'appuyer sur l'ensemble de l'écosystème local pour garantir les résultats de ses actions et se donner les moyens d'atteindre ces ambitions.

Le premier enjeu de ce PCAET est de renforcer cette mobilisation commune, à toutes les échelles, autour de différents leviers : création d'imaginaires désirables et de récits, information, communication et sensibilisation, création et animation de réseaux d'acteurs.

En fil rouge, cette dynamique collective orientée vers la coopération vise à travailler au renforcement de la résilience collective face aux crises (environnementales, énergétiques, sociales, économiques) et au changement des comportements et modes de vie, nécessaire pour répondre aux enjeux du PCAET.

Porter cette ambition collective, pour le territoire de Paris-Saclay, c'est également améliorer le cadre de vie, le bien-être des habitants, et co-construire un projet inspirant et porteur d'espoir face aux enjeux environnementaux.

Les objectifs chiffrés



- Pas d'objectifs chiffrés associés. Ils pourront émerger lors de l'avancement du PCAET, notamment en établissant une enquête périodique pour mesurer l'évolution de la perception des acteurs du territoire.



Les objectifs du programme d'action

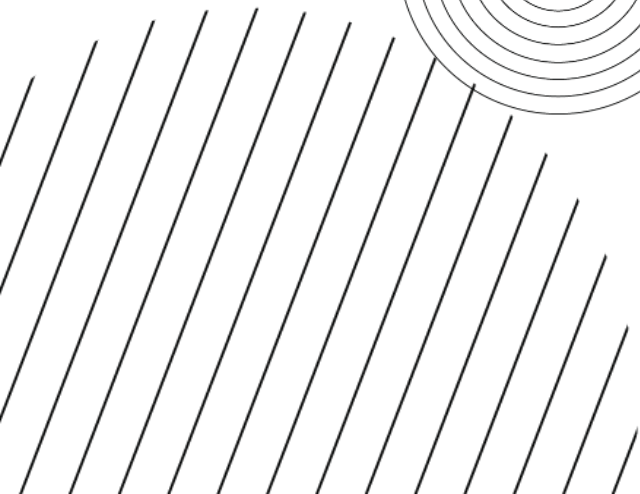
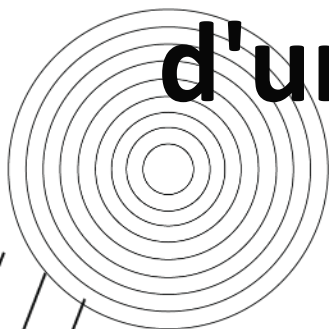
- ☐ Proposer de **refaire société autour d'un projet porteur d'espoir** et synonyme de bien-être
- ☐ **Informier et mobiliser tous les publics** en s'appuyant sur le récit d'un futur désirable
- ☐ **Créer et animer un réseau d'acteurs** locaux de mobilisation citoyenne
- ☐ Renforcer la **résilience collective** face aux crises
- ☐ Accompagner tous les publics dans leurs **changements de comportement vers une consommation responsable**





Objectif

**Proposer de refaire société autour
d'un projet porteur d'espoir et
synonyme de bien-être**





Action 1

Objectif: Proposer de refaire société autour d'un projet porteur d'espoir et synonyme de bien-être

Faire émerger le récit du territoire vécu ou imaginé pour un futur souhaitable

Contexte et enjeux de l'action

Les imaginaires façonnent nos visions du monde, ils conditionnent nos manières d'être, de penser et d'agir. Or aujourd'hui, le récit dominant – à l'origine de nos modes de vie modernes – valorise compétition, individualisme et croissance. Cette conception semble mettre en péril la durabilité de nos modes de vie. En parallèle, la plupart des fictions futuristes campent un scénario catastrophe dans lequel l'environnement a été dévasté. Ces représentations apocalyptiques paralysent l'envie d'agir. Dans ce contexte, il devient essentiel de faire émerger d'autres récits, porteurs de solidarité et de respect du vivant. L'objectif de cette action est donc de contribuer à l'évolution des imaginaires collectifs, pour transformer notre rapport au monde et susciter l'envie d'agir.

Description de l'action

- Organiser une démarche de construction d'un récit du futur du territoire (ou des futurs) vivante, qui évolue en continu selon les apports, les bilans, les ajustements, à travers différents vecteurs et avec l'ensemble des publics (ateliers, pieds d'immeuble, concours, etc.)
 - Recenser des actions positives pour les relater dans le récit
 - Identifier les a priori négatifs pour proposer un récit alternatif et positif
 - Mettre l'accent sur les actions en lien direct avec le quotidien
- S'appuyer sur les éléments de récits co-construits lors de l'élaboration du PCAET dans le cadre des réunions de concertation et sur les témoignages des acteurs TE du territoire
- Communiquer sur les récits produits à travers les différents canaux de l'agglomération (journal, réseaux sociaux, fresque dans l'espace public, ...)

Indicateurs de suivi et objectifs

- Avancement de la démarche de construction du récit
- Fréquence des communications grand public

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, DirCom)



Partenaires

- Associations, tiers-lieux, ALEC OE, communes



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- Construction de la démarche : 2025 - 2026



Moyens humains

- 0,2 ETP à créer



Moyens financiers / techniques

- €€ – AMO méthodo récit : prévu budget 2025

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 2

Objectif: Proposer de refaire société autour d'un projet porteur d'espoir et synonyme de bien-être

Célébrer les réussites et les espoirs via des outils, des moments et des lieux de partage, en lien avec les acteurs de la santé et de la culture

Contexte et enjeux de l'action

Pour renforcer l'adhésion autour des projets de transition écologique et valoriser les dynamiques à l'œuvre, il est essentiel de donner à voir les réussites, de célébrer les avancées et de rendre visibles les acteurs engagés. Cela permet aussi de lutter contre les problèmes de santé mentale liés au changement climatique, de plus en plus nombreux. Cette action vise à créer des temps forts réguliers, mobilisateurs et inspirants, en s'appuyant sur les forces vives du territoire et les nombreuses démarches déjà en cours.

Description de l'action

- Consulter les acteurs de la santé mentale pour identifier les problématiques et enjeux liés au changement climatique et concevoir de modes d'interaction efficaces
- Organiser des événements festifs où les avancées sont présentées, avec des témoignages concrets. Donner des rendez-vous réguliers en mobilisant l'écosystème associatif et des artistes, comme par exemple la Scène de recherche de l'ENS Paris-Saclay
- Valoriser les acteurs et les structures vertueuses lors des événements organisés et via des campagnes numériques
- Communiquer sur les projets innovants déjà en cours : Auto-Rénovation Accompagnée, 2km4 pour une écologie joyeuse, initiatives de tiers-lieux, etc.

Point de vigilance

- Veiller à la mixité des publics et à l'inclusivité

Ressources sur lesquelles s'appuyer

- Démarche de marketing territorial

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de personnes touchées par an
- Nombre de projets valorisés par an

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, DirCom)
- Communes
- Partenaires associatifs



Partenaires

- Artistes
- Acteurs de la santé mentale



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- Construction de la démarche début 2026 puis au fil de l'eau



Moyens humains

- 0,2 ETP à créer



Moyens financiers / techniques

- € – Événements, spectacles

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

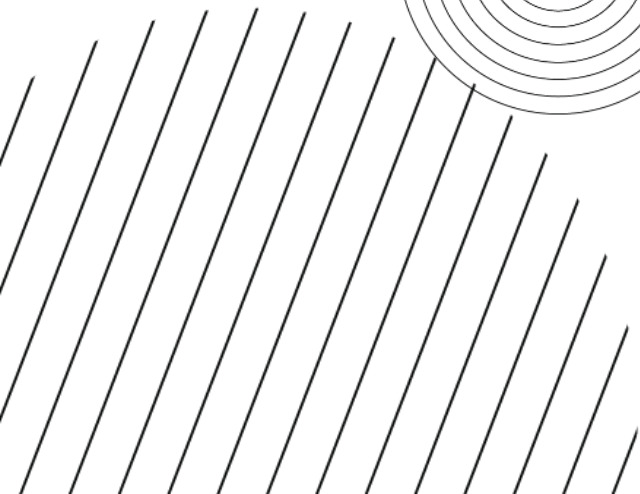


Santé
Bien-être



Objectif

**Informez et mobilisez tous les publics
en s'appuyant sur le récit d'un futur
désirable**





Action 3

Objectif: Informer et mobiliser tous les publics en s'appuyant sur le récit d'un futur désirable

Communiquer de manière accessible sur le changement climatique : ses causes, ses conséquences, les actions possibles et déjà réalisées

Contexte et enjeux de l'action

Une communication claire, cohérente et régulière est une des clés pour embarquer les divers acteurs du territoire dans la transition écologique. En structurant les messages autour de thématiques prioritaires, en partageant des indicateurs accessibles et en expérimentant de nouveaux formats, il s'agira de rendre la transition plus concrète et accessible.

Description de l'action

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication annuel en mettant en avant 2 thématiques chaque année
- Communiquer les indicateurs principaux, montrer les résultats, via les canaux de communication, partager des indicateurs communs
- Expliciter le rôle de chaque entité (Etat, monde économique, citoyens), montrer leurs impacts globaux et locaux et leurs synergies (communiquer sur des retours d'expérience)
- Partager les éléments de communication à l'échelle de l'agglomération afin d'harmoniser le contenu avec les partenaires, lorsque c'est pertinent (ex : syndicats de déchets)
- Tester des nouveaux modes de communication (porte à porte, réseau social dédié, etc.)

Indicateurs de suivi et objectifs

- Avancement du plan de communication

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, Dir Com)



Partenaires

- Communes, associations, tiers-lieux



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- Tout au long du PCAET



Moyens humains

- 0,05 ETP



Moyens financiers / techniques

- € – Moyens de communication hors campagne d'affichage

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 4

Objectif: Informer et mobiliser tous les publics en s'appuyant sur le récit d'un futur désirable

Former et outiller les acteurs relais pour déployer la sensibilisation

Contexte et enjeux de l'action

Pour diffuser largement la culture de la transition écologique, il est essentiel de fournir aux acteurs locaux (entreprises, associations, établissements scolaires, communes, ...) des outils adaptés pour sensibiliser leurs publics. Le territoire de Paris-Saclay bénéficie notamment d'un écosystème associatif particulièrement actif sur lequel s'appuyer et de nombreuses entreprises. L'agglomération peut ainsi jouer son rôle d'effet de levier pour que chacun des acteurs ait un impact démultiplié.

Description de l'action

- Faciliter la formation des acteurs relais pour sensibiliser différents publics (associations, entreprises, communes, établissements d'enseignement supérieur, etc.) via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) mobilisation citoyenne récurrent et évolutif. Pour l'édition 2025, cet AMI a permis à des entreprises et associations de se former à des outils de sensibilisation (Fresques, Conversations carbone, etc.)
- Fournir des outils aux établissements scolaires pour mobiliser les plus jeunes et inciter aux changements de comportements dans les familles (programmes pédagogiques, ressources d'animation partagées, etc.)
- Mettre à disposition des communes des kits de sensibilisation afin de proposer des stands lors des événements locaux existants
- Mettre à disposition de tous les agents de l'agglomération un kit pour communiquer de manière efficace sur le PCAET

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'acteurs relais formés et outillés chaque année
- Nombre de communes, établissements ou événements ayant utilisé les outils ou kits de sensibilisation

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)



Partenaires

- Communes



Cible

- Associations
- Entreprises
- Acteurs académiques



Calendrier de mise en œuvre

- Déjà lancé



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- €€ - Budget formations existant à augmenter

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

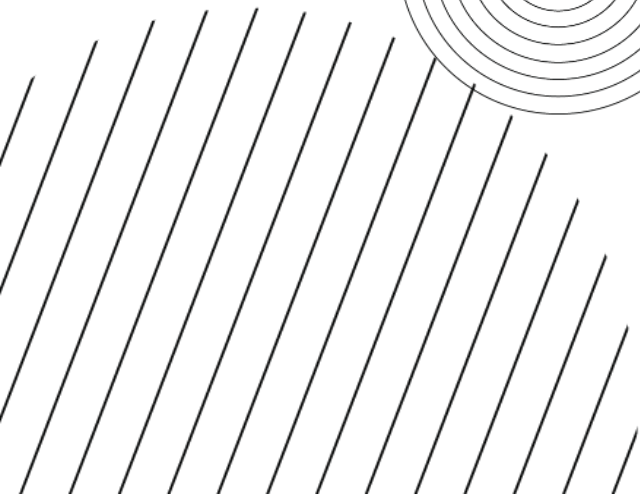


Santé
Bien-être



Objectif

**Créer et animer un réseau d'acteurs
locaux de mobilisation citoyenne**





Action 5

Objectif: Créer et animer un réseau d'acteurs locaux de mobilisation citoyenne

Créer et animer des instances et des lieux d'échange, de dialogue, de co-construction d'actions citoyennes

Contexte et enjeux de l'action

Le territoire compte de nombreux acteurs locaux engagés dans la mobilisation citoyenne. L'objectif de l'action est de pouvoir les identifier et d'aboutir à la création d'espaces d'échanges, physiques et numériques, pour renforcer leurs collaborations et soutenir la transition écologique.

Description de l'action

- Cartographier et qualifier les acteurs locaux de la mobilisation citoyenne, maintenir à jour cette cartographie
- Organiser des journées de travail collaboratif entre les acteurs locaux
- Mettre en place un ou des lieux physiques ressources bien identifiés sur le sujet de la transition écologique, selon une stratégie à élaborer (une maison de la Transition Ecologique mobile, un maillage de lieux, un seul lieu accessible, etc.)
- Donner accès à des espaces d'échanges et de contact numériques
- Etudier l'intérêt de créer un collectif des associations intercommunal
- Identifier des cibles à enjeux et créer des temps dédiés pour travailler avec les structures accompagnant les personnes les plus vulnérables (CCAS, maisons de jeunes, etc.).
- Communiquer les indicateurs principaux, montrer les résultats, via les canaux de communication, partager des indicateurs communs

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre et fréquentation des espaces d'échanges organisés (physiques et numériques)

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)



Partenaires

- Communes



Cible

- Associations, écoles, entreprises



Calendrier de mise en œuvre

- Cartographie : 2026
- Espaces d'échanges : tout au long du PCAET



Moyens humains

- 0,3 ETP à créer



Moyens financiers / techniques

- €€ – Mise en place de lieux ressources physiques et/ou numériques

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 6

Objectif: Créer et animer un réseau d'acteurs locaux de mobilisation citoyenne

Valoriser les acteurs déjà engagés, les impliquer afin de faciliter la transmission à leurs pairs

Contexte et enjeux de l'action

L'objectif de l'action est d'aboutir à la création d'un réseau structuré d'ambassadeurs de la transition écologique, doté d'un rôle clair et de moyens d'action définis. En s'appuyant sur ces relais de proximité, l'enjeu est de démultiplier les initiatives locales et de favoriser une mobilisation collective

Description de l'action

- Etudier l'opportunité et les conditions de la création d'un réseau d'ambassadeurs de la transition écologique (habitants ayant réalisé une rénovation globale, gagnants du concours d'éloquence et du défi familles à alimentation positive, etc.), préciser leurs engagements, leurs moyens d'action
- Organiser des événements de rencontres entre ambassadeurs
- Communiquer leurs témoignages et faire intervenir ces ambassadeurs lors d'événements marquants

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'ambassadeurs actifs dans le réseau
- Fréquence des rencontres ou événements organisés

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)



Partenaires

- Communes, principaux partenaires du PCAET



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- Conception : 2026
- Mise en œuvre : 2027



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € – Rencontres, communication

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 7

Objectif: Créer et animer un réseau d'acteurs locaux de mobilisation citoyenne

Encourager la participation et les projets collectifs citoyens

Contexte et enjeux de l'action

Pour accélérer la transition écologique, il est essentiel de donner aux citoyens les moyens d'agir concrètement. L'agglomération souhaite encourager les projets collectifs de citoyens en facilitant l'accès aux ressources et en soutenant des projets portés par les habitants.

Description de l'action

- Mettre à disposition de tous un outil permettant de faire partager les projets, d'avoir accès aux structures ressources par thématiques, animer cet outil, organiser des défis
- Mettre à disposition des salles, expertises et moyens d'animation pour contribuer à structurer les projets
- Aider à la recherche des budgets permettant de faciliter la réalisation d'actions proposées par des citoyens
- Etudier la possibilité de mettre en place un passeport citoyen de la transition écologique pour les jeunes, sur le modèle du Passeport du Civisme, dans les communes

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de projets citoyens soutenus chaque année

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)
- Communes



Partenaires

- Associations



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2028-2031



Moyens humains

- 0,1 ETP à créer



Moyens financiers / techniques

- € – Locaux, moyens humains d'accompagnement

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

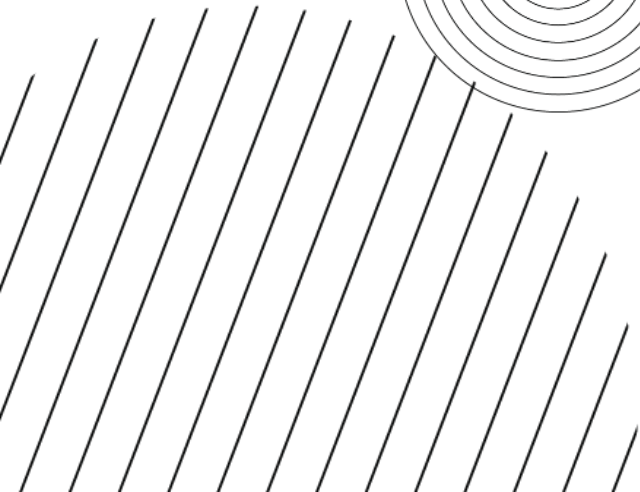
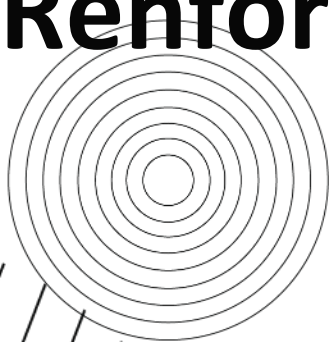


Santé
Bien-être



Objectif

**Renforcer la résilience collective face
aux crises**





Action 8

Objectif: Renforcer la résilience collective face aux crises

Diffuser la culture du risque et former à la résilience

Contexte et enjeux de l'action

Le territoire, déjà vulnérable à plusieurs risques climatiques majeurs, en particulier les inondations et les fortes chaleurs, devra faire face à des impacts du changement climatique de plus en plus marqués. L'agglomération souhaite ainsi renforcer la sensibilisation et l'implication de tous les acteurs pour mieux anticiper, prévenir et gérer ces crises.

Description de l'action

- Raconter, sur des supports visibles par tous (panneaux, diffusion numérique) l'histoire du territoire et de ses crises climatiques pour montrer le rôle joué par l'urbanisation et les activités humaines
- Responsabiliser les acteurs, dont les habitants, sur le rôle que chacun a à jouer dans l'anticipation et la gestion des crises climatiques via des réunions d'information ou des simulations de crises
- Informer les citoyens par une communication multi-canal et saisonnière sur les risques climatiques et les moyens de s'en protéger
- Identifier les risques dans un document d'information sur les risques majeurs (DICRIM) intercommunal et communiquer sur son contenu
- Communiquer sur des solutions d'adaptation pratiques à mettre en œuvre par les habitants/ les communes, avec les aides associées, montrer les exemples réussis

Ressources sur lesquelles s'appuyer

- Stratégie d'adaptation au changement climatique, élaboration en 2025
- Plan Intercommunal de Sauvegarde, élaboration en 2025

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre et types de communication

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, DirCom)
- Communes



Partenaires

- Syndicats de rivières, CAUE, assureurs



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- Tout au long du PCAET



Moyens humains

- 0,1 ETP



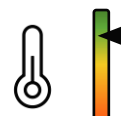
Moyens financiers / techniques

- € – Petit matériel de communication permanente

Analyse multicritère



Atténuation



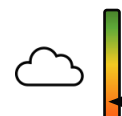
Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

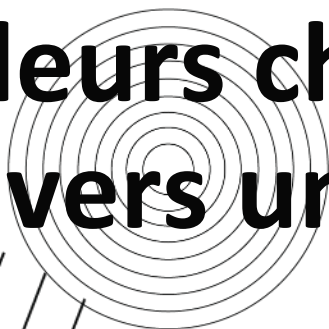


Santé
Bien-être



Objectif

**Accompagner tous les publics dans
leurs changements de comportement
vers une consommation responsable**





Action 9

Objectif: Accompagner tous les publics dans leurs changements de comportement vers une conso. responsable

Limiter la production de déchets

Contexte et enjeux de l'action

Depuis 2022, l'agglomération s'est engagée dans la mise en œuvre d'une démarche d'économie circulaire. Dans ce cadre, et afin de limiter l'impact des modes de vie sur l'environnement, l'objectif de l'action est de favoriser des pratiques durables contribuant à la réduction des déchets.

Description de l'action

- Agglomération et SIOM : Définir et suivre le déploiement de leurs Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur leurs territoires d'intervention. Ce document de planification vise à coordonner les actions des pouvoirs publics et des organismes privés pour prévenir et gérer les déchets ménagers et assimilés. Il précise notamment les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.
- Poursuivre le déploiement du compostage individuel et collectif et, plus généralement, la mise à disposition pour tous les habitants d'un service pour trier ses biodéchets à la source
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, notamment au niveau des restaurants scolaires, en lien avec les communes et certains commerçants alimentaires.

Documents liés

- Feuille de route Économie circulaire de l'agglomération, en particulier actions 2.2.1, 2.2.2, 6.1.1, 6.5.1
- PLPDMA 2022-2027 du SIOM : <https://www.siom.fr/telechargement/PLPDMA-programme-local-de-prevention-des-dechets-menagers-assimiles-siom-de-la-vallee-de-chevreuse.pdf>
- PLPDMA 2025-2030 du SIREDOM : <https://www.siredom.com/wp-content/uploads/2024/12/PLPDMA2025-VF.pdf>

Indicateurs de suivi et objectifs

- Production de déchets (kg/hab/an)
- Objectif : réduction des quantités de DMA de 15% entre 2010 et 2030 (objectif régional)
- Production de déchets alimentaires (kg/hab/an)
- Objectif: réduction du gaspillage alimentaire de 30% entre 2023 et 2030

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Déchets ménagers, TE)
- Syndicats de gestion des déchets



Partenaires

- Communes, associations, commerçants alimentaires



Cible

- Habitants, communes



Calendrier de mise en œuvre

- 2026 : Approbation du PLPDMA de l'agglomération



Moyens humains

- 1 ETP



Moyens financiers / techniques

- Moyens déjà existants

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 10

Objectif: Accompagner tous les publics dans leurs changements de comportement vers une conso. responsable

Donner les outils aux consommateurs pour allonger la durée d'usage des biens et limiter leur consommation

Contexte et enjeux de l'action

Depuis 2022, l'agglomération s'est engagée dans la mise en œuvre d'une démarche d'économie circulaire. Dans ce cadre et afin de limiter l'impact des modes de vie sur l'environnement, l'objectif de l'action est de favoriser des pratiques durables contribuant à une consommation plus responsable.

Description de l'action

- Poursuivre la promotion d'initiatives pour l'allongement de la durée de vie (réemploi d'objets sans modification de leur usage initial, réutilisation de tout ou partie d'un déchet, réparation)
- Soutenir le développement de ressourceries et friperies (ressourceries spécialisées dans les vêtements) sur le territoire en communiquant sur leurs actions, en recherchant des locaux, etc.
- Développer les solutions permettant d'accroître la durée d'usage des objets (en particulier outillage), à durée de vie équivalente. Par exemple : organisation d'un réseau de prêts d'objets (outil-thèques...) avec les ressourceries, les tiers-lieux, les Repair Cafés.

Documents liés

- Feuille de route Économie circulaire de l'agglomération Paris-Saclay, et en particulier actions 5.1.1, 5.2.1.

Indicateurs de suivi et objectifs

- | | |
|--|--|
| • Nombre de ressourceries sur le territoire + leurs caractéristiques | • Objectif : maillage du territoire en ressourceries |
| • Tonnages réemployés / réutilisés via les ressourceries | • Objectif : Accroissement du réemploi/réutilisation |

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, Dev Eco, Déchets Ménagers)
- Syndicats de gestion des déchets
- Communes



Partenaires

- Porteurs de projets, associations, ressourceries/recycleries, entreprises du réemploi, REFER



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- Déjà en cours et tout au long du PCAET



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € à €€ selon modes de soutien identifiés

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 11

Objectif: Accompagner tous les publics dans leurs changements de comportement vers une conso. responsable

Informer sur les impacts des usages du numérique et promouvoir le numérique responsable

Contexte et enjeux de l'action

L'empreinte carbone du numérique, qui augmente de 6 %/an en moyenne, représente déjà 3 à 4 % des émissions mondiales aujourd'hui (The Shift Project, 2021). A l'échelle française, il représente au moins 2,5 % de l'empreinte nationale (ADEME & Arcep, 2023). 50 % de l'impact carbone du numérique sont liés à la fabrication et au fonctionnement des terminaux (téléviseurs, ordinateurs, smartphones...), et 46% aux centres de données (contre 16% estimé en 2022). Les usagers disposent donc de leviers d'actions majeurs en termes de sobriété numérique, que ce soit via leurs équipements ou leurs usages.

Description de l'action

Sensibilisation et formation :

- Animer les actions de numérique responsable de la Feuille de route 2024-2027 pour l'inclusion numérique de Paris Saclay
- Mener des actions dans les tiers-lieux sur les usages numériques, l'inclusion numérique responsable, en mettant en avant la sobriété des usages

Communication :

- S'appuyer sur des acteurs du numérique responsable (Planet Tech Care) et les acteurs locaux (CATON et MEIF Paris-Saclay) pour diffuser des informations aux citoyens et aux entreprises sur le poids carbone du numérique en général, et de l'intelligence artificielle en particulier. Mettre en avant les alternatives et les solutions de sobriété numérique.
- Permettre de visualiser les impacts du numérique, par des nudges ou autre moyen de communication.

Innovation :

- Travailler avec les grandes écoles et universités, les étudiants, les organismes de recherche sur leur utilisation du numérique et explorer les alternatives

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de sessions de formation et sensibilisation au numérique responsable

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, DENIT)



Partenaires

- Réseau de l'inclusion numérique, MEIF Paris Saclay, Emmaüs Connect, Planet Tech Care, Alliance green IT, CATON



Cible

- Habitants
- Entreprises



Calendrier de mise en œuvre

- Court terme : feuille de route 2024-2027
- Prolongement post 2027



Moyens humains

- 0,2 ETP



Moyens financiers / techniques

- € – Animation, communication

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Axe

**Aménager autrement pour améliorer
la résilience territoriale et la qualité
de vie des habitants**

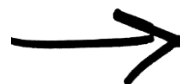




Aménager autrement pour améliorer la résilience territoriale et la qualité de vie des habitants



Enjeux et chiffres clés



Le territoire de Paris-Saclay est à dominante urbaine. Il est notamment marqué par la présence forte de l'habitat individuel (**19% des sols**), et par d'importantes emprises d'infrastructures de transport. Il compte **45% d'espaces naturels**, agricoles et forestiers. La répartition de ces espaces est très hétérogène. Le territoire fait l'objet d'une forte consommation d'espaces naturels et d'un étalement urbain marqué : **464 ha ont été consommés entre 2012 et 2021**, dont une partie significative sur le plateau de Saclay.

Cette dynamique présente de forts enjeux : augmentation de la vulnérabilité aux aléas climatiques, impacts sur la biodiversité, augmentation des pollutions et nuisances, réduction sur les puits de carbone, diminution de la résilience alimentaire et agricole, etc.

Le territoire porte donc dans son PCAET l'ambition d'aménager autrement, pour améliorer la résilience territoriale et la qualité de vie des habitants.

Les orientations stratégiques



➤ Sobriété foncière

➤ Interrogation de tous les projets d'aménagement

➤ Gestion des risques en transversalité

➤ Culture du risque et coopération à toutes les échelles

➤ Coordination intercommunale, recherche de lignes directrices communes



Les objectifs chiffrés



- Consommation annuelle d'espaces NAF :
 - **Objectif qualitatif :** 1/3 des communes respectent une artificialisation nette nulle en 2031, 2/3 en 2041, toutes en 2050.
- Séquestration carbone du territoire :
 - **16 340 tCO₂e / an** à partir de 2031 (14 700 tCO₂e en 2021)



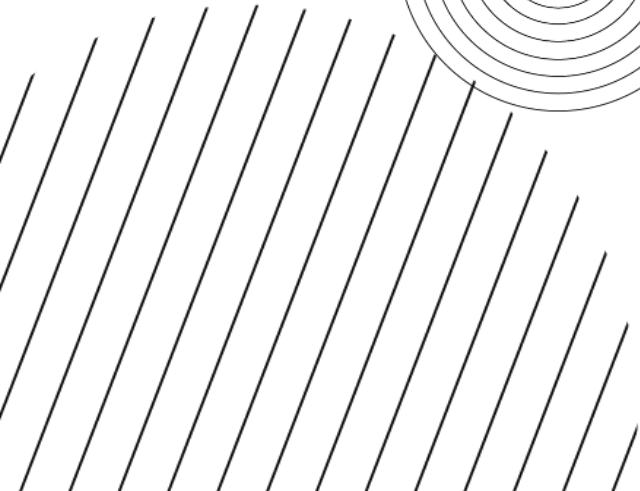
Les objectifs du programme d'action

- ☐ **Fédérer autour de l'aménagement durable** du territoire et mettre en œuvre une gestion partenariale des risques
- ☐ **Adapter l'existant au changement climatique** pour augmenter la capacité de résilience du territoire
- ☐ **Planifier et mettre en œuvre** un aménagement durable du territoire



Objectif

Fédérer autour de l'aménagement durable du territoire et mettre en œuvre une gestion partenariale des risques





Action 12

Objectif: Fédérer autour de l'aménagement durable du territoire et mettre en œuvre une gestion partenariale des risques

Instaurer une gouvernance de la gestion des risques climatiques et assurer des espaces de travail partenarial sur ces sujets

Contexte et enjeux de l'action

Face à l'intensification des impacts du changement climatique sur le territoire (inondations, vagues de chaleur, ...), l'agglomération souhaite renforcer sa capacité à gérer les risques. En lien avec le Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) en cours d'élaboration, cette action vise à outiller les acteurs pour mieux anticiper et répondre aux crises.

Description de l'action

- Clarifier les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué dans la gestion des crises, en les adaptant selon les types de risques
- Développer des méthodes de collaboration et mettre en place des espaces de travail partagés (physiques et numériques) avec une animation adaptée pour faciliter les échanges
- Instaurer des méthodes de travail collaboratives entre l'agglomération, les communes et les partenaires concernés lors de la conception des projets (construction, assainissement, mobilités, etc.) pour anticiper les risques et adapter les choix techniques.

Documents liés

- Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), élaboration en 2025
- Stratégie d'adaptation au changement climatique, élaboration en 2025

Indicateurs de suivi et objectifs

- Instances mises en place par type de risque
- Part des projets intégrant une analyse des risques multi-acteurs en phase de conception

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (DG, TE, Cycle de l'eau)



Partenaires

- Communes
- CD91, Aménageurs, Syndicats de rivière
- Services de secours



Cible

- Agents, Elus
- Structures en charge de compétences techniques du territoire



Calendrier de mise en œuvre

- Définition des rôles: fin 2025
- Mise en place progressive par enjeux à partir de 2026



Moyens humains

- 0,2 ETP



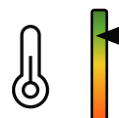
Moyens financiers / techniques

- € - Espaces de travail partagés

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 13

Objectif: Fédérer autour de l'aménagement durable du territoire et mettre en œuvre une gestion partenariale des risques

Former les élus et les services des communes aux impacts des choix d'aménagement et des règles d'urbanisme

Contexte et enjeux de l'action

Les évolutions climatiques imposent une évolution des pratiques d'urbanisme, mais les outils et compétences nécessaires ne sont pas toujours maîtrisés à l'échelle locale. Dans le cadre de l'objectif de limitation de l'artificialisation nette, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, il s'agit de renforcer les compétences des agents et des élus afin d'intégrer au mieux les enjeux de transition écologique dans les documents et projets d'aménagement. Cela permettra de préserver la capacité du territoire à proposer un cadre de vie sûr et confortable.

Description de l'action

- Créer une carte des outils et compétences disponibles en matière d'aménagement à l'agglomération et chez les partenaires, pour identifier les capacités présentes sur le territoire et les mobiliser. La mettre à disposition des communes et leur partager.
- Organiser la montée en compétences des services de l'agglomération et des communes:
 - Former les agents sur la performance énergétique des bâtiments, l'adaptation au changement climatique et les impacts environnementaux, pour qu'ils puissent mieux conseiller les habitants lors des demandes de permis et autorisations de travaux
 - Former les agents à l'utilisation d'outils comme Clim'Urba (CEREMA) pour analyser les forces et faiblesses des PLU au regard de la transition écologique
- Organiser des sessions avec élus et agents pour expliquer les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, les mesures d'adaptation, la nécessité d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle, etc. avec visites de terrain et exemples concrets

Indicateurs de suivi et objectifs

- Part des agents et des élus concernés formés

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (DevTerr, Cycle de l'eau)



Partenaires

- Communes
- Aménageurs, CAUE Essonne, ALEC OE



Cible

- Elus et agents des communes



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,2 ETP



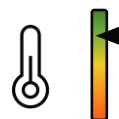
Moyens financiers / techniques

- € à €€ selon prestataires formation

Analyse multicritère



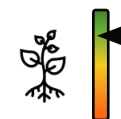
Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 14

Objectif: Fédérer autour de l'aménagement durable du territoire et mettre en œuvre une gestion partenariale des risques

Mobiliser les professionnels sur les impacts des choix d'aménagement et de construction sur le long terme

Contexte et enjeux de l'action

Les choix d'aménagement et de construction ne dépendent pas uniquement de l'agglomération et des communes, mais d'un ensemble d'acteurs (entreprises, aménageurs, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, etc.) que la collectivité entend mobiliser via différents leviers afin d'améliorer leurs impacts. Ils doivent notamment intégrer les risques climatiques et les paramètres environnementaux (biodiversité, ressource en eau, sol...).

Description de l'action

- Organiser des réunions d'information et de sensibilisation pour partager des retours d'expérience sur la mise en œuvre de la séquence Éviter, Réduire, Compenser, avec des exemples concrets
 - Une attention particulière sera portée sur la gestion des eaux et la prise en compte des vagues de chaleur
- Indiquer les objectifs et exigences de l'agglomération dans ses consultations en termes de choix constructifs, de gestion des parcelles et de prise en compte des risques climatiques et des enjeux environnementaux

Documents liés

- Schéma directeur d'assainissement
- Schéma directeur de protection de la biodiversité
- Stratégie d'adaptation au changement climatique, élaboration en 2025

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de professionnels sensibilisés par des réunions d'information
- Pourcentage de consultations intégrant les exigences de l'agglomération

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (DevTerr, Patrimoine)



Partenaires

- Aménageurs
- Communes



Cible

- Bureaux d'études, maîtres d'œuvre, entreprises de construction, etc.



Calendrier de mise en œuvre

- 2026 - 2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € – Rencontres

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

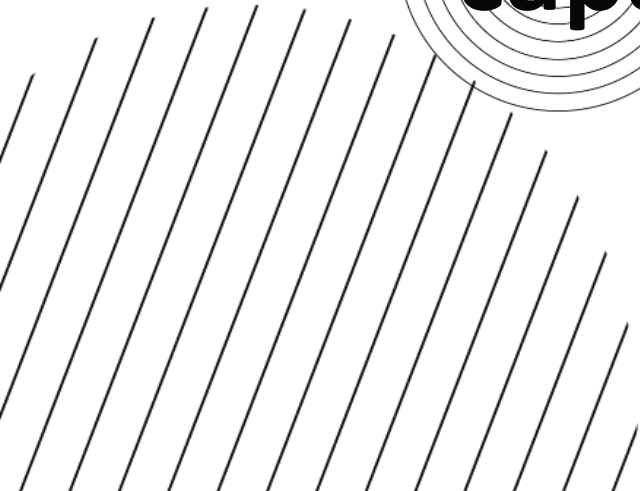


Santé
Bien-être



Objectif

**Adapter l'existant au changement
climatique pour augmenter la
capacité de résilience du territoire**





Action 15

Objectif: Adapter l'existant au changement climatique pour augmenter la capacité de résilience du territoire

Plan d'action - Mettre en œuvre une stratégie d'adaptation du territoire face aux conséquences du changement climatique

Contenu ciblé

Cette action vise à mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie d'adaptation qui est en cours de finalisation fin 2025. L'objectif est d'intégrer la Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC), qui prévoit un réchauffement moyen en France +4°C en 2100. Le territoire étant soumis à 2 aléas majeurs, à savoir: des pluies fréquentes et intenses générant des inondations par débordement des cours d'eau, ruissellement ou par remontées des nappes phréatiques ; une augmentation des températures, comprenant des vagues de chaleurs épisodiques. La stratégie vise ainsi à mieux intégrer ces aléas dans l'aménagement du territoire, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et le développement économique.

Actions et thématiques traitées

- Encourager la désimperméabilisation
- Restaurer la place des cours d'eau dans les zones urbanisées
- Assurer des espaces et dispositifs de rafraîchissement dans les villes
- Infiltrer les eaux de pluie à la parcelle
- Améliorer la gestion du ruissellement, du point de vue de la gouvernance et du point de vue technique notamment via des solutions fondées sur la nature
- Accompagner à une meilleure prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans l'ensemble des projets d'aménagements du territoire (parc économiques, habitations, urbains, infrastructures)
- Soutenir des pratiques agricoles visant à limiter le ruissellement
- Sensibiliser via les Ateliers Adaptation au changement climatique
- Questionner les moyens de réduire la présence de bâtiments dans les zones à aléa fort des PPRi

Indicateurs de suivi et objectifs

- Indicateurs à venir selon document de stratégie

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, Cycle de l'eau, Dev Terr)



Partenaires

- Communes, Aménageurs, ALEC OE, ADEME, IPR, ARS, syndicats de rivières, ONF, TC et TV, LSCE, IDF Mobilité, CEREMA, ...



Cibles

- Tous



Calendrier de mise en œuvre

- A partir de 2026



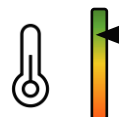
Lien vers le document

- A venir

Analyse multicritère



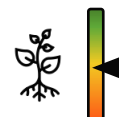
Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 16

Objectif: Adapter l'existant au changement climatique pour augmenter la capacité de résilience du territoire

Inciter à la désimperméabilisation des espaces artificialisés, publics comme privés

Contexte et enjeux de l'action

Face aux enjeux du changement climatique et de l'objectif de limitation de l'artificialisation nette, la désimperméabilisation des sols et la réhabilitation des friches représentent des leviers essentiels pour restaurer des fonctions écologiques et limiter les risques d'inondation. Cependant, ces démarches sont complexes à engager pour les propriétaires et porteurs de projets. L'action vise donc à encourager le passage à l'action en proposant un accompagnement technique et financier sur ces sujets.

Description de l'action

- Réaliser un recensement des zones à désimperméabiliser
- Informer les propriétaires des enjeux liés à la désimperméabilisation de ces zones, leur proposer des solutions techniques et les aider à rechercher des aides financières pour ces opérations
- Promouvoir les bonnes pratiques pour réhabiliter les friches
- Partager des exemples concrets de réussites et leurs bénéfices
- Informer sur les aides disponibles

Indicateurs de suivi et objectifs

- Surfaces (en ha) désimperméabilisées ou réhabilitées

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Dev Terr)
- Communes



Partenaires

- Communes, CEREMA



Cible

- Propriétaires fonciers publics comme privés



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



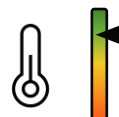
Moyens financiers / techniques

- € – Rencontres, communication

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 17

Objectif: Adapter l'existant au changement climatique pour augmenter la capacité de résilience du territoire

Plan d'action - Finaliser et animer un Plan Intercommunal de Sauvergarde (PICS) tenant compte des risques climatiques

Contenu ciblé

En accord avec la réglementation en vigueur, l'urgence de mieux prendre en compte les risques climatiques dans le fonctionnement de l'agglomération, et la nécessité d'améliorer la culture et la gestion de crise sur le territoire, l'agglomération élabore son PICS en 2025, en lien avec les plans communaux de sauvegarde (PCS).

Actions et thématiques traitées

- Organiser le maintien et le rétablissement des services de l'intercommunalité
- Recenser les capacités de l'intercommunalité et des communes et organiser leur déploiement
- Organiser l'action intercommunale de crise
- Réaliser des simulations de crise, avec l'éventuel appui du groupement régional des experts du climat (GREC) afin de concevoir les scénarios climatiques
- Mise à jour et suivi réguliers chaque année

Action complémentaires

- Expérimenter des outils numériques prédictifs des inondations et les faire connaître au grand public sur des quartiers cibles, en lien avec les communes
- Mobilisation et animation territoriale sur la culture et la gestion du risque

Indicateurs de suivi et objectifs

- Indicateurs à déterminer dans le PICS

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, Esp Publics)



Partenaires

- Communes
- SDIS, GREC Francilien, services de secours



Cibles

- Communes, habitants



Calendrier de mise en œuvre

- A partir de 2026



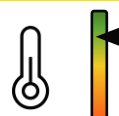
Lien vers le document

- A venir

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

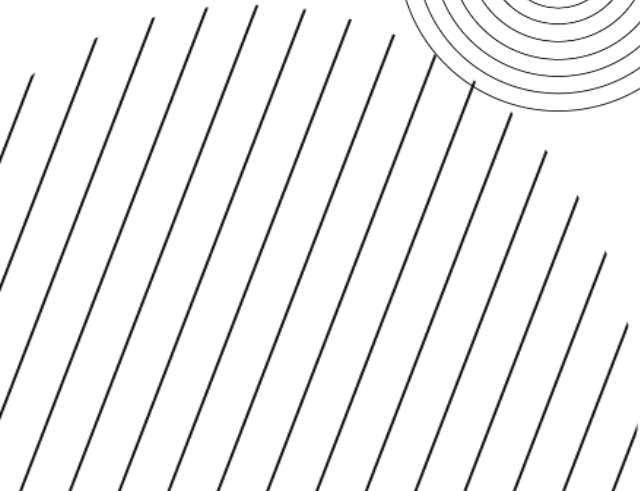
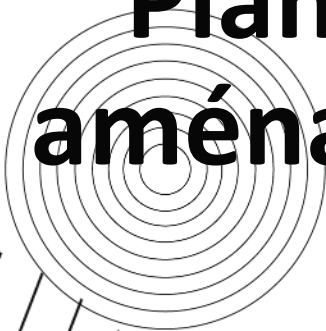


Santé
Bien-être



Objectif

**Planifier et mettre en œuvre un
aménagement durable du territoire**





Action 18

Objectif: Planifier et mettre en œuvre un aménagement durable du territoire

Faire évoluer les PLU communaux de façon à prendre en charge les enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique

Contexte et enjeux de l'action

Les PLU des communes de l'agglomération Paris-Saclay déterminent la prise en compte de nombreuses implications de la transition écologique. Ces documents doivent évoluer pour intégrer ces sujets et préciser les règles à appliquer. Ce travail peut se faire avec le soutien de l'agglomération, en proposant des supports pédagogiques, des rédactions de clauses et des échanges entre communes.

Description de l'action

- Communes: intégrer les dimensions de transition écologique dans tous les documents des PLU (rapport de présentation, orientations d'aménagement et de programmation, règlement) lors de leur révision, notamment:
 - ✓ Facilitation du développement des énergies renouvelables;
 - ✓ Infiltration des eaux de pluie à la parcelle et, plus généralement, intégration du règlement d'assainissement de l'agglomération;
 - ✓ Végétalisation, coefficient de biotope par surface ;
 - ✓ Facilitation des modes de déplacement décarbonés (locaux vélo, accès bus, etc);
 - ✓ Obligation de protection contre les fortes chaleurs et les inondations;
 - ✓ Facilitation de la rénovation du bâti, y compris le bâti patrimonial.
- Communes: pour aller plus loin, utiliser l'outil Clim'Urba pour analyser leur PLU et ses évolutions, solliciter des arbitrages, intégrer la transition écologique dans tous les documents
- Agglo: proposer une liste de sujets et de clauses à intégrer dans tous les PLU pour traduire le SDRIF et le PCAET notamment, avec des exemples
- Agglo: organiser des échanges entre les communes pour partager les exemples, les difficultés, les leviers, avec des partenaires experts
- Agglo: suivre les dispositions prises dans les PLU et identifier les écueils afin de proposer des concertations et des apports techniques pour les dépasser

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de PLU intégrant les dispositions principales, notamment le respect du règlement d'assainissement
- Objectif: tous les PLU intègrent les dispositions principales

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Communes
- Agglo (Urbanisme)



Partenaires

- CEREMA
- CAUE Essonne



Cible

- Services urbanisme des communes
- Elus, habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2026: Liste des dispositions principales
- Fil de l'eau: Animation et intégration dans les PLU



Moyens humains

- 0,2 ETP



Moyens financiers / techniques

- €€ – Missions d'accompagnement CEREMA, CAUE

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 19

Objectif: Planifier et mettre en œuvre un aménagement durable du territoire

Faire comprendre et respecter les règlements liés au PLU pour assurer leur cohérence et leur efficacité

Contexte et enjeux de l'action

A travers cette action, l'objectif de l'agglomération est d'assurer la bonne maîtrise des règlements du PLU par les élus et les agents mais aussi les habitants, afin de garantir la bonne mise en œuvre des règlements des PLU jusqu'à la réalisation des projets de construction ou de rénovation.

Description de l'action

- Organiser des formations et présenter des cas pratiques aux agents d'urbanisme et aux élus pour assurer le respect du règlement d'assainissement, en mettant l'accent sur l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle
- Créer des fiches claires à destination des élus, agents et habitants pour expliquer l'intérêt des clauses des PLU et les impacts de leur non respect
- Etudier la possibilité d'utiliser l'outil UrbalA pour modéliser les impacts des PLU sur l'aménagement du territoire et communiquer ces résultats

Indicateurs de suivi et objectifs

- Part des agents et des élus formés

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (DevTerr)



Partenaires

- Communes
- CEREMA, Partenaires UrbalA



Cible

- Agents
- Elus
- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,2 ETP



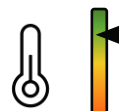
Moyens financiers / techniques

- € - Outils de communication, organisation de formations

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 20

Objectif: Planifier et mettre en œuvre un aménagement durable du territoire

Maîtriser le développement du parc résidentiel en prenant en compte les enjeux de santé publique et de risques climatiques

Contexte et enjeux de l'action

L'artificialisation du territoire par la construction de logements individuels rend difficile le respect des objectifs de limiter l'artificialisation nette, particulièrement au vu des objectifs de construction assignés par l'Etat. Il est proposé ici de commencer à faire évoluer les représentations pour que l'habitat collectif devienne désirable, en mettant en avant ses avantages et en apportant des solutions à ses limites.

Description de l'action

- Améliorer l'image du logement collectif : Réaliser des récits / projections où le logement collectif est valorisé et où ses avantages sont mis en lumière de manière concrète, sans en occulter les limites
- Inciter les promoteurs et bailleurs sociaux à diversifier l'offre de logements collectifs pour répondre aux besoins de toute la population
- Inciter les promoteurs et bailleurs sociaux à aménager et valoriser dans les logements collectifs des "communs" qui améliorent la qualité de vie (salles de sports, laveries, jardins, salles de jeux, ateliers, matériel partagé, ...)
- Travailler avec les promoteurs, bailleurs sociaux et des groupes d'habitants pour identifier les limites des logements collectifs et imaginer des solutions concrètes, en maîtrisant leurs impacts budgétaires

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de promoteurs et bailleurs sensibilisés

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, Dev Terr)
- Communes



Partenaires

- CAUE Essonne, ALEC OE



Cible

- Promoteurs, bailleurs sociaux
- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



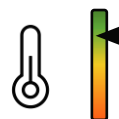
Moyens financiers / techniques

- € – Réalisation de supports de communication

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 21

Objectif: Planifier et mettre en œuvre un aménagement durable du territoire

Elaborer de manière concertée une charte d'aménagement durable et des critères de construction durable, et la faire respecter lors de tout projet d'aménagement

Contexte et enjeux de l'action

Le principal objectif est d'amener l'ensemble des acteurs de la construction intervenant sur le territoire (maîtres d'ouvrages, concepteurs, entreprises...) à mettre en œuvre dès la conception, les mesures nécessaires pour répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique, d'adaptation à ses impacts et de préservation de l'environnement. Cette charte répondra également à un enjeu de transversalité afin de décroïsonner les politiques publiques et favoriser la pluridisciplinarité. Son adoption sera proposée à chaque commune.

Description de l'action

- Élaborer et diffuser une charte territoriale pour promouvoir l'écoconception, réduire l'artificialisation des sols et préserver biodiversité et paysages
 - Proposer dans la charte une méthode pluridisciplinaire pour prioriser les enjeux (urbanisme, mobilités durables, biodiversité, ruissellement, adaptation au climat) dans chaque projet
 - Illustrer dans la charte les bonnes pratiques d'évitement et de réduction des impacts, pour limiter le recours à la compensation (ERC)
- Étudier la mise en place d'une certification locale des projets, avec des incitations financières liées au respect des critères environnementaux

Documents liés

- Feuille de route Économie circulaire de l'agglomération, et en particulier l'action 3.1.1, dont l'objectif est d'intégrer systématiquement une disposition environnementale pour inciter au recours aux éco-matériaux

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de commune adoptant la charte
- Objectif: 100% d'ici 2031

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Dev.Terr)
- Communes



Partenaires

- Communes, CAUE Essonne



Cible

- Aménageurs, bailleurs sociaux



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € – Accompagnement pour la rédaction de la charte

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Axe

Réduire la consommation d'énergie des logements et de l'immobilier d'entreprise





Réduire la consommation d'énergie des logements et de l'immobilier d'entreprise



Enjeux et chiffres clés

Les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent **61% des consommations d'énergie** et **44% des émissions de gaz à effet de serre** du territoire. La rénovation énergétique et le remplacement des modes de chauffage sont engagés et soutenus, mais portent encore trop peu leurs fruits : plus de **5% des logements sont encore chauffés au fioul**, les systèmes au **gaz non renouvelable représentent 40% des systèmes de chauffages** en 2021.

Les potentiels d'action sont considérables : la sobriété des usages, la rénovation des bâtiments et la décarbonation des modes de chauffage permettraient de réduire de 97% les émissions des bâtiments.

Les objectifs chiffrés



- Consommations d'énergie (par rapport à 2021) :
 - Résidentiel : -12% en 2030, -40% en 2050 ; Tertiaire : -19%, -60%
- Emissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2021) :
 - Résidentiel : -29% en 2030, -95% en 2050 ; Tertiaire : -30%, -96%
- Rénovation énergétique et modes de chauffage
 - 14 000 logements rénovés entre 2025 et 2031
 - 11 000 chauffages au gaz non performants et 4 000 au fioul remplacés en 2031
 - 80% des acteurs obligés respectent le décret tertiaire en 2031



Les orientations stratégiques



➤ Sobriété

- **Adaptation du bâti** au changement climatique

➤ Rénovation

- Des **lieux refuges** dans toutes les communes

➤ Substitution des énergies fossiles



Les objectifs du programme d'action

- ☐ Soutenir la **sobriété**, la résilience et l'efficacité des **constructions neuves**
- ☐ Accompagner les occupants et propriétaires **d'immobilier d'entreprise** vers la **rénovation** performante et un **usage sobre** de leurs bâtiments
- ☐ Accompagner les occupants et propriétaires de **logements** vers la **rénovation** performante et un **usage sobre** de leurs bâtiments
- ☐ **Mobiliser, informer et former** les professionnels de la rénovation et de la construction
- ☐ Limiter la **consommation d'énergie pour la construction et la rénovation**



Objectif

**Soutenir la sobriété, la résilience et
l'efficacité des constructions neuves**



Action 22

Objectif: Soutenir la sobriété, la résilience et l'efficacité des constructions neuves

Intégrer des exigences de transition écologique dans les documents conditionnant les opérations d'aménagement ou de construction

Contexte et enjeux de l'action

Cette action vise à intégrer de manière progressive et systématique les enjeux de performance énergétique, d'adaptation aux risques climatiques et de prise en compte des enjeux environnementaux des constructions neuves dans les cahiers des charges de cession ou les fiches de lots des opérations d'aménagement.

Description de l'action

- Diffuser des outils pratiques (guides, fiches exemples) valorisant les bonnes pratiques en matière de : préservation de la biodiversité, désimperméabilisation des sols et zéro rejet des eaux pluviales, isolation par l'extérieur, protections solaires, conception bioclimatique et intégration paysagère des bâtiments
- Exiger dans les fiches de lots des opérations d'aménagement que les maîtres d'ouvrage visent une alimentation énergétique neutre en carbone
- Contrôler le raccordement aux réseaux de chaleur classés pour les bâtiments neufs ou remplaçant leurs installations de chauffage
- Intégrer systématiquement dans les cahiers des charges des objectifs de polyvalence et/ou de réversibilité des bâtiments
- Etudier l'opportunité de mettre en place un dispositif de suivi pour s'assurer du respect des exigences environnementales jusqu'à la fin du projet de construction
- Valoriser et promouvoir les projets exemplaires

Ressources sur lesquelles s'appuyer

- UrbalA, une plateforme de planification urbanistique permettant de simuler l'impact environnemental des décisions d'urbanisme.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Part des opérations d'aménagement intégrant au moins une exigence environnementale issue des supports diffusés

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Dev Terr)
- Aménageurs
- Communes



Partenaires

- CEREMA



Cible

- Promoteurs, architectes, bureaux d'études



Calendrier de mise en œuvre

- 2028-2031



Moyens humains

- 0,05 ETP



Moyens financiers / techniques

- € à €€ selon moyen de contrôle mis en place

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Objectif

**Accompagner les occupants et
propriétaires d'immobilier d'entreprise
vers la rénovation performante et un
usage sobre de leurs bâtiments**



Action 23

Objectif: Accompagner les occupants et propriétaires d'immobilier d'entreprise vers la rénovation performante et un usage sobre de leurs bâtiments

Faciliter l'accès des entreprises aux informations et aux dispositifs d'aide pour l'amélioration de la performance et de la résilience de leurs bâtiments via un dispositif dédié

Contexte et enjeux de l'action

Le territoire accueille aujourd'hui 25 000 entreprises de toute taille. Près d'1/3 de la consommation d'énergie du territoire est générée par le secteur tertiaire. L'amélioration de la qualité du bâti d'entreprises constitue donc un levier d'action essentiel du territoire. Il s'agit de faciliter l'accès aux informations et aux dispositifs existants pour la rénovation, l'instrumentation/pilotage, la sobriété des bâtiments, leur résilience et leur bonne intégration des enjeux environnementaux. Cette action s'inscrit dans le schéma directeur de l'offre économique qui vise notamment à renforcer les relations de l'agglomération Paris-Saclay avec les entreprises.

Description de l'action

- Co-construire, avec les chambres consulaires et les entreprises, un dispositif pour orienter les entreprises dans l'expression de leurs besoins et l'identification des solutions existantes
 - Structurer une gouvernance claire du dispositif en formalisant un cadre de coopération entre les parties prenantes
- Communiquer sur ce dispositif via les chambres consulaires, associations d'entreprises, managers de sites et communes
- Adapter les formats d'accompagnement et de communication aux différentes cibles (grandes entreprises, PME, commerçants de villes, foncières, etc.)

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'entreprises accompagnées via le dispositif

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Dev Eco)
- CCI / CMA



Partenaires

- Entreprises
- ADEME, ALEC OE



Cible

- Occupants et propriétaires d'immobilier d'entreprises



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,5 ETP à créer



Moyens financiers / techniques

- €€ - Dispositif support

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 24

Objectif: Accompagner les occupants et propriétaires d'immobilier d'entreprise vers la rénovation performante et un usage sobre de leurs bâtiments

Recueillir les bonnes pratiques de sobriété et de rénovation des entreprises et les valoriser

Moyen terme

Contexte et enjeux de l'action

Le partage des bonnes pratiques entre entreprises est essentiel pour accélérer la rénovation énergétique du bâti tertiaire privé sur le territoire. Cette action vise à favoriser la diffusion d'exemples concrets et inspirants grâce aux relais locaux et à des événements dédiés.

Description de l'action

- Identifier et documenter les bonnes pratiques d'entreprises locales en matière de transition écologique, d'adaptation climatique, de sobriété énergétique, de mesures environnementales (accueil de la petite faune par exemple) ou de coopération territoriale.
- S'appuyer sur les réseaux d'entreprises existants pour diffuser les retours d'expérience, les exemples inspirants.
- Valoriser ces pratiques lors d'événements existants (ex. : Paris-Saclay Connexion), en proposant par exemple des témoignages d'entreprises du territoire.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'événements intégrant ces retours d'expérience

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Dev Eco)



Partenaires

- CCI, CMA, ALEC OE
- Entreprises, associations d'entreprises



Cible

- Occupants et propriétaires d'immobilier d'entreprises



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,2 ETP à créer



Moyens financiers / techniques

- € - Supports de communication

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



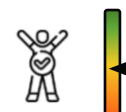
Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Objectif

**Accompagner les occupants et
propriétaires de logements vers la
rénovation performante et un usage
sobre de leurs bâtiments**



Action 25

Objectif: Accompagner les occupants et propriétaires de logements vers la rénovation performante et un usage sobre de leurs bâtiments

Assurer une communication régulière sur l'utilisation efficace et la rénovation des logements

Contexte et enjeux de l'action

Le secteur résidentiel représente 30% des consommations d'énergie du territoire sur le territoire de l'agglomération. En complément des actions visant à accompagner la rénovation énergétique des logements, l'enjeu pour l'agglomération est de favoriser la mise en place d'écogestes performants. L'objectif de cette action est de sensibiliser les habitants et de provoquer une dynamique globale d'entraînement de tous les acteurs.

Description de l'action

- Faire connaître largement le Pacte territorial pour la Rénovation de l'Habitat et le service Paris-Saclay Rénov'
- Communiquer sur les retours d'expérience (réussites, freins, conseils pratiques) via des articles dans les supports de l'agglomération et des communes, des témoignages vidéos ou podcasts diffusés sur les réseaux sociaux de l'agglomération, de l'ALEC Ouest Essonne et des communes
- Organiser des animations de terrain dans les marchés, salons de l'habitat, événements municipaux ou associatifs pour sensibiliser de manière conviviale (ex : quizz, jeux, démonstrations, stands interactifs)
- Proposer des ateliers pratiques avec les opérateurs de réseaux (GRDF, Enedis, Suez) dans le cadre du service Paris-Saclay Rénov' : « comprendre ma consommation ».

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de participants aux ateliers organisés dans le cadre de Paris-Saclay Rénov'

Caractéristiques de l'action



Pilote

- ALEC OE
- Agglo (TE, Pol Ville)
- Communes



Partenaires

- Associations
- CCAS, maisons de quartier



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- Dès 2025 et tout au long du Plan Climat



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € – Moyens de communication hors campagne d'affichage

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 26

Objectif: Accompagner les occupants et propriétaires de logements vers la rénovation performante et un usage sobre de leurs bâtiments

Amplifier l'action de Paris-Saclay Rénov' et assurer une coopération des partenaires efficace

Contexte et enjeux de l'action

La rénovation des logements est un enjeu majeur du Plan Climat et identifié comme tel au niveau national. Depuis 2022, un nouveau service public dédié à la rénovation énergétique a été lancé sur le territoire de l'agglomération: Paris-Saclay Rénov'. Ce service vise à centraliser l'ensemble des demandes des particuliers au sujet de la rénovation énergétique et de proposer un accompagnement tout au long du projet. L'enjeu aujourd'hui est de renforcer ce dispositif en y intégrant notamment les problématiques d'adaptation aux fortes chaleurs et de préservation de l'environnement et du patrimoine (intégration des énergies renouvelables, de l'isolation par l'extérieur, etc.).

Description de l'action

- Renforcer l'orientation vers des rénovations globales et de qualité permettant de faire face aux fortes chaleurs et prenant en compte les enjeux environnementaux et patrimoniaux
- Prioriser l'accompagnement des copropriétés les plus énergivores
- Étudier la possibilité de proposer un service de vérification de la qualité des rénovations pour les particuliers
- Développer un partenariat avec des structures d'auto-rénovation accompagnée afin de diversifier la palette des solutions proposées pour la rénovation
- Animer un cadre de coopération multi partenariale

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de rénovations globales réalisées

Caractéristiques de l'action



Pilote

- ALEC OE
- Agglo (TE, Dev Terr)



Partenaires

- Opérateur OPAH, ANAH, ADIL, DDT, Maisons France services
- Structures d'auto-rénovation, GRDF, Enedis, CD91



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- Durée du PCAET



Moyens humains

- 0,2 ETP



Moyens financiers / techniques

- € à €€ – Selon moyen pour un éventuel dispositif de vérification

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 27

Objectif: Accompagner les occupants et propriétaires de logements vers la rénovation performante et un usage sobre de leurs bâtiments

Apporter un soutien financier à la rénovation des logements pour favoriser les rénovations performantes

Contexte et enjeux de l'action

Depuis 2015, deux Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont été menées sur le territoire de l'agglomération. Entre 2020 et 2023, 2 061 logements ont été rénovés sur les 3 371 ciblés d'ici 2025, soit un taux de réalisation de 62%. La rénovation énergétique des logements est donc active et en augmentation. Cependant, le principal obstacle reste le financement pour de nombreux habitants. L'enjeu pour le territoire est donc d'encourager le développement de solutions financières adaptées pour lever ce frein et accélérer la rénovation.

Description de l'action

- Poursuivre et amplifier l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Etudier les conditions de financement de la réalisation du diagnostic initial et des préconisations de travaux, en lien avec Paris-Saclay Renov'
- Explorer des solutions de préfinancement de l'apport personnel, pour lever les freins à l'engagement dans une rénovation globale.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de logements rénovés par an avec un soutien financier

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Habitat, TE)



Partenaires

- ALEC OE, opérateur OPAH
- Banques



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,05 ETP



Moyens financiers / techniques

- €€ – Pour financement des diagnostics
- €€€ – Pour l'OPAH, déjà budgété

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 28

Objectif: Accompagner les occupants et propriétaires de logements vers la rénovation performante et un usage sobre de leurs bâtiments

Aller à la rencontre des publics en précarité énergétique et leur apporter un service adapté

Contexte et enjeux de l'action

Pour renforcer son action envers les ménages modestes, l'agglomération a lancé, en 2019, dans le cadre du dispositif national SLIME, un programme dédié à la lutte contre la précarité énergétique. Aujourd'hui, l'enjeu est de poursuivre et d'amplifier cette dynamique en augmentant significativement le nombre de ménages bénéficiaires du dispositif.

Description de l'action

- Poursuivre et renforcer le programme de lutte contre la précarité énergétique (Slime) dans le cadre du Pacte Territorial pour la Rénovation de l'Habitat
- Mobiliser les travailleurs sociaux (avec le soutien du département de l'Essonne) pour consolider le réseau des donneurs d'alerte du programme Slime
- Créer des supports et organiser des événements accessibles aux publics précaires pour faciliter leur prise en main du dispositif Slime
- Informer et impliquer les acteurs de proximité (travailleurs sociaux, bailleurs, associations) sur les dispositifs d'aide existants
- Organiser des actions de terrain ciblées (pieds d'immeubles) dans les quartiers à enjeux

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de ménages entrés dans le dispositif

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)
- ALEC OE
- CCAS des communes



Partenaires

- Réseau Cler, Bailleurs sociaux, Enedis, GrDF, ALEC OE



Cible

- Habitants en situation de précarité liée au logement



Calendrier de mise en œuvre

- 2025-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- €€€ – Poursuite du Slime, déjà budgété

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 29

Objectif: Accompagner les occupants et propriétaires de logements vers la rénovation performante et un usage sobre de leurs bâtiments

Mobiliser les bailleurs sociaux vers une rénovation performante et vertueuse

Contexte et enjeux de l'action

Avec 25 % de logements sociaux parmi les résidences principales du territoire, le parc social joue un rôle central dans l'amélioration de la performance énergétique globale des logements de l'agglomération. A travers cette action, le territoire de l'agglomération souhaite accompagner les bailleurs sociaux au-delà de leurs obligations existantes, tout en sensibilisant les locataires aux bonnes pratiques, notamment pour mieux gérer les fortes chaleurs.

Description de l'action

- Dans le cadre du Pacte Territorial pour la Rénovation de l'Habitat, créer des liens avec les bailleurs sociaux pour les inciter à des rénovations performantes et à la prise en compte des risques climatiques et environnementaux
- Proposer des animations vers les locataires pour diffuser les bonnes pratiques, des sensibilisations à la gestion des fortes chaleurs de manière passive
- Impliquer les bailleurs sociaux dans la mise en œuvre du Slime pour faciliter la recherche de solutions pour les locataires.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de bailleurs sociaux engagés dans des rénovations performantes

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Habitat)
- ALEC OE



Partenaires

- Bailleurs sociaux



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € - Outils de communication

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

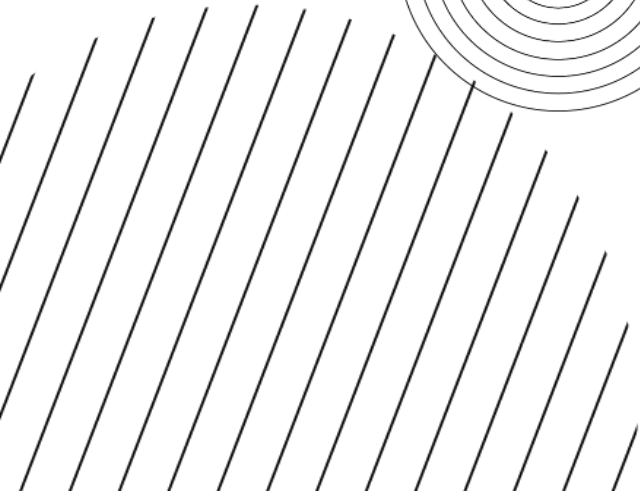


Santé
Bien-être



Objectif

**Mobiliser, informer et former les
professionnels de la rénovation et de
la construction**





Action 30

Objectif: Mobiliser, informer et former les professionnels de la rénovation et de la construction

Poursuivre la mobilisation des professionnels en soutenant leur rôle dans Paris-Saclay Rénov'

Contexte et enjeux de l'action

Le succès de la rénovation énergétique dépend largement de l'implication des professionnels du bâtiment et des acteurs liés au logement (entreprises, artisans, agences immobilières, banques). Déjà engagée sur ce sujet, l'agglomération souhaite poursuivre et renforcer son action.

Description de l'action

- Amplifier la communication sur les sessions d'échanges avec les professionnels du bâtiment
- Mettre en place un recensement et un suivi des acteurs professionnels rencontrés, définir une stratégie de suivi et d'accompagnement en plusieurs étapes (prises de contact régulières, etc.)
- Continuer à rencontrer les professionnels du territoire afin de mieux connaître leurs pratiques et de les sensibiliser aux bonnes pratiques
- Au fur et à mesure des étapes de mobilisation, identifier les avancées, les difficultés rencontrées, les centraliser pour cibler les principaux enjeux et pouvoir mettre en œuvre des solutions adaptées

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de sessions d'échanges organisées avec les professionnels du bâtiment

Caractéristiques de l'action



Pilote

- ALEC OE
- Agglo (TE)



Partenaires

- FFB, CAPEB, ABF



Cible

- Entreprises et artisans du bâtiments, agences immobilières, banques, etc.



Calendrier de mise en œuvre

- Tout au long du PCAET



Moyens humains

- 0,05 ETP (suivi ALEC)



Moyens financiers / techniques

- -

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Objectif

**Limiter la consommation d'énergie
pour la construction et la rénovation**



Action 31

Objectif: Limiter la consommation d'énergie pour la construction et la rénovation

Encourager le recours aux matériaux biosourcés et développer ces filières locales

Contexte et enjeux de l'action

L'Ile-de-France est la région la plus consommatrice de matériaux de construction en France (en majorité des granulats qui entrent dans la composition des mortiers et bétons) et importe chaque année plus de 45 % de ses besoins depuis les régions périphériques, voire depuis l'étranger. Sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay, les projets de construction de logements, bureaux et infrastructures vont entraîner une consommation accrue de ces matériaux. Des alternatives locales et durables existent, comme les matériaux biosourcés (filières bois, chanvre, paille, lin). En lien direct avec la feuille de route économie circulaire de l'agglomération, cette action vise à promouvoir l'usage de ces matériaux et à faire connaître les filières existantes sur le territoire.

Description de l'action

- Identifier les filières existantes et accessibles sur le territoire
- Informer les maîtres d'ouvrage sur les bénéfices de l'utilisation de matériaux biosourcés via Paris-Saclay Renov' et via le dispositif d'information des entreprises
- Sensibiliser les entreprises et artisans à l'intérêt de se former à la pose et à l'utilisation de matériaux biosourcés
- Etudier la possibilité de soutenir le développement d'une filière selon les ressources du territoire
- Organiser des visites de chantier ayant recours aux matériaux biosourcés
- Inciter aux recours aux éco-matériaux dans les projets d'aménagement ou de construction
- Intégrer une disposition environnementale pour inciter aux recours aux éco-matériaux dans les projets d'aménagement ou de construction, quand les règles de la commande publique le permettent.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Part des projets d'aménagement ou de construction intégrant une clause incitant au recours à des matériaux biosourcés

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, Marchés publics, Dév Eco)
- ALEC OE



Partenaires

- FFB, CAPEB, ABF, CAUE 91



Cible

- Entreprises du bâtiment, aménageurs



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,05 ETP



Moyens financiers / techniques

- € – Etude d'opportunité développement d'une filière

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 32

Objectif: Limiter la consommation d'énergie pour la construction et la rénovation

Faire connaître et développer les solutions low tech et l'habitat passif

Contexte et enjeux de l'action

Le low tech permet de répondre aux besoins essentiels grâce à des solutions simples, durables et respectueuses de l'environnement (matériaux locaux, récupérateurs d'eau de pluie, ...). L'habitat passif permet d'utiliser moins de ressources pour des solutions technologiques et ainsi de maîtriser les coûts environnementaux et financiers sur le long terme des constructions. L'enjeu de cette action est de favoriser leur adoption dans les pratiques de rénovation et de construction sur le territoire.

Description de l'action

- Réaliser des hackathons ou concours pour développer des solutions low tech
- Intégrer dans Paris-Saclay Rénov' la présentation de solutions low tech
- Organiser des visites de bâtiments passifs et éco-construits, retours d'expériences
- Informer les professionnels sur les techniques et matériaux low tech (architectes, artisans...).

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de construction ou rénovation intégrant des solutions low tech ou habitat passif

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, Dev Eco)
- ALEC OE



Partenaires

- Communes, CMA, CCI, établissements d'enseignement et de recherche



Cible

- Aménageurs, promoteurs, maîtres d'ouvrage



Calendrier de mise en œuvre

- 2027-2030



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € - Organisation d'événements

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Axe

Se déplacer mieux et moins





Se déplacer mieux et moins



Enjeux et chiffres clés

Sur le territoire de Paris-Saclay, les déplacements sont dominés par la voiture : elle représente 60% de la part modale domicile-travail des habitants. Le territoire dispose d'un réseau de transports collectifs important, notamment via les transports ferroviaires (TGV, RER B et C, tram-train) : 27% des habitants les utilisent pour leurs déplacements domicile-travail

Les transports routiers sont le **premier poste d'émissions de GES** (42%), le premier poste d'émissions de NOx (56%), le **troisième consommateur d'énergie** (26%).

Les objectifs chiffrés



- Consommations d'énergie et émissions de GES (par rapport à 2021) :
 - Energie : -21% en 2030, -67% en 2050
 - GES : -29% en 2030, -93% en 2050
- Parts modales
 - Transports en commun : 31% en 2031, 35% en 2050 (27% en 2021)
 - Vélo : 12% en 2031, 22% en 2050 (2% en 2021)
 - Marche : 9% en 2031, 15% en 2050 (6% en 2021)
- Véhicules à faibles émissions : 20% en 2031, 100% en 2050



Les orientations stratégiques



- Transformation des **imaginaires**
- **Gouvernance partagée** avec les territoires voisins
- **Réorganisation** territoriale
- Généralisation des **déplacements à vélo**
- Des transports en communs synonymes de **confort, sérénité et gain de temps**



Les objectifs du programme d'action

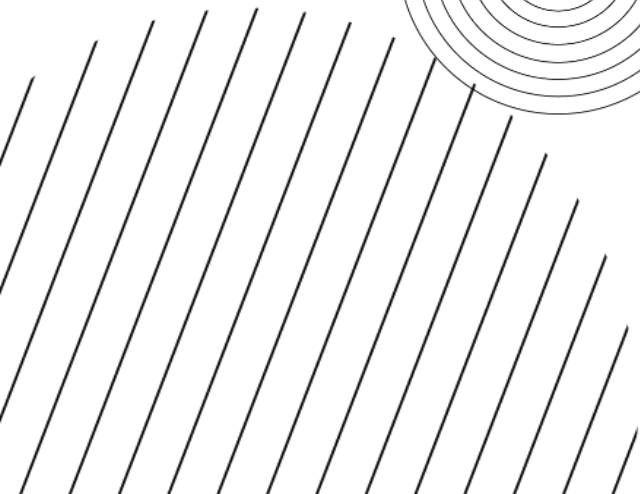
- ☐ **Sensibiliser les citoyens** aux impacts des mobilités sans stigmatiser les publics qui ne peuvent se déplacer qu'en voiture
- ☐ **Réduire les besoins** en déplacements motorisés
- ☐ Adapter l'offre de **transports en commun**
- ☐ Développer les **mobilités actives**
- ☐ Développer les **mobilités alternatives et l'intermodalité**
- ☐ Soutenir le développement de la **mobilité décarbonée**
- ☐ Limiter les émissions liées au **transport de marchandises**





Objectif

**Sensibiliser les citoyens aux impacts
des mobilités sans stigmatiser les
publics qui ne peuvent se déplacer
qu'en voiture**





Action 33

Objectif: Sensibiliser les citoyens aux impacts des mobilités sans stigmatiser les publics qui ne peuvent se déplacer qu'en voiture

Assurer une communication régulière sur les impacts des mobilités, en s'appuyant sur de nouvelles représentations

Contexte et enjeux de l'action

Sur le territoire de Paris Saclay, 83 % des ménages possèdent au moins une voiture et 60 % des actifs l'utilisent pour leurs trajets domicile-travail. Pour beaucoup, la voiture est devenue un réflexe ancré, difficile à remettre en question. De plus, l'image associée aux modes alternatifs reste souvent peu valorisée, freinant leur adoption. L'enjeu est donc d'encourager progressivement un changement de comportements vers des solutions de mobilité plus durables, tout en tenant compte des besoins spécifiques des personnes dépendantes à la voiture.

Description de l'action

- Communiquer sur les bénéfices (santé, qualité de l'air) des mobilités durables, via les magazines de l'agglomération et des communes, les réseaux sociaux et les événements locaux
- Réaliser et diffuser des récits sur la façon de se déplacer sur un territoire qui aurait réussi sa transition énergétique, en axant les éléments de langage sur les gains et non sur les pertes
- Apporter une attention particulière aux publics qui peuvent difficilement se passer d'une voiture dans leur quotidien et évaluer avec eux leurs besoins pour pouvoir changer de modes de transport
- Communiquer sur le partage de l'espace public

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'événements diffusant les récits produits
- Nombre de personnes accompagnées dans l'analyse de leurs besoins de mobilité

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Mobilités)
- Communes



Partenaires

- Associations



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € - Supports de communication

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

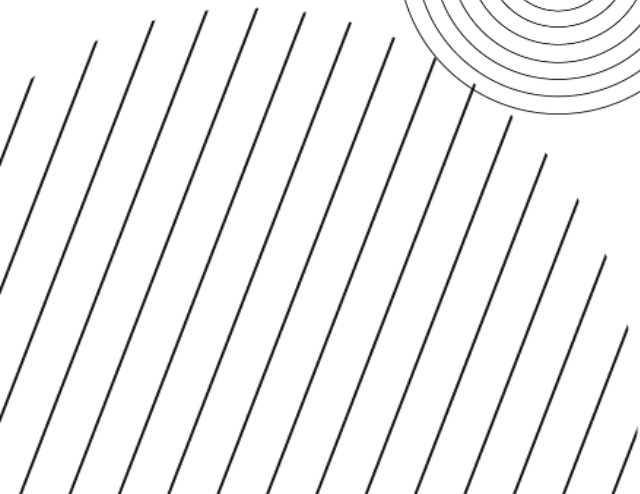
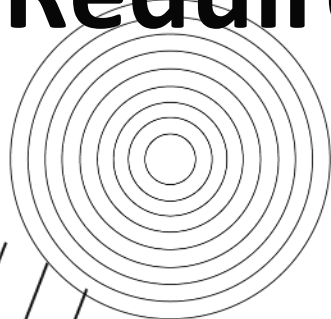


Santé
Bien-être



Objectif

**Réduire les besoins en déplacements
motorisés**





Action 34

Objectif: Réduire les besoins en déplacements motorisés

Mener une réflexion sur la possibilité de réorganiser l'espace pour favoriser un accès à pied ou à vélo aux principaux services

Contexte et enjeux de l'action

Sur certaines zones du territoire, l'accès aux principaux services reste difficile sans voiture, limitant la mobilité active et l'autonomie des habitants. L'enjeu pour l'agglomération est de commencer à identifier ces espaces et de mener des réflexions sur l'aménagement du territoire pour faciliter les déplacements doux et améliorer la qualité de vie des habitants. Cette réflexion doit prendre en compte les risques climatiques et environnementaux.

Description de l'action

- Réaliser une étude mettant en évidence les zones où l'accès aux services de base est difficile sans voiture et porter une réflexion avec les communes sur les moyens de réorganiser la distribution des espaces de services
- Rendre les trajets à pied et à vélo plus visibles dans les espaces publics très fréquentés, en indiquant les temps de parcours

Indicateurs de suivi et objectifs

- Temps d'accès moyen aux services de base

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Mobilités)



Partenaires

- Communes



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2028-2031



Moyens humains

- 0,2 ETP



Moyens financiers / techniques

- €€ – Coût de l'étude

Analyse multicritère



Atténuation

Adaptation

Énergie

Environnement

Qualité de l'air

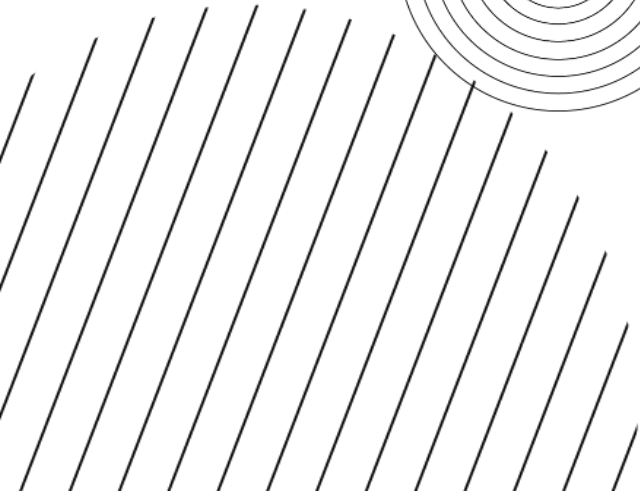
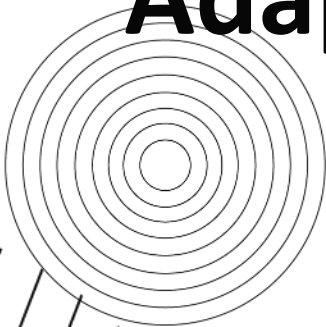
Résilience

Santé
Bien-être



Objectif

**Adapter l'offre de transports en
commun**



Plan d'action - Rendre les transports en commun plus attractifs (schéma de transports)

Contenu ciblé

- Axe 1 du schéma de transports: "Rendre les transports en commun plus attractifs"
- Thème 3.1 du schéma de transports: "Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun"

Ce contenu est remplacé par celui du Plan Local de Mobilités dès son adoption

Actions et thématiques traitées

- Renforcer l'offre du réseau bus sur le territoire
- Optimiser le réseau de bus sur le territoire de l'agglomération (inclut Transport à la demande et Optimisation des navettes de l'agglomération)
- Aménager des pôles d'échanges multimodaux qualitatifs
- Soutenir les projets structurants
- Améliorer la visibilité et l'information voyageurs du réseau de transports en commun, valoriser les actions de la Communauté d'agglomération
- Continuer la mise en accessibilité des transports en commun
- Soutenir les plans de déplacement
- Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

Actions complémentaires

- Communiquer plus largement sur les lignes des navettes et leurs interconnexions avec les autres modes de transport
- Améliorer les conditions de voyage, notamment lors de fortes chaleur: demander la mise en œuvre d'action comme l'installation d'ombrières pour le stockage du matériel roulant, l'intégration du confort d'été dans le cahier des charges de choix de matériel roulant, etc.

Plan Local de Mobilités - Rendre les transports en commun plus attractifs

Indicateurs de suivi et objectifs

- Fréquentation du réseau de bus
- Part modale des transports en commun
- Objectif : part modale transports en commun = 31% en 2031, 35% en 2050 (27% en 2021)

Caractéristiques du plan d'action



Pilotes d'actions

- Agglo (Mobilités)
- IDFM



Partenaires

- Communes, CD91, DIRIF
- SNCF, RATP, transporteurs



Cibles

- Habitants



Calendrier du plan d'action

- 2018-2026, avec certaines actions projetées pour 2030
- 2026 : Plan local de mobilités



Lien vers le document

- [Schéma de transports](#)

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

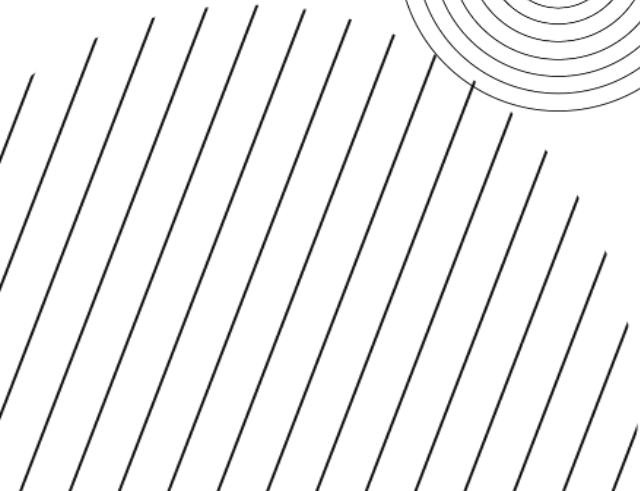
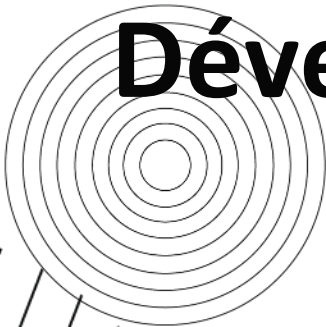


Santé
Bien-être



Objectif

Développer les mobilités actives



Plan d'action - Favoriser la pratique du vélo (schéma de transports et schéma directeur cyclable)

Contenu ciblé

- Axe 2 du schéma de transports: « Favoriser la pratique du vélo »
- Schéma directeur cyclable de l'agglomération Paris-Saclay (2024-2029)

Ce contenu est remplacé par celui du Plan Local de Mobilités dès son adoption

Actions et thématiques traitées

- Planifier le développement du réseau circulations douces complémentaires
- Réaliser les aménagements et équipements favorisant la pratique du vélo
- Promouvoir et animer la politique cyclable
- Aménager un réseau cyclable structurant qui relie l'ensemble des pôles d'intérêts communautaires
- Développer des services adaptés pour accompagner le développement de la pratique cyclable (stationnements vélo, stations-services vélo, accompagnement des structures, facilitation des liaisons plateau-vallée, location de vélos)
- Assurer la bonne mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable (démarche d'amélioration continue à l'échelle du territoire, améliorer la planification et l'entretien des aménagements, améliorer le comptage)
- Communiquer sur les actions et dispositifs pour construire et diffuser une culture vélo (sensibilisation, intégration du vélo chez les actifs, dans les événements)
- Imaginer des innovations autour du vélo adaptées au territoire

Actions complémentaires

- Veiller à limiter l'impact environnemental des futures infrastructures (fragmentation des trames, imperméabilisation des sols, intégration paysagère)
- Prévoir une communication et des actions spécifiques vers les publics aux revenus modestes ou très modestes pour qu'ils se sentent concernés et qu'ils mesurent les bénéfices (formation remise en selle, formation à la réparation, démonstration collective d'itinéraires adaptés, lien avec la santé, etc.)

Indicateurs de suivi et objectifs

- Fréquentation des aménagements cyclables + voir schéma directeur cyclable
- Part modale du vélo
- Objectif : part modale vélo = 12% en 2031, 22% en 2050 (2% en 2021)

Caractéristiques du plan d'action



Pilotes d'actions

- Agglo (Mobilités)
- IDFM



Partenaires

- Communes, structures vélo
- IDFM, CD91



Cibles

- Habitants



Calendrier du plan d'action

- Voir schéma de transports
- 2026: Plan Local de Mobilités
- 2024-2029: SD cyclable



Lien vers le document

- [Schéma de transports](#)

- [Schéma directeur cyclable 2024-2029](#)

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 37

Objectif: Développer les mobilités actives

Favoriser la marche en développant et en sécurisant les aménagements piétons

Contexte et enjeux de l'action

En complément du développement des infrastructures cyclables et afin de favoriser les mobilités actives, il est important de prévoir des actions de communication et d'animation autour de la marche afin d'encourager sa pratique. Impliquer habitants et élus constitue un levier clé pour identifier les obstacles à la marche et co-construire des aménagements à la fois sécurisés et agréables.

Description de l'action

- Animer l'organisation des pédibus / vélobus pour les écoles
- Promouvoir le "baromètre des villes marchables" pour encourager les citoyens à signaler les points noirs piétons, tout en l'associant à son équivalent cyclable afin de réfléchir à des projets d'aménagement intégrant à la fois les besoins des piétons et des cyclistes
- Mettre en place des visites terrains impliquant élus et citoyens pour collecter les suggestions de modifications d'aménagement, réaliser des enquêtes
- Favoriser les aménagements inclusifs (bancs, espaces ombragés, trottoirs sans dénivelés pour les sorties de véhicules)
- Eviter les aménagements inadaptés (stationnements en demi-trottoirs, ...)

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de lignes de pédibus/vélobus actives
- Nombre de points noirs piétons identifiés et traités

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Mobilités)
- Communes



Partenaires

- Asso vélos et autres associations locales



Cible

- Habitants, travailleurs



Calendrier de mise en œuvre

- 2027-2030



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- €€ – Surcoût éventuel des aménagements

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

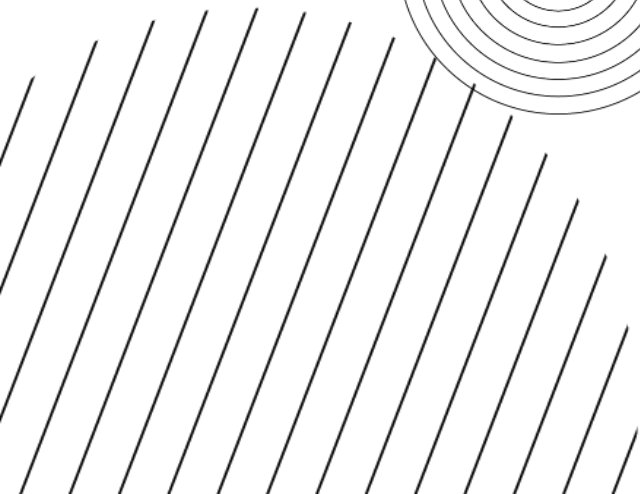
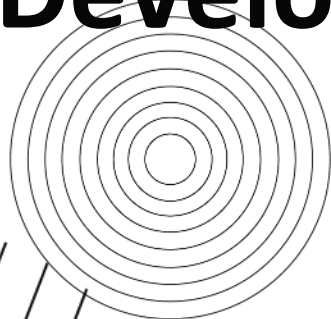


Santé
Bien-être



Objectif

**Développer les mobilités alternatives
et l'intermodalité**





Action 38

Objectif: Développer les mobilités alternatives et l'intermodalité

Accompagner les personnes, notamment en situation de précarité liée aux transports, dans l'évolution de leurs solutions de déplacements

Contexte et enjeux de l'action

Sur le territoire de Paris-Saclay, près de 9% des ménages sont en situation de précarité énergétique liée aux coûts de carburants, soit plus de 11 500 ménages (ONPE, 2021). L'automobile pèse lourdement dans les dépenses de ces ménages, et la hausse récente des prix des carburants a aggravé la situation des ménages modestes. Par ailleurs, la mise en place de restrictions sur les émissions de polluants des véhicules qui circulent sur le territoire du Grand Paris nécessite d'accompagner ces ménages précaires à une évolution de leurs solutions de déplacement.

Description de l'action

- Réaliser un diagnostic de la précarité énergétique des habitants du territoire liée aux transports
- [En lien avec l'action 33] Communiquer régulièrement sur les dispositifs existants d'aide à l'acquisition / la location de véhicules à faibles émissions
- Etudier la mise en place de dispositifs de soutien financier à destination des ménages en précarité énergétique liée aux transports
 - Etudier la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les ménages les plus précaires
 - Aides à l'acquisition / la location de vélos / vélos à assistance électrique
 - Aides à l'acquisition d'un véhicule léger à faible émission

Remarque

Les actions 33 à 37 et 39 à 42 contribuent également à l'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique liée aux transports

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de ménages en situation de précarité énergétique liée aux carburants

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Mobilités, TE)
- IDFM



Partenaires

- Communes
- Associations, RATP, DIRIF



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2027



Moyens humains

- 0,05 ETP



Moyens financiers / techniques

- €€ à €€€ – Moyens éventuels de soutien financier

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être

Plan d'action – Développer les modes de transports alternatifs (schéma de transports)

Contenu ciblé

- *Thème 3.3 – Développer les modes alternatifs*
 - *Axe 4 - Favoriser une politique de stationnement à l'échelle de l'Agglomération*
- Ce contenu est remplacé par celui du Plan Local de Mobilités dès son adoption**

Actions et thématiques traitées

- Favoriser le covoiturage courte distance et l'autostop dynamique, promouvoir le développement de l'autopartage
- Contribuer aux projets d'électromobilité/éco-mobilité sur l'ensemble du territoire et soutenir les projets innovants pour permettre de nouvelles formes de mobilités
- Rechercher une cohérence dans la réglementation en matière de stationnement (homogénéiser entre communes, mieux contrôler)
- Inciter au report modal vers les transports collectifs (améliorer la visibilité, la gestion dynamique et l'offre de parcs relais)

Actions complémentaires

- Demander un bilan de l'utilisation des lignes de covoiturage mises en place par IDFM et en tirer des enseignements pour poursuivre le soutien à ce mode de déplacement
- Étudier l'opportunité d'utiliser une solution de MAAS (Mobility as a service) avec un outil de diagnostic à l'échelle régionale, pour en faire un assistant du pilotage de l'intermodalité

Indicateurs de suivi et objectifs

- Fréquentation des parcs relais
- Fréquentation des lignes de covoiturage
- Objectif : 1,8 passagers par véhicule en 2031 et 2,5 en 2050 (1,4 en 2021 en France)

Caractéristiques du plan d'action



Pilotes d'actions

- Agglo (Mobilités)
- IDFM



Partenaires

- Communes



Cibles

- Habitants



Calendrier du plan d'action

- Voir schéma de transports



Lien vers le document

- [Schéma de transports](#)

- [Schéma directeur cyclable 2024-2029](#)

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

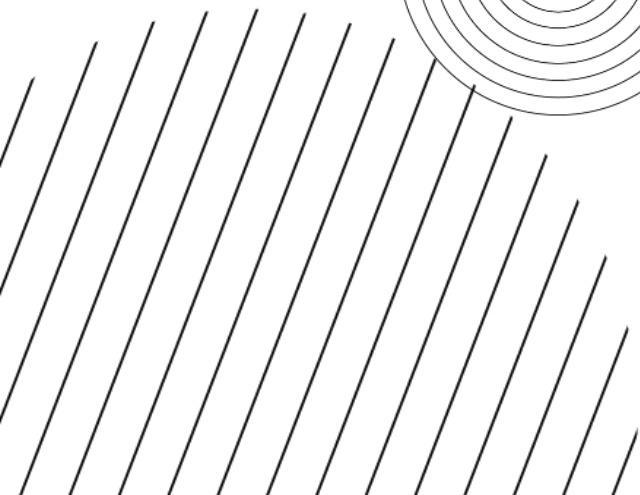
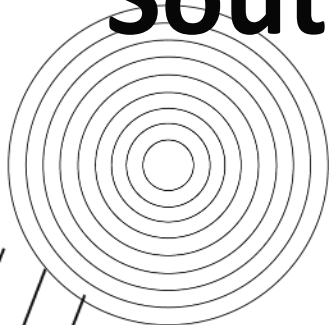


Santé
Bien-être



Objectif

**Soutenir le développement de la
mobilité décarbonée**





Action 40

Objectif: Soutenir le développement de la mobilité décarbonée

Travailler avec les principaux employeurs à la mise en place de solutions de mobilités durables

Contexte et enjeux de l'action

Dans le cadre de sa compétence transport, l'agglomération a déjà initié des actions à l'échelle de zones d'activité afin d'améliorer l'offre de transports (réunions, groupes de travail). Avec près de 60 parcs d'activités recensés sur le territoire, la transition de ces espaces représente un levier essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'agglomération.

Description de l'action

- Travailler avec les zones d'activité du territoire pour développer la mobilité décarbonée en incitant au déploiement de bornes de recharges et à l'achat de flottes de voitures électriques légères partagées
- Accompagner les employeurs à l'élaboration de PME / PMIE (plans de mobilité entreprises / inter-entreprises) à l'échelle des zones d'activité.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de flottes de véhicules thermiques remplacées par des véhicules électriques
- Nombre de PME / PMIE réalisés

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Dev Eco)



Partenaires

- CCI, CMA
- Entreprises
- Gestionnaires de ZAC



Cible

- Actifs



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € – Eventuel soutien à l'élaboration de PME /PMIE

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 41

Objectif: Soutenir le développement de la mobilité décarbonée

Accompagner les habitants et entreprises dans l'achat des flottes décarbonées et l'installation de systèmes de recharge

Contexte et enjeux de l'action

Les habitants et les entreprises rencontrent souvent des difficultés pour accéder à une information claire sur les solutions techniques et les aides financières liées à l'achat de véhicules décarbonés. Un accompagnement ciblé facilite la transition vers des mobilités durables et le déploiement des infrastructures de recharge.

Description de l'action

- Réaliser un guide d'information sur l'impact carbone des véhicules, leur utilisation, les systèmes de recharge et les aides financières disponibles
- Faciliter les relations avec Enedis, organiser des webinaires répondant aux questions techniques des usagers
- Informer les entreprises sur les solutions de motorisation au GNV, à l'hydrogène et autres motorisations décarbonées
- Étudier les besoins en mobilité décarbonée dans les ZAE et proposer des solutions mutualisées, comme l'installation de bornes de recharge communes.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Part des motorisations décarbonées dans le parc automobile

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Mobilités)
- ALEC OE



Partenaires

- ENEDIS
- GRDF
- Gestionnaires de ZAC



Cible

- Habitants, actifs



Calendrier de mise en œuvre

- Dès 2025



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € - Outils de communication

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 42

Objectif: Soutenir le développement de la mobilité décarbonée

Plan d'action - Déployer un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ouvert au public et accessible à tous

Contexte et enjeux de l'action

Début 2025, l'agglomération compte 546 points de charge ouverts au public, soit 228 bornes, gère 106 points de charge pour véhicules électriques. 47% des bornes sont sous maîtrise d'ouvrage publique. Le territoire est bien maillé, en cohérence avec la moyenne française. Le schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE), prévoit de renforcer l'offre de recharge pour les véhicules électriques, en veillant à son accessibilité pour tous les usagers en installant 98 nouvelles bornes entre 2025 et 2028.

Contenu ciblé

- Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques de l'agglomération Paris-Saclay - 2025

Actions et thématiques traitées

- Déployer des bornes supplémentaires ouvertes à tous comme indiqué dans le Schéma Directeur des IRVE

Actions complémentaires

- Veiller à ne pas imperméabiliser de nouvelles surfaces
- Veiller à l'utilisation d'électricité d'origine renouvelable.
- Veiller à la bonne articulation avec l'offre privée pour éviter l'installation de bornes publiques sous utilisées.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de bornes par habitants par typologie sur le territoire
- Taux d'utilisation moyen des bornes de recharge
- Evolution du nombre de charges et de l'énergie fournies par les bornes de l'agglomération

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Mobilités, Espace public)



Partenaires

- Enedis
- Opérateurs de recharge, EPAPS



Cible

- Habitants, actifs, entreprises, artisans



Calendrier de mise en œuvre

- Dès 2025



Lien vers le document non disponible

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

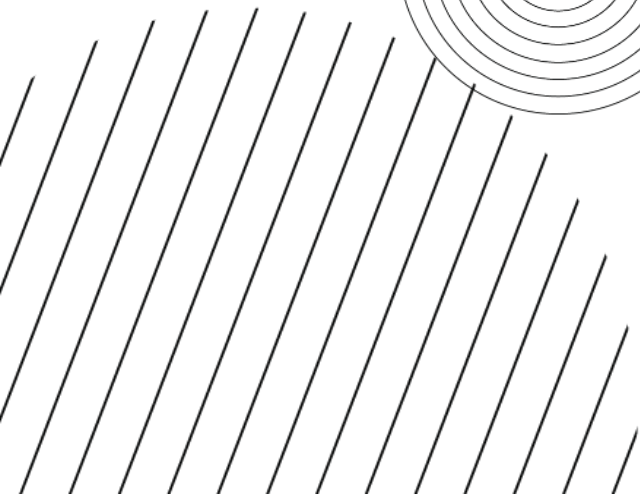
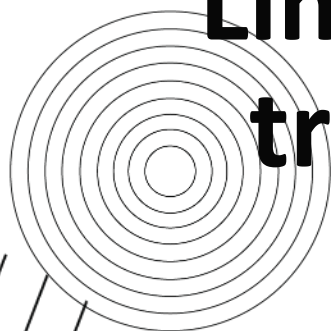


Santé
Bien-être



Objectif

**Limitier les émissions liées au
transport de marchandises**





Action 43

Objectif: Limiter les émissions liées au transport de marchandises

Communiquer auprès du grand public sur les impacts des activités de livraison et sur les alternatives locales

Contexte et enjeux de l'action

Les habitudes de consommation des habitants de l'agglomération dans les secteurs de l'alimentation et des biens de consommation, reposant sur l'importation de produits, représentant 44% de l'empreinte carbone moyenne d'un habitant du territoire (estimé à 10,9 tCO₂e). Pour favoriser l'évolution des comportements, il est essentiel que chacun prenne conscience de l'impact de ses choix sur l'environnement. Ainsi, l'agglomération souhaite diffuser de l'information sur l'impact carbone des choix de consommation et y apporter des solutions.

Description de l'action

- Communiquer sur l'impact environnemental des activités de livraison dans les magazines, réseaux sociaux, événements ainsi que dans les commerces
- Dans cette communication, mettre en avant l'offre locale, en comparaison avec les achats à distance
- S'appuyer sur les éléments de récit pour questionner sur la notion de besoin lors de l'achat et valoriser les achats immatériels
- Etudier la possibilité de réaliser des campagnes de démonstration de la possibilité d'acheter moins et plus local avec les commerçants (défis, bons cadeaux, etc.)

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de supports de communication diffusés et leur portée

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, DévEco)



Partenaires

- Communes
- Commerçants locaux



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2028-2030



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € – Organisation d'animations locales

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 44

Objectif: Limiter les émissions liées au transport de marchandises

Inciter les entreprises à décarboner la logistique "du dernier kilomètre"

Contexte et enjeux de l'action

Avec l'essor du e-commerce, et pour répondre à la pression de la concurrence, les opérateurs de la logistique proposent à leurs clients des livraisons dans des délais toujours plus courts et à bas prix. Cette logique du « toujours plus » entraîne une multiplication des flux avec une hausse du nombre de véhicules utilitaires légers circulant dans les villes, dans un contexte où 20 % des trajets sont réalisés à vide et où le taux de remplissage ne dépasse pas 65 % (source : ADEME). Sur le territoire, encourager les entreprises à adopter une logistique urbaine durable est un levier essentiel pour réduire l'impact environnemental de ces flux de marchandises et améliorer la qualité de vie en ville.

Description de l'action

- Etudier l'opportunité de rejoindre le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD+) pour accompagner les acteurs du territoire à la logistique urbaine durable
- Elaborer des schémas de logistique urbaine et de desserte à l'échelle du territoire
- Co-construire, avec l'écosystème d'innovation local, une offre de logistique du dernier kilomètre décarbonée
- Expérimenter la mise en place de hubs de livraison pour fluidifier les livraisons et limiter les nuisances en cœur de ville.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Indicateur : suivi des volumes de livraisons sur le territoire, donnée à identifier (ARCEP)

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Mobilités, Dev Eco)



Partenaires

- Communes
- Acteurs économiques de la logistique



Cible

- Acteurs de la livraison



Calendrier de mise en œuvre

- Schémas de logistique à partir de 2027



Moyens humains

- 0,05 ETP



Moyens financiers / techniques

- €€ à €€€ – Etudes, animation, expérimentation

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Axe

Faciliter l'évolution des activités économiques et de formation vers les enjeux de transition





Faciliter l'évolution des activités économiques et de formation vers les enjeux de transition



Enjeux et chiffres clés

Avec près de 160 000 emplois, le territoire de l'agglomération Paris-Saclay représente un bassin d'emploi important d'Ile-de-France. Le territoire accueille aujourd'hui 25 000 entreprises de toutes tailles et connaît une importante dynamique économique. Entre 2012 et 2021, **30 % des espaces naturels et forestiers consommés par le territoire à des fins d'activités ont été utilisés pour des zones d'activités économiques, et 22 % pour des entrepôts logistiques.**

C'est un lieu privilégié pour le développement de l'innovation, à travers le pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay. **9% des emplois du territoire sont dans des secteurs considérés à risque** (c'est-à-dire devant se transformer pour faire face à la transition écologique).

6 pôles de compétitivité sont présents sur le territoire, et il accueille les activités de recherche et développement de nombreuses grandes entreprises, ainsi que 9 sites industriels majeurs. **L'industrie représente 8% des émissions de GES du territoire et 13% des consommations.**

Les objectifs chiffrés



- Consommations d'énergie et émissions de GES de l'industrie (par rapport à 2021) :
 - Energie : -16% en 2030, -51% en 2050
 - GES : -28% en 2030, -89% en 2050



Les orientations stratégiques



- Exigences pour l'implantation de **nouveaux acteurs** économiques
- Emplois favorables à la **transition écologique**
- Développement des **data centers** encadré par un **schéma directeur**
- Des filières alignées sur une **trajectoire 2°C**
- Economie circulaire
- Engagement du **pôle d'excellence** de Paris-Saclay



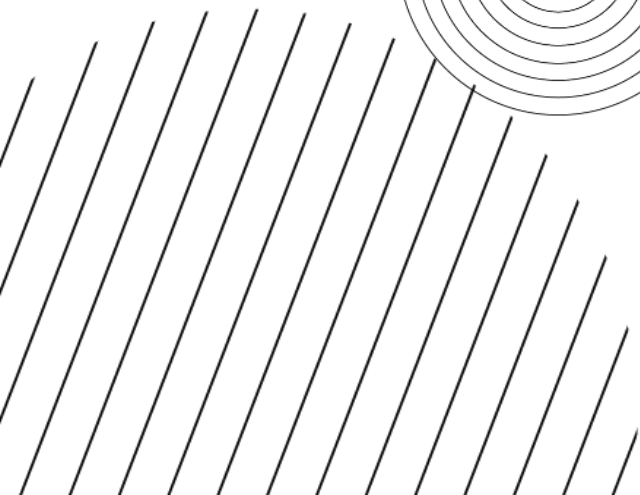
Les objectifs du programme d'action

- ☐ Promouvoir les **activités économiques** répondant aux enjeux de la transition écologique
- ☐ Développer les **formations aux métiers** porteurs de la transition à destination des actifs du territoire
- ☐ Accompagner les entreprises dans la **transformation de leurs métiers** et notamment dans la mise en œuvre de **l'économie circulaire**



Objectif

**Promouvoir les activités
économiques répondant aux enjeux
de la transition écologique**





Action 45

Objectif: Promouvoir les activités économiques répondant aux enjeux de la transition écologique

Définir une stratégie de promotion des filières à enjeux pour la transition écologique et la résilience du territoire

Contexte et enjeux de l'action

Sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay, environ 9 % des emplois sont aujourd'hui concentrés dans des secteurs dits « à risque » face à la transition écologique (automobile, bâtiment, etc.), c'est-à-dire susceptibles d'évoluer profondément pour répondre aux enjeux climatiques. L'enjeu est d'anticiper ces mutations en menant une réflexion prospective sur les filières à développer, afin de favoriser la création d'emplois durables. Cette action s'inscrit notamment dans le schéma de l'offre économique de l'agglomération, qui vise à intégrer les enjeux de transition écologique dans le développement des entreprises du territoire.

Description de l'action

- Réaliser une étude prospective des filières à enjeux pour la transition écologique et la résilience du territoire. La mettre en regard des filières existantes.
- Définir une trajectoire de transformation souhaitée du territoire et une stratégie de développement des filières à enjeu
 - En particulier, définir les moyens à mettre en place pour soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) : facilitation de l'accès aux dispositifs d'accompagnement, de financement et de montée en compétences.
- Réaliser une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT), à partir de la stratégie précédemment définie.

Documents liés

- Feuille de route Économie sociale et solidaire (ESS) (en cours).

Indicateurs de suivi et objectifs

- Avancement de la démarche

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Dev éco)



Partenaires

- Agglo (TE, Enseignement sup), CCI, CMA, CA, CRESS, Entreprises, Orga professionnelles, Organismes de formation, Région, Maisons de l'emploi, VITA-LIS



Cible

- Entreprises, Actifs, demandeurs d'emploi, étudiants



Calendrier de mise en œuvre

- 2028-2031



Moyens humains

- 0,3 ETP à créer



Moyens financiers / techniques

- €€ – Etude GPECT, animateur et soutien à la filière ESS
- Possibilité de conventions financières

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 46

Objectif: Promouvoir les activités économiques répondant aux enjeux de la transition écologique

Valoriser les métiers identifiés comme nécessaires au fonctionnement et à la résilience du territoire

Contexte et enjeux de l'action

Certains métiers essentiels à la transition écologique et à la résilience locale (métiers manuels, services à la personne, production et transformation locale, etc.) sont peu ou pas (re)connus. L'agglomération souhaite contribuer à leur mise en valeur afin de renforcer leur visibilité et susciter des vocations.

Description de l'action

- Réaliser des portraits d'acteurs locaux (habitants, salariés) exerçant des métiers « vertueux » pour la transition écologique (artisans de la réparation, commerçants, ...) et les diffuser via les canaux de communication de l'agglomération et des communes (notamment événements comme Paris-Saclay Connexions thématiques sur les filières à enjeux).
- En particulier, s'appuyer sur les filières de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- S'assurer de la cohérence des métiers mis en avant, avec les préconisations de la GPEC Territoriale « transition écologique » (cf. action 45)

Indicateurs de suivi et objectifs

- Analyse typologique des métiers mis en valeurs dans les portraits diffusés

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE , DirCom, MEIF)



Partenaires

- Communes, Maisons de quartier, Travailleurs sociaux



Cible

- Entreprises, actifs, demandeurs d'emplois, étudiants



Calendrier de mise en œuvre

- 2025-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



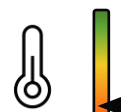
Moyens financiers / techniques

- € - Outils de communication

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 47

Objectif: Promouvoir les activités économiques répondant aux enjeux de la transition écologique

Favoriser l'implantation des filières porteuses de la transition, dans une logique de coopération territoriale

Contexte et enjeux de l'action

Les activités économiques répondant aux enjeux de la transition écologique sont nombreuses, qu'elles portent directement sur la gestion des impacts négatifs sur l'environnement, ou qu'elles répondent à la nécessité de transformation de l'économie pour atteindre les objectifs visés (décarbonation, préservation des ressources et de la biodiversité...). Sur le territoire de l'agglomération, des initiatives de réemploi, réutilisation et réparation existent par exemple déjà. L'enjeu de cette action est d'intensifier l'implantation des filières porteuses de la transition.

Description de l'action

- Mettre en œuvre le dispositif de Comité opérationnel (COP) permettant l'identification des entreprises ayant des projets vertueux et leur mise en réseau avec des financeurs potentiels
- Dans le champ de l'économie circulaire en particulier :
 - Favoriser le développement des ressourceries (cf. action 10)
 - Soutenir le développement des filières de la réparation
- Soutenir l'émergence de projets portés par les habitants via les dispositifs suivants : CitéLab, concours d'idées, pépinières entrepreneuriat étudiant
- Étudier l'opportunité de soutenir des initiatives d'implantation d'industries favorables à des filières à enjeux, dans le cadre de l'objectif de réindustrialisation de l'Ile-de-France
- Mettre en œuvre les préconisations issues de l'action 45 (Définition d'une stratégie de développement des filières à enjeu)

Documents liés

- Feuille de route Économie circulaire de l'agglomération Paris-Saclay, et en particulier actions 5.2.1, 5.3.1, 5.3.2.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre / typologie de porteurs de projet / entreprises accompagnés
- Objectif : Augmentation du nombre d'accompagnements
- Proportion de l'activité de l'allongement de la durée d'usage dans l'activité économique (%)

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Dev éco)
- Communes



Partenaires

- Agglo (TE), CCI, CMA, CA, réseaux de réparateurs, éco-organismes, SIOM, Associations, Territoires d'industrie



Cible

- Entreprises, Porteurs de projets, Citoyens



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,3 ETP



Moyens financiers / techniques

- €€ à €€€ – Selon moyens de soutien identifiés

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 48

Objectif: Promouvoir les activités économiques répondant aux enjeux de la transition écologique

Renforcer le cadre d'implantation de nouveaux acteurs économiques, au regard de leur prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux

Contexte et enjeux de l'action

L'agglomération Paris-Saclay souhaite encadrer, dans la limite de ses prérogatives, les implantations de nouvelles installations liées à certaines activités, afin de minimiser leurs impacts négatifs sur l'environnement. En particulier, le marché des data centers tend à s'accélérer, avec le risque de s'envoler dans les prochaines années, notamment dans certains territoires d'Ile-de-France (projections de l'ADEME). Sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay, plusieurs data centers sont déjà présents, et d'autres projets sont en cours. La multiplication de ces installations pourrait avoir un impact considérable sur les consommations du territoire, la robustesse du réseau électrique, le foncier, les ressources naturelles (eau, matériaux), ainsi que générer des pollutions et nuisances.

Description de l'action

- Réaliser une veille sur les implantations de nouveaux acteurs économiques pour identifier les filières pouvant générer des problématiques environnementales
 - Le cas échéant, définir un cadre d'évaluation des nouveaux projets
- En particulier, pour les data centers :
 - Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur encadrant l'implantation des data centers, permettant d'évaluer tout nouveau projet au regard de la prise en compte de différents critères : paramètres environnementaux (pollution de l'air, utilisation d'eau), maîtrise des consommations énergétiques, valorisation de la chaleur fatale, concertation avec les acteurs locaux.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Avancement de l'élaboration du schéma directeur

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Dev éco)



Partenaires

- Agglo (TE), Région, communes



Cible

- Acteurs économiques



Calendrier de mise en œuvre

- 2025-2028



Moyens humains

- 0,2 ETP



Moyens financiers / techniques

- € - Eventuel accompagnement pour schéma directeur

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

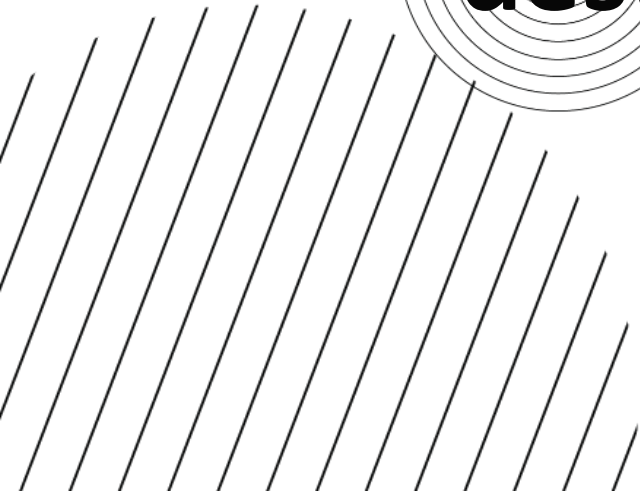


Santé
Bien-être



Objectif

**Développer les formations aux
métiers porteurs de la transition à
destination des actifs du territoire**





Action 49

Objectif: Développer les formations aux métiers porteurs de la transition à destination des actifs du territoire

Contribuer à orienter les formations vers les métiers de la transition écologique

Contexte et enjeux de l'action

La transition écologique va s'accompagner d'une évolution des métiers existants pour intégrer des compétences spécifiques à la transformation écologique. Avec de nombreux établissements d'enseignement sur son territoire, l'agglomération Paris-Saclay a pour objectif de mieux orienter les jeunes vers ces filières porteuses.

Description de l'action

- Identifier les formations et les certifications en lien avec la transition écologique (toutes catégories de certifications et tous domaines environnementaux), proposées sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay (cf. action 45), y compris celles portées par les associations
- En lien avec la stratégie de développement des filières à enjeu (cf. action 45), engager une réflexion avec les organismes de formation sur l'orientation des formations sur certains métiers de la transition écologique
- Travailler avec les acteurs de la formation pour faciliter l'orientation des jeunes vers ces filières :
 - Organiser des événements d'orientation des jeunes ciblés sur les métiers de la transition écologique ;
 - Mettre en place un dispositif spécifique pour les jeunes des quartiers politique de la ville avec accompagnement vers la formation et l'insertion.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Analyse des formations transition écologique proposées sur le territoire (nombre, nombre de places, type de certification, domaine environnemental...)
- Objectif : Augmentation du nombre d'apprenants formés

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Dev éco, Enseignement supérieur)



Partenaires

- Région
- Structures de formation et d'enseignement, Maisons de l'emploi, Maisons de quartier, Communes



Cible

- Actifs, demandeurs d'emplois, étudiants/jeunes, entreprises, établissements d'enseignement



Calendrier de mise en œuvre

- 2027-2030



Moyens humains

- 0,2 ETP



Moyens financiers / techniques

- € à €€ - Outils d'orientation des jeunes

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 50

Objectif: Développer les formations aux métiers porteurs de la transition à destination des actifs du territoire

Animer et mettre en liens les écosystèmes des entreprises et de la formation

Contexte et enjeux de l'action

Le territoire bénéficie d'un écosystème économique et d'un écosystème de la formation riches et dynamiques. Cette action vise à consolider les liens entre ces deux écosystèmes, en créant des espaces d'échanges dédiés, favorisant le partage d'expériences et la coopération entre pairs.

Description de l'action

- Faire connaître l'ensemble des acteurs de la formation du territoire (y compris associations) aux entreprises
- Organiser des lieux de rencontre et des projets communs entre les acteurs de la formation et les entreprises
 - Identifier des filières sur lesquelles travailler en priorité (ex : filière pour l'entretien/la maintenance des installations d'énergies renouvelables), en lien avec les conclusions de l'étude prospective sur les filières à enjeux (cf. action 45)
- Concevoir des dispositifs d'engagement entre entreprises et organismes de formation pour s'assurer de la cohérence entre les besoins et les offres (compétences, stages, ...).
- Encourager les entreprises / structures œuvrant pour la transition écologique à recruter des stagiaires / alternants.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'entreprises / acteurs de la formation mobilisés dans le cadre de l'action

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Dev éco, Enseignement supérieur)



Partenaires

- Entreprises, CCI, CMA, CA, Organismes de formation, Associations (formatrices), Région



Cible

- Entreprises, Actifs, Demandeurs d'emplois, étudiants



Calendrier de mise en œuvre

- 2028-2030



Moyens humains

- 0,2 ETP



Moyens financiers / techniques

- € - Rencontres, dispositif d'engagement

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

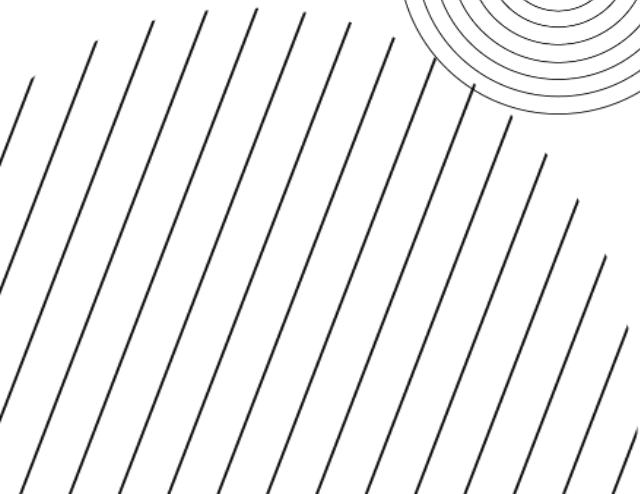
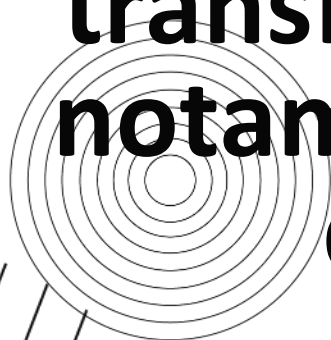


Santé
Bien-être



Objectif

Accompagner les entreprises dans la transformation de leurs métiers et notamment dans la mise en œuvre de l'économie circulaire





Action 51

Objectif: Accompagner les entreprises dans la transformation de leurs métiers et notamment dans la mise en œuvre de l'économie circulaire

Sensibiliser les entreprises aux enjeux de la transition écologique et valoriser celles qui s'engagent déjà

Contexte et enjeux de l'action

De nombreuses entreprises restent peu informées sur les leviers d'action pour engager leur transition écologique. Cette action vise à sensibiliser les entreprises et à valoriser celles qui s'engagent déjà, afin de favoriser l'appropriation des enjeux de la transition écologique et d'encourager leur transformation.

Description de l'action

- Animer le réseau des entreprises en leur offrant des espaces et moyens d'échanges, de retours d'expérience, d'innovation, de passage à l'échelle
 - Identifier, en lien avec les communes, une liste d'entreprises prioritaires à sensibiliser
 - Organiser des temps de sensibilisation et d'échange autour des leviers de transition, en particulier démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) (cf. action 53)
- Élaborer une méthode d'identification des entreprises du territoire engagées dans la transition écologique, et créer un observatoire des entreprises engagées (entreprises à mission, entreprises bénéficiant du dispositif de l'action 52...)
- Valoriser les démarches exemplaires des entreprises (par exemple via des capsules vidéos)

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'entreprises référencées dans l'observatoire

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Dev éco, Enseignement supérieur),



Partenaires

- Agglo (TE), Communes, Associations, Réseaux d'entreprises, CPME, MEDEF, Région, CCI, CMA, CA Fédérations professionnelles, Territoires d'Industrie, Comités de sites (à venir)



Cible

- Entreprises



Calendrier de mise en œuvre

- 2027-2030



Moyens humains

- 0,3 ETP à créer



Moyens financiers / techniques

- € – Rencontres

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 52

Objectif: Accompagner les entreprises dans la transformation de leurs métiers et notamment dans la mise en œuvre de l'économie circulaire

Mettre en place un dispositif pour l'accompagnement des changements de pratiques des entreprises

Contexte et enjeux de l'action

Le territoire accueille environ 25000 entreprises, toutes tailles confondues, engagées à différents niveaux dans la transition écologique. L'objectif de l'action est de pouvoir amplifier la dynamique de transformation de ces activités, en proposant des solutions adaptées. La transformation des pratiques de certaines filières à enjeu – notamment la filière du BTP – (voir également Action 45), est particulièrement visée.

Description de l'action

- Mettre en œuvre un système de charte d'engagement territoire-entreprise, pour accompagner les entreprises dans un engagement environnemental adapté à leur taille, leurs moyens et à leurs spécificités d'activité, en s'appuyant notamment sur des dispositifs existants (par ex : Convention des Entreprises pour le Climat, ACT pas à pas, CAP Commerce, dispositif ASSETT, Charte chantiers propres...).
- Thématiser des Paris-Saclay Connexions (événement trimestriel qui réunit les élus et les acteurs économiques de l'agglomération), notamment sur les filières à enjeux.
- Cibler particulièrement les entreprises de filières à enjeux, par exemple BTP :
 - Valoriser les déchets du BTP et promouvoir le réemploi et la réutilisation des matériaux de construction
 - Inciter au recours d'éco-matériaux dans les projets d'aménagement ou de construction.

y compris au sein des projets portés par l'agglomération (exemplarité).

Documents liés

- Feuille de route Économie circulaire de l'Agglo, en particulier actions 3.1.3, 3.2.1, 3.2.2

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'entreprises accompagnées
- Typologie des entreprises accompagnées

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Dev Eco)



Partenaires

- Agglo (TE, Patrimoine), Communes, CCI, CMA, CA, ADEME, CSTB, Filières du BTP, Porteurs de dispositifs d'accompagnement, réseaux d'entreprises



Cible

- Entreprises, notamment des filières à enjeux



Calendrier de mise en œuvre

- 2026 : lancement du dispositif de charte d'engagement territoire-entreprise



Moyens humains

- 1 ETP à créer



Moyens financiers / techniques

- €€ – Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement

Analyse multicritère



Atténuation

Adaptation

Énergie

Environnement

Qualité de l'air

Résilience

Santé
Bien-être



Action 53

Objectif: Accompagner les entreprises dans la transformation de leurs métiers et notamment dans la mise en œuvre de l'économie circulaire

Plan d'action - Mettre en œuvre un accompagnement dédié des acteurs économiques du territoire de manière à faire émerger des initiatives innovantes d'économie circulaire (feuille de route économie circulaire)

Contenu ciblé

- Axe 4 de la Feuille de route Économie circulaire (ECi) « Un accompagnement dédié des acteurs économiques du territoire de manière à faire émerger des initiatives innovantes d'économie circulaire »

Actions et thématiques traitées

- Cartographier, mettre en relation les acteurs et projets d'économie circulaire sur le territoire
- Sensibiliser et communiquer avec les entreprises du territoire sur les sujets d'économie circulaire
- Favoriser des rencontres entre entreprises engagées et celles souhaitant s'engager
- Structurer et suivre la stratégie d'EIT (Écologie Industrielle Territoriale) : Faire connaître et favoriser la collaboration inter-entreprises en développant l'EIT
- Promouvoir le développement de projets d'EFC (Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération) sur le territoire, pour construire une société plus sobre

Actions complémentaires

- Élaborer une méthode d'identification des entreprises du territoire engagées dans l'économie circulaire.
- Étudier les moyens de soutenir et dynamiser les initiatives pour l'éco-conception dans le territoire
- Engager une réflexion spécifique sur la filière des textiles usagés

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'entreprises identifiées comme engagées dans l'économie circulaire, en relation avec l'agglomération

Caractéristiques du plan d'action



Pilotes d'actions

- Agglo (Dev éco, Entrepreneuriat, TE)



Partenaires

- DRIEAT, ADEME, Région, CCI, CMA, CA, Communes, Associations, réseaux d'entreprises



Cibles

- Entreprises, acteurs de l'économie circulaire



Calendrier du plan d'action

- Atelier de détection de synergies inter-entreprises : T3 2025, puis annuellement



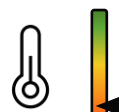
Lien vers le document

- Lien non disponible à ce jour

Analyse multicritère



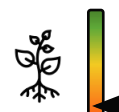
Atténuation



Adaptation



Énergie



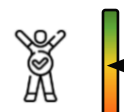
Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Axe

**Préserver les ressources naturelles et
permettre une alimentation locale
durable, dans un environnement sain**





Préserver les ressources naturelles et permettre une alimentation locale durable, dans un environnement sain



Enjeux et chiffres clés



Les orientations stratégiques



Le territoire de Paris-Saclay est constitué à **45% d'espaces naturels, agricoles ou forestiers**. Parmi ceux-ci, **plus de la moitié sont des terres agricoles**, essentiellement de la culture céréalière (plus de 80% de la SAU). Le territoire dispose aujourd'hui d'une très faible autonomie alimentaire : **3% de la consommation alimentaire pourrait être fournie par la production locale**. Par ailleurs, et malgré la progression de l'agriculture biologique et les initiatives de diversification, l'agriculture du territoire est très menacée (forte dépendance aux intrants, urbanisation forte, aléas climatiques, espèces invasives...). Les espaces naturels et forestiers font l'objet des mêmes menaces, qui se traduisent aujourd'hui à travers plusieurs variables environnementales dégradées : qualité de l'air, biodiversité, forêts, eau, sols, ...

- Filière alimentaire **durable, favorable au maintien en bonne santé, résiliente, accessible** à tous



Les objectifs du programme d'action

Les objectifs chiffrés



- Consommations d'énergie et émissions de GES de l'agriculture (par rapport à 2021) :
 - Energie : -7% en 2030, -24% en 2050
 - GES : -13% en 2030, -43% en 2050
- Volume de haies plantées
 - 25 km par an à partir de 2031

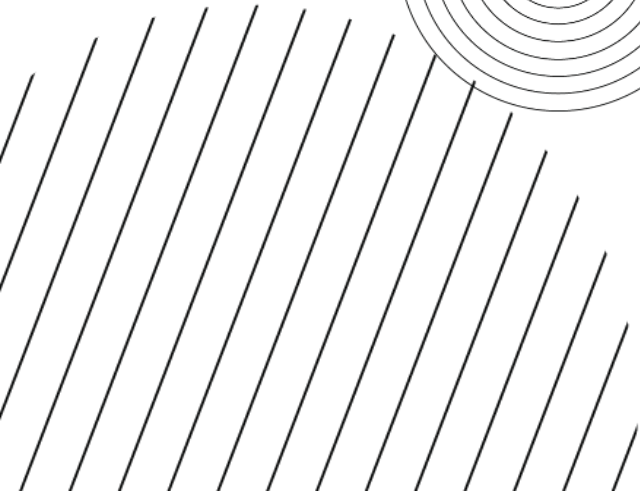
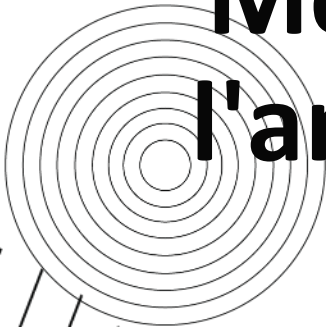


- ☐ Mesurer la **qualité de l'air** et l'améliorer pour tous (PAQA)
- ☐ Maintenir et favoriser la **biodiversité**
- ☐ Préserver la qualité et les espaces occupés par les **forêts**
- ☐ Améliorer la **gestion des eaux pluviales**, préserver la **qualité de l'eau** et prioriser ses usages
- ☐ Préserver la **qualité des sols** et maîtriser leurs usages
- ☐ Permettre une **alimentation durable** pour tous, quels que soient les revenus des ménages



Objectif

**Mesurer la qualité de l'air et
l'améliorer pour tous (PAQA)**





Action 54

Objectif: Mesurer la qualité de l'air et l'améliorer pour tous (PAQA)

Partager les connaissances sur l'état de la qualité de l'air du territoire

Contexte et enjeux de l'action

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique responsable chaque année de près de 8 000 décès prématurés en Île-de-France. Sur le territoire, les principales sources de pollution sont le trafic routier et le secteur du bâti, notamment en lien avec l'utilisation du chauffage. L'objectif de l'agglomération est d'améliorer l'information des habitants sur l'état de la qualité de l'air et contribuer ainsi à l'évolution des pratiques et la protection des populations. Ces mesures constituent un complément aux dispositions du Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA).

Description de l'action

- Étudier la possibilité de diffuser en direct les informations fournies par Airparif sur le site internet de l'agglomération et des communes
- Étudier l'opportunité de diffuser un guide pédagogique grand public sur les pratiques néfastes pour la qualité de l'air (chauffage au bois, brûlage des déchets verts), accompagné de recommandations concrètes pour les éviter.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de communications grand public publiées

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)
- Communes



Partenaires

- Airparif



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- Dès 2025



Moyens humains

- 0,05 ETP



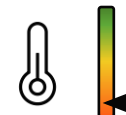
Moyens financiers / techniques

- € – Guide, communication

Analyse multicritère



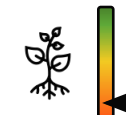
Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être

Plan d'action - Mettre en œuvre les actions favorables à la réduction des émissions de polluants atmosphériques (PAQA)

Contenu ciblé

- Le PAQA s'intègre dans le PCAET sous la forme d'un chapitre dédié à la qualité de l'air, conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Actions et thématiques traitées

- Les 12 actions « Se déplacer mieux et moins » sont issues du Schéma de transports et du Schéma directeur cyclable en vigueur. Elles sont également en cohérence avec le Plan local de mobilités en cours d'élaboration. Elles visent à sensibiliser les habitants et les travailleurs du territoire, réduire les besoins en déplacements motorisés, adapter l'offre de transports en commun, développer les mobilités actives et soutenir l'essor de la mobilité décarbonée, par exemple via le déploiement de bornes de recharge publiques.
- Les 11 actions concernant l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments ont pour principaux objectifs de soutenir la sobriété des constructions neuves et d'accompagner la rénovation énergétique dans les logements et l'immobilier d'entreprise.

Actions complémentaires

- Promouvoir des solutions urbanistiques de diminution de l'exposition à la pollution de l'air lors de la conception d'aménagements urbains
- Continuer à accompagner les agriculteurs dans l'évolution des pratiques pour réduire l'utilisation des pesticides.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Niveaux de concentration en polluants par rapport aux objectifs

Caractéristiques du plan d'action



Pilotes d'actions

- Agglo (Mobilités, TE)
- Communes



Partenaires

- Airparif
- ALEC OE, T&C, TV
- Communes



Cibles

- Habitants



Calendrier du plan d'action

- Échéances des documents stratégiques



Lien vers le document

- Lien non disponible à ce jour

Analyse multicritère



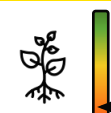
Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

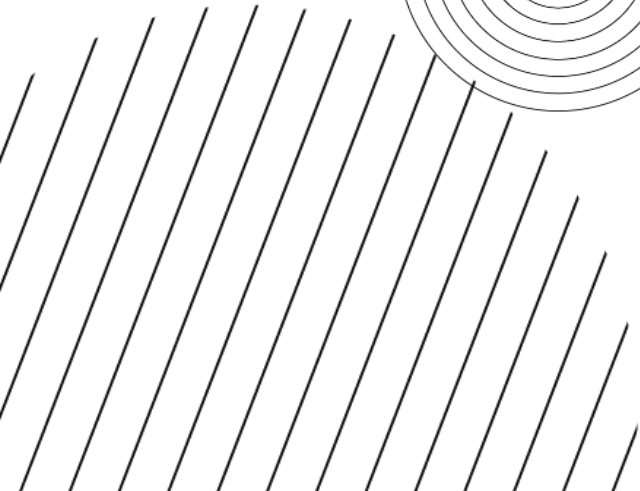


Santé
Bien-être



Objectif

Maintenir et favoriser la biodiversité





Action 56

Objectif: Maintenir et favoriser la biodiversité

Plan d'action - Mettre en œuvre le schéma directeur de protection de la biodiversité de l'agglomération en tenant compte de l'évolution du climat

Contenu ciblé

- Les 5 axes du Schéma directeur de protection de la biodiversité (adopté en avril 2024) comprenant des actions concrètes de restauration des continuités écologiques, de préservation des espaces naturels ainsi que des actions d'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire et de sensibilisation du plus grand nombre au sujet de la biodiversité.

Actions et thématiques traitées

- Préservation et restauration des habitats et trames écologiques en cohérence avec les documents d'urbanisme supérieurs (SRCE, SDRIF-e) : travaux d'amélioration et de création de trames vertes, diminution de la pollution lumineuse et préservation des cours d'eau et des nappes phréatiques.
- Gestion et changement des pratiques : diffusion des bonnes pratiques de gestion des espaces verts publics pour y favoriser la faune et la flore locale.
- Outils réglementaires permettant la préservation de la biodiversité : accompagner les services urbanistes de l'agglo et des communes dans la prise en compte de la biodiversité dans les PLU.
- Amélioration des connaissances : promouvoir les sciences participatives et réaliser des ABC.
- Sensibilisation et communication auprès des élus, des agents de l'agglo et des communes, du grand public, des scolaires et des agriculteurs par la création de différents supports de communication et de temps de rencontre entre acteurs.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Se référer aux indicateurs et objectifs de chaque action du schéma directeur

Caractéristiques du plan d'action



Pilotes d'actions

- Agglo (TE)
- Communes



Partenaires

- Communes, Gestionnaires d'infrastructures publiques
- ARB, OFB
- TV, T&C, LPO, CPN VS, FNE IDF
- Syndicats de rivière
- Entreprises



Cibles

- Communes
- Entreprises, Agriculteurs, Gestionnaires d'infrastructures publiques, Habitants



Calendrier du plan d'action

- Voir plan d'action



Lien vers le document

- Lien non disponible à ce jour

Analyse multicritère



Atténuation



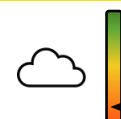
Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

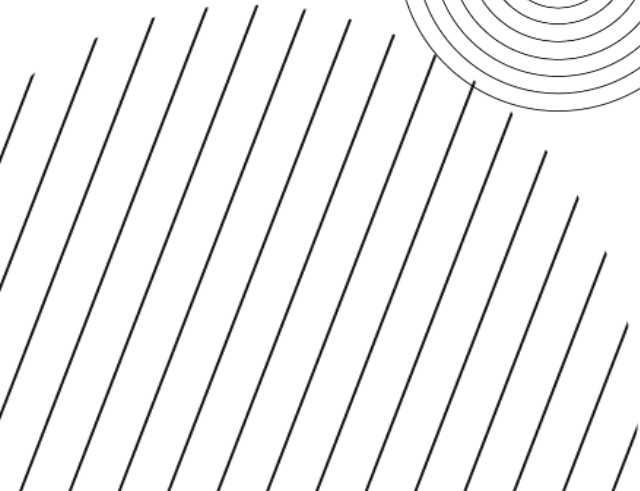


Santé
Bien-être



Objectif

**Préserver la qualité et les espaces
occupés par les forêts**





Action 57

Objectif: Préserver la qualité et les espaces occupés par les forêts

Étendre les partenariats pour gérer la forêt de manière concertée, notamment par rapport aux questions de sécurité et d'adaptation au changement climatique

Contexte et enjeux de l'action

Les milieux forestiers couvrent près de 20 % du territoire et jouent un rôle essentiel face au changement climatique : stockage de carbone, production de ressources, espaces de loisirs. Fragilisés par le stress hydrique, l'érosion de la biodiversité et l'évolution des peuplements, ces espaces doivent renforcer leur résilience. L'enjeu pour l'agglomération, en lien avec ses partenaires (les communes, l'ONF et Île-de-France Nature), est d'adapter durablement la gestion de ces espaces.

Description de l'action

- Renforcer la gouvernance forestière à l'échelle territoriale en structurant un partenariat entre les communes, l'ONF et Île-de-France Nature
 - Dans ce cadre, identifier les leviers de financement pour permettre d'améliorer l'état des forêts
- Diffuser et relayer les informations et études sur les pratiques durables en forêt auprès des communes
- Étudier les enjeux et perspectives d'action sur les parcelles forestières morcelées des collectivités

Indicateurs de suivi et objectifs

- Indicateurs d'état écologique des forêts à préciser

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)



Partenaires

- Communes
- ONF, Ile de France Nature
- URCOFOR



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



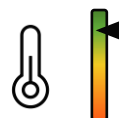
Moyens financiers / techniques

- € - Renforcement du partenariat, communication

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 58

Objectif: Préserver la qualité et les espaces occupés par les forêts

Communiquer auprès des habitants des messages de prévention et de compréhension de l'écosystème forestier

Contexte et enjeux de l'action

Les forêts du territoire constituent des espaces de loisirs prisés par les habitants. Pour préserver ces écosystèmes tout en maintenant leur accès, l'agglomération souhaite sensibiliser tous les publics aux comportements responsables à adopter.

Description de l'action

- Poursuivre le développement de signalétique s'adressant à tous les usagers (promeneurs, joggeurs, cyclistes...) sur les bonnes pratiques et les spécificités des milieux forestiers
- Mettre en place une signalétique temporaire sur les lieux des abattages d'arbres pour une meilleure transparence et compréhension par les riverains
- Accompagner la mise en place d'actions participatives de sensibilisation auprès des habitants en les faisant contribuer à l'entretien de la forêt (ramassage de déchets, ramassage des graines de Laurier Cerise) ou à la découverte de la biodiversité forestière
- Diffuser des messages de prévention ciblés sur les risques d'incendie, la dégradation des espaces, l'impact des chiens non tenus en laisse sur la faune et la flore, le respect des cheminements tracés mais aussi la compréhension de l'écosystème forestier.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de sensibilisations menées et nombre de participants

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)



Partenaires

- Communes
- ONF, Île-de-France Nature



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2025-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € - Signalétique, communication

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

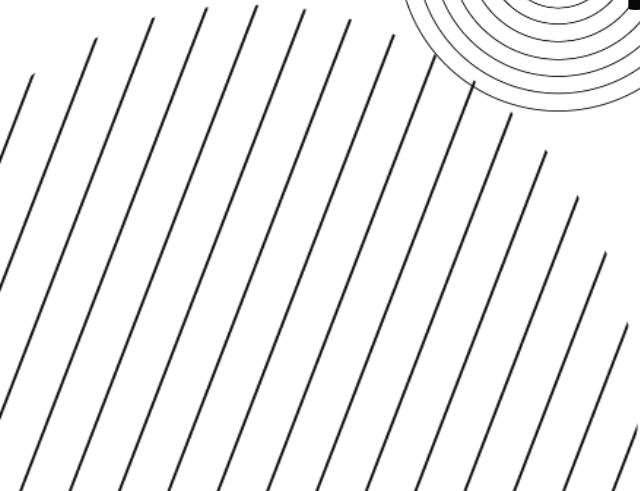
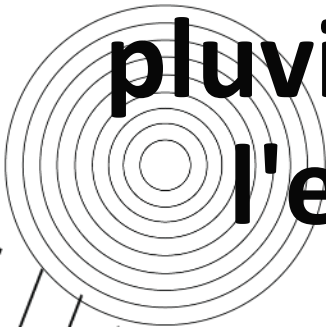


Santé
Bien-être



Objectif

**Améliorer la gestion des eaux
pluviales, préserver la qualité de
l'eau et prioriser ses usages**





Action 59

Objectif : Améliorer la gestion des eaux pluviales, préserver la qualité de l'eau et prioriser ses usages

Mettre en œuvre le schéma directeur assainissement, en interaction avec le schéma directeur de protection de la biodiversité

Contexte et enjeux de l'action

En 2024, l'agglomération a adopté un schéma directeur de protection de la biodiversité. En lien avec sa compétence assainissement, l'agglomération dispose également d'un schéma directeur de l'assainissement. Dans les secteurs urbanisés et imperméabilisés, la gestion des eaux pluviales et la préservation de la biodiversité sont étroitement liées. Les interactions entre ces deux documents visent à concevoir des aménagements qui favorisent les continuités écologiques et limitent le ruissellement.

Description de l'action

- Identifier les problématiques existantes sur des projets n'ayant pas intégré l'ensemble des dimensions
- Mettre en œuvre des aménagements favorables à la fois aux continuités écologiques et à la gestion des eaux pluviales

Ressources sur lesquelles s'appuyer

- Des secteurs à enjeux ont été identifiés à la fois dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement et dans le cadre du schéma directeur de protection de la biodiversité et feront l'objet de projets d'aménagement répondant aux différents enjeux.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de projets d'aménagement voyant le jour intégrant les deux dimensions biodiversité et ruissellement

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, Dev.Terr., Esp. public, Cycle de l'eau)



Partenaires

- Communes
- Syndicats de bassin versant
- Région



Cible

- Agents
- Aménageurs



Calendrier de mise en œuvre

- Tout au long du PCAET



Moyens humains

- 0,1 ETP



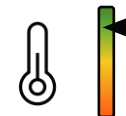
Moyens financiers / techniques

- €€ à €€€ – Surcoût avec impact variable selon les projets

Analyse multicritère



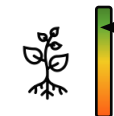
Atténuation



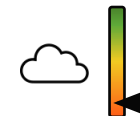
Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 60

Objectif : Améliorer la gestion des eaux pluviales, préserver la qualité de l'eau et prioriser ses usages

Sensibiliser tous les usagers aux bonnes pratiques de préservation de la qualité de l'eau

Contexte et enjeux de l'action

La ressource en eau sur le territoire est soumise à plusieurs facteurs de sensibilité qui influencent sa disponibilité et sa qualité face aux changements climatiques (activités agricoles, imperméabilisation, ...). L'agglomération souhaite ainsi mobiliser l'ensemble des usagers (agriculteurs, gestionnaires d'espaces verts publics et privés, habitants) autour de pratiques plus respectueuses de la ressource.

Description de l'action

- Mettre en place des ateliers participatifs et des outils pédagogiques (guides, vidéos) pour encourager l'adoption de gestes favorables à la préservation de la qualité de l'eau
- Diffuser auprès des acteurs du territoire des retours d'expérience sur des pratiques de réutilisation d'eau ou économes en eau.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'ateliers mis en place par type de cible

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Cycle de l'eau)
- Communes



Partenaires

- Syndicats de cours d'eau
- Agence de l'eau



Cible

- Agriculteurs, gestionnaires d'espaces verts publics et privés, habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2027-2030



Moyens humains

- 0,05 ETP



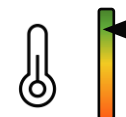
Moyens financiers / techniques

- € – Moyens de communication hors campagne d'affichage

Analyse multicritère



Atténuation



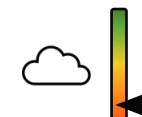
Adaptation



Énergie



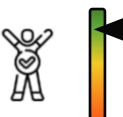
Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 61

Objectif : Améliorer la gestion des eaux pluviales, préserver la qualité de l'eau et prioriser ses usages

Encourager le déploiement de concertation autour de l'usage de l'eau afin d'anticiper les bonnes pratiques en cas de sécheresses

Contexte et enjeux de l'action

Les tendances projetées pour le territoire de l'agglomération indiquent une augmentation des périodes de sécheresse. Ces événements impacteront la disponibilité de la ressource. L'enjeu pour le territoire est d'anticiper les conflits d'usage, d'organiser le dialogue entre les acteurs concernés et d'encourager des pratiques sobres et concertées.

Description de l'action

- Mettre en place un cadre de gouvernance local pour favoriser l'émergence de règles partagées en période de sécheresse
- Favoriser les pratiques d'entretien des espaces verts et de production qui intègrent la dimension d'économie d'usage de l'eau
- Diffusion de messages de prévention vers le grand public en cas de sécheresse

Documents liés

- Stratégie d'adaptation au changement climatique
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de réunions de concertation organisés autour des usages de l'eau

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Cycle de l'eau)
- Communes



Partenaires

- Syndicats de cours d'eau
- Agence de l'eau



Cible

- Habitants, agriculteurs, entreprises, industries



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,2 ETP



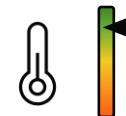
Moyens financiers / techniques

- € - Supports de communication

Analyse multicritère



Atténuation



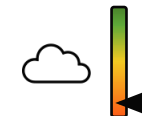
Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

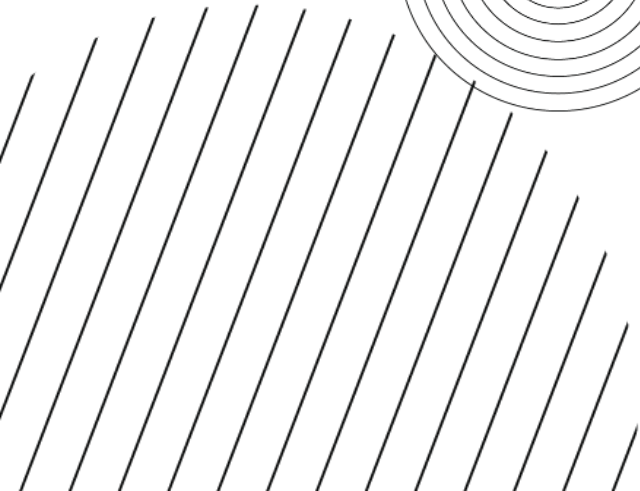
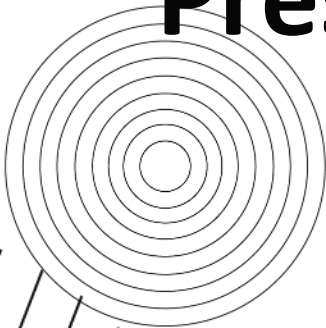


Santé
Bien-être



Objectif

**Préserver la qualité des sols et
maîtriser leurs usages**





Action 62

Objectif: Préserver la qualité des sols et maîtriser leurs usages

Encourager la mise en place de plateformes de valorisation de déchets organiques

Contexte et enjeux de l'action

Cette action vise à favoriser l'émergence de projets territoriaux de valorisation locale des déchets organiques. Celle-ci doit permettre de produire des sources d'énergie peu carbonées ou d'enrichir le sol et de limiter la production de déchets.

Description de l'action

- Suite à l'étude réalisée par l'EPAPS, faire émerger des porteurs de projets de méthanisation sur le territoire ou de valorisation du fumier équin, via l'organisation de rencontres territoriales
- Mettre en lien les agriculteurs et les centres de recherche présents sur le territoire pour favoriser les pratiques innovantes de valorisation des matières organiques

Points de vigilance

- Veiller aux impacts potentiels des projets sur l'environnement (pollution des sols, nuisances olfactives ou sonores, ...).

Indicateurs de suivi et objectifs

- Tonnage de matière organique valorisée

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)
- GRDF
- T&C, TV



Partenaires

- Communes
- Acteurs économiques



Cible

- Agriculteurs
- Porteurs de projets
- Établissements de recherche



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



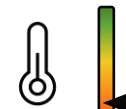
Moyens financiers / techniques

- -

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 63

Objectif: Préserver la qualité des sols et maîtriser leurs usages

Mobiliser et accompagner les agriculteurs dans l'évolution des pratiques

Contexte et enjeux de l'action

Certaines transitions dans les pratiques des agriculteurs sont nécessaires pour faire face aux enjeux du changement climatique, du maintien de la biodiversité et de la qualité des ressources en eau. Plusieurs projets de soutien et de valorisation de l'agriculture locale sont déjà engagés sur le territoire (ZPNAF, programme LEADER, Projet Alimentaire Territorial). L'agglomération souhaite renforcer son action afin de lever les freins techniques et financiers au changement de pratiques visant à conserver un sol vivant, perméable et favorisant la séquestration de carbone.

Description de l'action

- Faire connaître et soutenir les dispositifs de paiement pour services écosystémiques (PSE) rendus par les agriculteurs (stockage de carbone, infiltration de l'eau, maintien de la biodiversité), notamment le Label bas carbone.
- Accompagner la diversification des cultures en encourageant la mutualisation de matériel agricole pour permettre aux agriculteurs de tester de nouvelles pratiques.
- Organiser des retours d'expérience afin de valoriser les pratiques vertueuses et favoriser les échanges de savoir-faire entre agriculteurs.

Documents liés :

[Programme d'action du PAT](#)

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche de PSE

Caractéristiques de l'action



Pilote

- CA, INRAE, T&C, TV



Partenaires

- Agglo (TE)
- Communes



Cible

- Agriculteurs



Calendrier de mise en œuvre

- En lien avec l'avancement du PAT 2024-2029



Moyens humains

- 0,05 ETP pour suivi



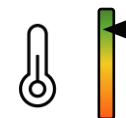
Moyens financiers / techniques

- € à €€ - Appui éventuel aux dispositifs de rémunération

Analyse multicritère



Atténuation



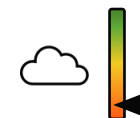
Adaptation



Énergie



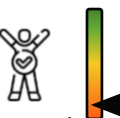
Environnement



Qualité de l'air



Résilience

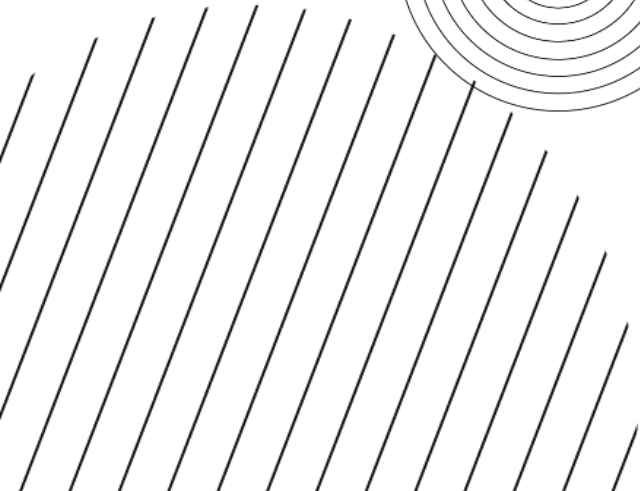
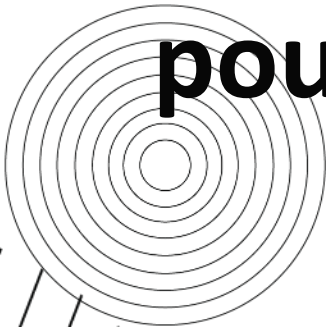


Santé
Bien-être



Objectif

**Permettre une alimentation durable
pour tous, quels que soient les
revenus des ménages**





Action 64

Objectif: Permettre une alimentation durable pour tous, quels que soient les revenus des ménages

Plan d'action - Favoriser l'accès de tous à une alimentation locale de qualité (PAT)

Contenu ciblé

L'agglomération fait partie du Projet Alimentaire Territorial de la Plaine aux Plateaux qui vise à valoriser les dynamiques agricoles du territoire. Depuis 2019, l'agglomération est porteuse d'un axe santé/social de l'alimentation ainsi que d'un axe sur l'évolution de l'offre en restauration collective.

Actions et thématiques traitées

- Créer un réseau d'acteurs sociaux et agricoles et leur donner la possibilité de se rencontrer et d'échanger pour construire des initiatives favorables à une alimentation durable pour tous
- Valoriser, faire connaître les structures proposant des produits sains et de saison et/ou à visée sociale
- Poursuivre des actions avec des publics à faibles revenus, tels que les défilés foyers à alimentation positive, pour faciliter une alimentation locale, de saison et de qualité, tout en maîtrisant le budget
- Suivre et étudier l'opportunité de relayer les expérimentations de sécurité sociale alimentaire, notamment à destination des étudiants
- Poursuivre les travaux avec les communes pour faciliter l'intégration d'offres végétariennes et d'alimentation durable en restauration collective, en évitant le gaspillage alimentaire

Actions complémentaires

- Évaluer l'opportunité de mettre en place un outil d'achat local avec les communes auprès de producteurs franciliens responsables
- Sensibiliser le grand public à une consommation locale et peu génératrice de déchets

Indicateurs de suivi et objectifs

- | | |
|---|---|
| • Nombre de structures à visée sociale recensées | • 15% des structures partenaires du PAT à visée sociale (soit 3 structures) |
| • Taux d'atteinte des obligations EGalim sur l'approvisionnement en produits durables et de qualité | • 100% des restaurants collectifs respectant EGalim |

Caractéristiques du plan d'action



Pilotes d'actions

- Agglo (TE), T&C, TV



Partenaires

- Associations, collectivités, INRAE, agriculteurs



Cibles

- Habitants, Cantines scolaires



Calendrier du plan d'action

- En lien avec l'avancement du PAT 2024-2029



Lien vers le document

<https://terreetcite.org/patdelaplaineauxplateaux/>

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 65

Objectif: Permettre une alimentation durable pour tous, quels que soient les revenus des ménages

Soutenir les filières locales de qualité et les circuits courts accessibles à tous

Contexte et enjeux de l'action

Le territoire de l'agglomération constitue le premier territoire agricole en venant de Paris. La proximité d'un bassin de consommateurs important et l'évolution de la demande sociétale encouragent les agriculteurs à diversifier leur production, notamment vers le maraîchage, et font émerger de nouvelles formes de distribution des produits locaux : restauration hors domicile, points de vente, contractualisation (AMAP par exemple). L'agglomération entend renforcer son soutien à ces initiatives, en favorisant le développement des circuits courts, tout en facilitant l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Une attention sera portée à la maîtrise des coûts pour les consommateurs.

Description de l'action

- Sensibiliser les réseaux de distribution à la mise en avant de productions locales et de qualité dans leurs assortiments
- Soutenir les outils de mutualisation/transformation (cuisines centrales, conserveries, légumeries...) pour alimenter la restauration collective
- Communiquer auprès du grand public sur les points de vente de produits locaux
- Étudier l'intégration de critères de localité dans les marchés publics

Documents liés

- Le Plan Alimentaire Territorial de la Plaine aux Plateaux, en particulier les actions sur la restauration collective, la sensibilisation des consommateurs et la précarité alimentaire
- Le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) de l'agglomération (fin 2025).

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'acteurs impliqués dans des démarches de valorisation
- Part des produits locaux dans la restauration collective

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, Dev Eco)



Partenaires

- CA, INRAE, T&C, TV
- Communes



Cible

- Agriculteurs
- Producteurs
- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- En lien avec l'avancement du PAT 2024-2029



Moyens humains

- 0,3 ETP



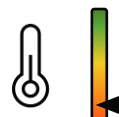
Moyens financiers / techniques

- €€ - Soutien éventuel aux outils de mutualisation

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 66

Objectif: Permettre une alimentation durable pour tous, quels que soient les revenus des ménages

Développer l'agriculture citoyenne avec les jardins partagés, la mutualisation de jardins privés et le conseil aux jardiniers

Contexte et enjeux de l'action

Les espaces de jardinage sont des lieux de développement personnel et collectif, qui participent à la coopération entre les personnes tout en favorisant le maintien de la biodiversité en ville. Jardins partagés, mutualisation de parcelles privées ou accompagnement des jardiniers amateurs sont autant de leviers que l'agglomération entend développer pour reconnecter les habitants à l'acte de produire leur alimentation.

Description de l'action

- Structurer et animer un réseau de jardins partagés :
 - Apporter un appui aux porteurs de projets, faciliter la mutualisation de ressources (graines, outils, compost...), diffuser des fiches techniques, organiser de temps d'échange entre jardiniers
- Encourager la mutualisation de jardins privés : accompagnement à la mise en lien entre propriétaires et jardiniers citoyens
- Communiquer sur les bienfaits du jardinage : santé, bien-être, biodiversité, alimentation locale.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de jardins partagés créés

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)
- Communes



Partenaires

- CA, INRAE, la Chaire agriculture urbaine



Cible

- Habitants
- Associations



Calendrier de mise en œuvre

- 2028-2031



Moyens humains

- 0,2 ETP



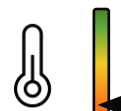
Moyens financiers / techniques

- € - Appui aux porteurs de projets, communication

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Axe

**Soutenir le déploiement des énergies
décarbonées et produire des énergies
renouvelables de manière concertée**





Soutenir le déploiement des énergies décarbonées et produire des énergies renouvelables de manière concertée



Enjeux et chiffres clés

En 2022, la **production d'énergie renouvelable sur le territoire de Paris-Saclay était de 420 GWh, soit l'équivalent de 6% de l'énergie consommée**. Cette production se concentre essentiellement autour de la production de chaleur renouvelable issue de l'incinération des ordures ménagères. Le bois-énergie, la géothermie et le solaire photovoltaïque complètent la production actuelle, avec notamment la centrale solaire de Marcoussis.

Le territoire dispose d'un gisement estimé plutôt limité : 720 GWh environ, essentiellement via les réseaux de chaleur alimentés par géothermie. Les filières biogaz et photovoltaïque disposent également d'un potentiel de développement, tandis que le bois-énergie est déjà exploité à son potentiel.

Les objectifs chiffrés



- Production d'électricité
 - 112 GWh en 2031, dont 97 GWh de solaire photovoltaïque
 - 273 GWh en 2050.
- Production de chaleur
 - 459 GWh en 2031, essentiellement par chaleur fatale et géothermie
 - 575 GWh en 2050
- Production de biométhane
 - 27 GWh en 2031, 78 GWh en 2050



Les orientations stratégiques



- Substitution des énergies fossiles



Les objectifs du programme d'action

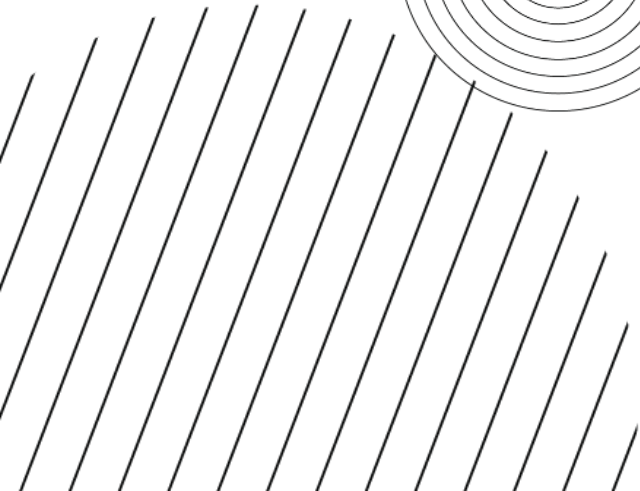
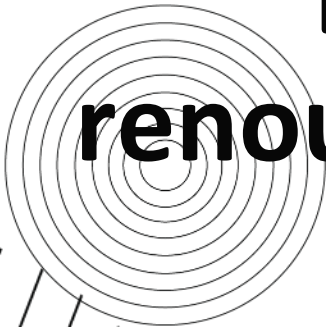
- ☐ Développer les énergies renouvelables de façon **concertée**
- ☐ Décarboner les **sources d'énergie de chauffage** des bâtiments performants ou rénovés





Objectif

**Développer les énergies
renouvelables de façon concertée**



Plan d'action - Mettre en œuvre le schéma directeur des énergies en prenant en compte les risques climatiques et les paramètres environnementaux

Contenu ciblé

- Partie IV du schéma directeur des énergies de l'agglomération Paris-Saclay - Feuille de route de la stratégie énergétique de l'agglomération

Le schéma directeur des énergies (SDE) se concentre sur la production d'énergie (en priorité de l'énergie renouvelable et de récupération EnR&R) tout en poursuivant l'objectif de réduction de la consommation énergétique à travers des mesures d'efficacité énergétique et de sobriété.

Actions et thématiques traitées

- Actions transverses :
 - Animer la dynamique territoriale en matière de sobriété et d'efficacité énergétique
 - Suivi et accompagnement des plans de sobriété énergétique communaux
 - Actions en faveur de la rénovation énergétique et sensibilisation aux écogestes
- Géothermie et réseaux de chaleur urbains :
 - Développer les réseaux de chaleur existants en intégrant du mix énergétique, de la géothermie profonde ou de surface, de la récupération de chaleur fatale industrielle (dont data center). L'objectif vise un minimum de 50% d'EnR&R
 - Veiller aux raccordements réglementaires des nouveaux bâtiments sur les réseaux classés
 - Assurer une communication à l'attention des publics cibles sur la filière géothermie
- Filière photovoltaïque (et thermique), en particulier des grandes toitures et ombrières du bâti public et privé :
 - Poursuivre l'état des lieux du potentiel photovoltaïque et thermique des bâtiments publics
 - Concevoir un programme de mobilisation des entreprises autour de projets d'autoconsommation collective
 - Déployer un programme de communication, de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers.
- Filière méthanisation : au vu des études déjà menées, identifier les fonciers disponibles et mobiliser des porteurs de projet

Indicateurs de suivi et objectifs

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur : % de consommations d'énergie du territoire couvert par la production EnR&R | Objectif : production d'EnR&R du territoire par rapport aux consommations d'énergie = 11% en 2031 et 30% en 2050 (6% en 2021) |
|---|---|

Caractéristiques du plan d'action



Pilotes d'actions

- Agglo (TE, Patrimoine)



Partenaires

- Communes
- ADEME, ALEC OE, AMORCE, CEREMA, SEM, GRDF, Enedis



Cibles

- Communes, Entreprises, Habitants



Calendrier du plan d'action

- Scénario final prévu à 2040
- Feuille de route déployer à 2030



Lien vers le document

- Lien non disponible à ce jour

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 68

Objectif: Développer les énergies renouvelables de façon concertée

Soutenir le développement des initiatives de production d'énergies renouvelables ou de récupération

Contexte et enjeux de l'action

Les projets d'énergies renouvelables (EnR) à gouvernance locale donnent aux collectivités et aux citoyens un rôle central dans la transition énergétique du territoire. Les collectivités territoriales disposent de plusieurs leviers d'actions pour faire émerger des projets EnR : mise à disposition de foncier, appui matériel aux groupes locaux, diffusion d'informations, etc. L'agglomération souhaite ainsi favoriser ces initiatives pour renforcer l'autonomie énergétique du territoire.

Description de l'action

- Accompagner des projets d'ENR citoyennes : soutien technique, appui à la structuration et au montage financier
- Promouvoir l'autoconsommation collective ou individuelle
- Faire émerger des sociétés de projets ou des projets collectifs : facilitation de la mise en relation, animation de réseaux.

Documents liés

- Schéma directeur des énergies de l'agglomération Paris-Saclay

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de projets ENR citoyens accompagnés
- Puissance installée (kW) liée aux projets soutenus

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)
- Les générateurs (ALEC OE)



Partenaires

- Communes, Enedis, GrDF, énergéticiens
- Collectifs citoyens (EnREV)



Cible

- Habitants,
- Associations



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € - Animation, rencontres

Analyse multicritère



Atténuation

Adaptation

Énergie

Environnement

Qualité de l'air

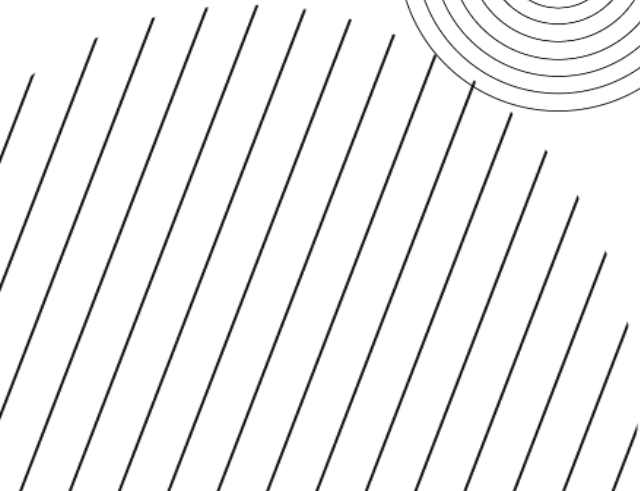
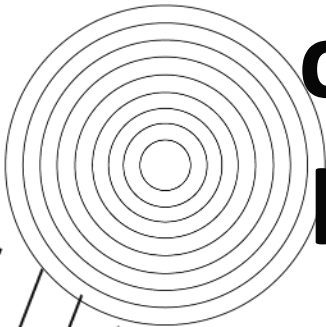
Résilience

Santé
Bien-être



Objectif

**Décarboner les sources d'énergie de
chauffage des bâtiments
performants ou rénovés**





Action 69

Objectif: Décarboner les sources d'énergie de chauffage des bâtiments performants ou rénovés

Communiquer et informer les habitants sur les différentes solutions de chauffage

Contexte et enjeux de l'action

En complément de la rénovation énergétique des logements, le renouvellement des systèmes de chauffages carbonés vers des modes renouvelables constituent un des leviers majeurs pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Les habitants sont parfois mal informés sur les solutions possibles, leurs coûts, impacts environnementaux, et aides existantes. Cette action vise donc à renforcer la diffusion d'une information claire, accessible et complète afin de mieux accompagner les habitants dans leurs choix de chauffage.

Description de l'action

- Informer les habitants sur les différentes solutions de chauffage renouvelable via le guichet unique Paris-Saclay Renov'
- Créer un kit de communication simple et pédagogique (guides, infographies, comparatifs) présentant les solutions de chauffage, leurs coûts, impacts, conditions techniques, et aides disponibles.
 - Diffuser ce kit dans les mairies, guichets de proximité, et sur les sites web des communes, de l'agglo, et de Paris-Saclay Renov'
- Organiser des temps d'échange : webinaires, ateliers, réunions publiques, en s'appuyant sur des exemples concrets et des témoignages d'habitants.

Documents liés

- Schéma directeur des énergies de l'agglomération Paris-Saclay
- Guide Ademe : « changer de chauffage »

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de communications et outils déployés aux systèmes de chauffage

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)
- ALEC OE



Partenaires

- Energéticiens
- ADEME



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- Dès 2025



Moyens humains

- 0,05 ETP



Moyens financiers / techniques

- € - Outils de communication

Analyse multicritère



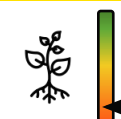
Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 70

Objectif: Décarboner les sources d'énergie de chauffage des bâtiments performants ou rénovés

Soutenir et faciliter le remplacement des chaudières au fioul

Contexte et enjeux de l'action

Environ 6000 résidences principales sur le territoire de l'agglomération fonctionnent au fioul (l'une des énergies fossiles les plus polluantes). La réglementation nationale vise la suppression progressive des systèmes de chauffage carbonés très émetteurs, comme les chaudières au fioul, avec l'interdiction de leur installation dans les bâtiments neufs depuis 2022 et l'objectif d'éliminer leur usage dans le parc existant à l'horizon 2030. L'objectif de l'action est ainsi d'accélérer le remplacement de ces appareils coûteux pour l'environnement. Entre 2010 et 2021 4000 chauffages au fioul ont été remplacés sur le territoire.

Description de l'action

- Recenser les logements encore chauffés au fioul sur le territoire et accompagner leurs occupants vers des solutions de remplacement, en mobilisant le service Paris-Saclay Rénov' (PSR)
 - Mener une étude spécifique sur les copropriétés équipées de chaudières collectives au fioul afin d'identifier les solutions techniques et financières adaptées, en partenariat avec les fournisseurs d'énergie et les communes
- Recenser les principaux freins au remplacement (financiers, techniques, informationnels) et proposer des leviers ciblés, incluant le cas échéant une aide financière dédiée pour accélérer la sortie du fioul
- Mettre à disposition des particuliers et des syndicats un support pédagogique (brochure ou webinaire) intitulé « Sortir du fioul » expliquant clairement les enjeux ainsi que les aides disponibles

Documents liés

- Schéma directeur des énergies de l'agglomération Paris-Saclay

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de remplacements de chaudières fioul réalisés par an
- Objectif: zéro chaudière fioul

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)
- ALEC OE



Partenaires

- Energéticiens
- ADEME



Cible

- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2030



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- €€€ - Soutien financier au remplacement potentiellement important

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 71

Objectif: Décarboner les sources d'énergie de chauffage des bâtiments performants ou rénovés

Développer le raccordement aux réseaux de chaleur, l'utilisation de gaz décarboné et le recours aux appareils électriques performants pour le chauffage et l'eau chaude

Contexte et enjeux de l'action

Réalisé en 2024, le schéma directeur des énergies de l'agglomération Paris-Saclay a mis en lumière un potentiel important de développement des énergies renouvelables thermiques, notamment en matière de géothermie. L'objectif de l'action est ainsi d'accélérer le développement de solutions de chauffage durables, en prenant en compte les bonnes pratiques d'urbanisme et de voisinage ainsi que les risques climatiques.

Description de l'action

- Communiquer auprès des communes et habitants sur le potentiel d'énergies renouvelables thermiques (géothermie, solaire thermique)
- Organiser des retours d'expérience opérationnels sur les installations de pompes à chaleur (PAC), pour identifier les freins liés aux nuisances sonores et environnementales, et co-construire avec les acteurs locaux des solutions adaptées
- Informer et sensibiliser sur les possibilités d'utilisation de gaz décarboné et de solutions hybrides combinant gaz décarboné et électricité
- Informer sur les possibilités d'utilisation de gaz décarboné et de solutions hybrides avec l'électricité, avec GRDF.

Documents liés

- Schéma directeur des énergies de l'agglomération Paris-Saclay

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de nouveaux raccordements aux réseaux de chaleur

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)
- ALEC OE



Partenaires

- Energéticiens
- GRDF
- AMORCE



Cible

- Communes
- Habitants



Calendrier de mise en œuvre

- 2025-2028



Moyens humains

- 0,2 ETP



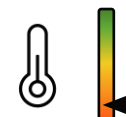
Moyens financiers / techniques

- € - Supports de communication

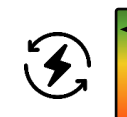
Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Axe

Assurer des services publics exemplaires





Assurer des services publics exemplaires



Enjeux et chiffres clés

L'agglomération Paris-Saclay est engagée sur son exemplarité environnementale, ce qui se traduit par plusieurs feuilles de routes et engagements qui déclinent les objectifs de l'agglomération :

- ✓ Le **Plan aggro éco-responsable**
- ✓ Le **Schéma directeur des énergies**, définissant notamment des objectifs de production ENR sur le patrimoine communautaire
- ✓ Le **Schéma de Promotion des Achats Écologiquement et Socialement Responsables (SPASER)**

Pour renforcer son exemplarité et être « chef de file » de la transition à l'échelle territoriale, l'agglomération vise également un renforcement de la formation et de la mobilisation de ses agents et élus, et l'intégration progressive de la transition écologique dans son fonctionnement et l'exercice de ses compétences.

Les objectifs chiffrés



- Objectifs de consommation des bâtiments intercommunaux
 - À venir selon le plan de rénovation des bâtiments
- Objectifs du SPASER
 - À venir lors de la validation du plan



Les objectifs du programme d'action

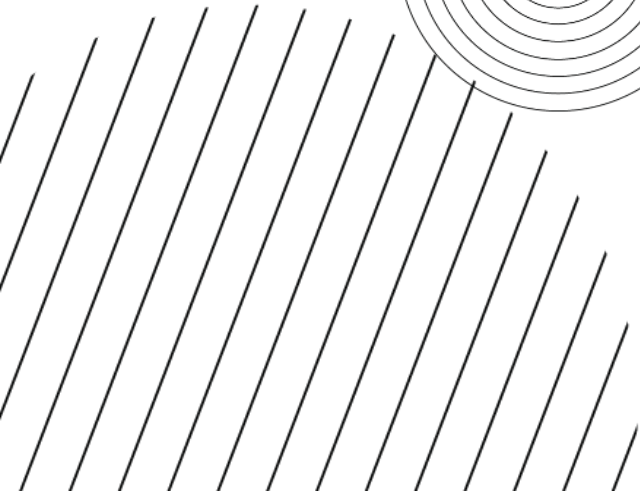
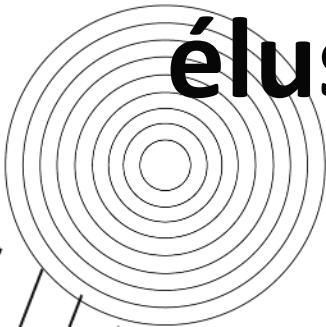
- ☐ **Former et mobiliser les agents et les élus** de l'agglomération et des communes
- ☐ **Intégrer la transition écologique dans le fonctionnement** et l'exercice des compétences de l'agglomération et des communes
- ☐ **Réduire les consommations énergétiques des bâtiments** intercommunaux et développer les énergies renouvelables sur les bâtiments publics
- ☐ **Renforcer l'exemplarité de l'agglomération via ses achats et ses événements**





Objectif

**Former et mobiliser les agents et les
élus de l'agglomération et des
communes**



Plan d'action - Maintenir à jour le plan aggro éco-responsable, le mettre en œuvre en impliquant l'ensemble des agents et des élus

Contenu ciblé

- L'ensemble du plan aggro éco-responsable

Actions et thématiques traitées

- Organiser un comité technique « exemplarité »
- Sensibiliser aux enjeux de Transition écologique et des risques climatiques auprès de l'ensemble des agents et élus
- Faire connaître le plan aggro éco-responsable, mobiliser et former les élus et agents régulièrement (via des visites de territoire par exemple)
- Intégrer des critères écoresponsables à la commande publique
- Réduire l'impact carbone des repas des agents et ceux organisés par l'agglo
- Passer à l'éco-communication et aux éco-événements
- Mettre en œuvre la stratégie numérique responsable
- poursuivre la sobriété des consommables et leur assurer une gestion adaptée ainsi que de l'ensemble des déchets produits, selon la règle des 4R
- Réduire la consommation d'eau des bâtiments
- Adopter un Plan de mobilité durable / Optimiser l'usage des véhicules / Favoriser les modes de déplacement actifs pour les agents
- Engager une politique de rénovation et/ou d'amélioration du bâti intégrant les enjeux de la Transition écologique (végétalisation, confort d'été,...)
- Intégrer l'éco-responsabilité dans le management Paris-Saclay
- Animer ce plan aggro de manière pédagogique, ludique et basée sur l'intelligence collective, à travers des ateliers, des rendez-vous réguliers, des café-rencontre,...

Actions complémentaires

- Encadrer l'utilisation de l'IA

Indicateurs de suivi et objectifs

- Indicateur : nombre d'agents formés et/ou mobilisés
- Objectif : tous les agents connaissent le plan aggro éco-responsable

Caractéristiques du plan d'action



Pilotes d'actions

- Agglo (TE, RH)



Partenaires

- Agglo (tous services)



Cibles

- Les services de l'agglomération



Calendrier du plan d'action

- En application depuis 2019
- Fil de l'eau



Lien vers le document

Pas disponible à ce jour

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 73

Objectif: Former et mobiliser les agents et les élus de l'agglomération et des communes

Sensibiliser et mobiliser les agents et les élus dans les communes

Contexte et enjeux de l'action

A travers cette action, l'objectif de l'agglomération est de sensibiliser les décideurs locaux et les agents afin de renforcer leur mobilisation et leur compréhension des enjeux de la transition écologique et énergétique. Créer le « déclic » afin d'engager un changement de comportement personnel visant indirectement à une meilleure prise en compte des enjeux dans les projets.

Description de l'action

- Impliquer les élus et les nouveaux agents des communes à travers une visite de territoire notamment
- Impliquer les élus dans le réseau "Elus pour agir" porté par l'ADEME, afin de bénéficier de retours d'expériences
- Intégrer des objectifs de transition écologique dans les entretiens annuels d'objectifs des agents des communes
- Déployer des ateliers de sensibilisation auprès des agents des communes en adaptant le contenu aux métiers pour favoriser l'appropriation concrète et le lien avec les pratiques quotidiennes (Fresque, Adacc,...)

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'agents et élus participant aux ateliers

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, RH)



Partenaires

- ADEME
- Adacc



Cible

- Agents des communes
- Elus



Calendrier de mise en œuvre

- Tout au long du PCAET



Moyens humains

- 0,2 ETP



Moyens financiers / techniques

- € - Animation d'ateliers

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 74

Objectif: Former et mobiliser les agents et les élus de l'agglomération et des communes

Accompagner les services à intégrer les enjeux de la transition dans leurs métiers grâce à différents outils d'accompagnement

Contexte et enjeux de l'action

Afin d'intégrer la transition écologique de manière transversale dans l'ensemble des métiers de la collectivité, l'agglomération souhaite outiller les agents afin que la prise en compte des enjeux de la transition écologique soit à la fois un réflexe et considérée comme une plus-value à la qualité du service public apporté.

Description de l'action

- Proposer une offre de formations ciblées, en partenariat avec le CNFPT, et d'autres organismes ou grâce aux expertises internes permettant de faire évoluer les pratiques des agents au quotidien
- Encourager les agents à se former à des ateliers pédagogiques
- Former les agents au travail en mode projet, notamment ceux impliqués dans les projets complexes (urbanisme, mobilité...), afin d'y intégrer dès la conception l'ensemble des dimensions de la transition écologique
- Intégrer dans les fiches de postes des missions transversales de veille "écologique", de diffusion de bonnes pratiques ou de portage d'initiatives écologiques (éco-référents, Lab interne,)

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de formations suivies

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, RH)



Partenaires

- CNFPT
- Lab Interne



Cible

- Agents



Calendrier de mise en œuvre

- 2025-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- €€ - Budget formations

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

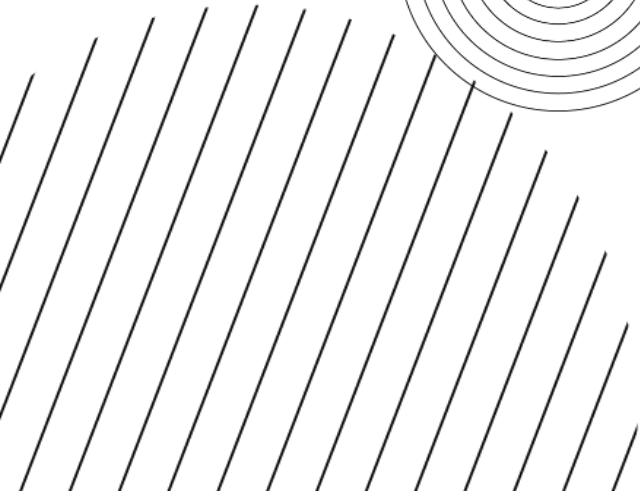
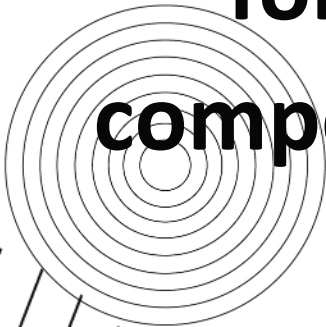


Santé
Bien-être



Objectif

**Intégrer la transition écologique dans le
fonctionnement et l'exercice des
compétences de l'agglomération et des
communes**





Action 75

Objectif: Intégrer la transition écologique dans le fonctionnement et l'exercice des compétences de l'agglomération et des communes

Elaborer les plans d'action opérationnels communaux permettant de mettre en œuvre le PCAET

Contexte et enjeux de l'action

Le PCAET de l'agglomération fixe un cap stratégique, mais sa réussite repose notamment sur la déclinaison opérationnelle à l'échelle des communes. L'objectif de l'action est d'accompagner les communes dans la mise en œuvre et le suivi des actions du PCAET. Ainsi, les communes volontaires pourront s'engager, à travers leur charte communale, sur des actions adaptées à leurs moyens et à leurs caractéristiques. Le Plan Climat peut également se traduire via d'autres documents tels que la charte de l'arbre ou encore les plans de sobriété énergétique.

Description de l'action

- Proposer un accompagnement sur-mesure des communes pour traduire les engagements du PCAET dans leurs documents de référence, notamment les chartes communales PCAET
 - Mettre en place un suivi annuel simplifié de l'impact des actions grâce à l'outil REPERES
- Organiser des groupes de travail (par typologie de commune ou thématique) pour partager les retours d'expérience et favoriser l'amélioration continue
- Proposer des outils pédagogiques ainsi que des supports de communication clés en main aux communes afin de les aider à mobiliser sur les enjeux de Transition écologique

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de chartes communales adoptées

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)
- Communes



Partenaires

- ALEC OE



Cible

- Communes



Calendrier de mise en œuvre

- 2026



Moyens humains

- 0,3 ETP ponctuellement



Moyens financiers / techniques

- € - Supports de communication

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 76

Objectif: Intégrer la transition écologique dans le fonctionnement et l'exercice des compétences de l'agglomération et des communes

Lors de la révision des plans sectoriels de l'agglomération et des communes, assurer la prise en compte des enjeux de transition écologique

Contexte et enjeux de l'action

Les documents stratégiques sectoriels (mobilité, habitat, développement économique, etc.) et communaux orientent fortement l'action publique sur le territoire. Leur mise en cohérence avec les objectifs du PCAET est indispensable pour accélérer la transition écologique et garantir l'adaptation du territoire au changement climatique.

Description de l'action

- Mettre en place une grille d'analyse climat-air-énergie permettant d'analyser systématiquement les projets de l'agglomération
 - En particulier, intégrer au schéma directeur de l'offre économique le sujet de la promotion des activités économiques répondant aux enjeux de la transition écologique
- Accompagner les communes dans la prise en compte des enjeux de la transition écologique via des éléments synthétiques d'aide à la décision
 - Organiser des échanges entre communes pour mutualiser les retours d'expérience et solutions mises en œuvre
- Impliquer le Conseil de développement (CODEV) dans l'analyse des politiques publiques sous l'angle de la transition écologique.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Suivi des plans intégrant les critères de transition écologique

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (toutes directions, DG)
- Communes



Partenaires

- CODEV



Cible

- Agglo
- Communes



Calendrier de mise en œuvre

- 2025-2028



Moyens humains

- 0,2 ETP



Moyens financiers / techniques

- -

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 77

Objectif: Intégrer la transition écologique dans le fonctionnement et l'exercice des compétences de l'agglomération et des communes

Réaliser une analyse environnementale du budget de l'agglomération et améliorer d'année en année le bilan environnemental

Contexte et enjeux de l'action

Une évaluation environnementale du budget vise à qualifier les impacts sur l'environnement, notamment sur le climat et la biodiversité, de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Jusqu'ici volontaire, la réalisation d'une analyse environnementale du budget est devenue obligatoire à compter de l'exercice 2024 pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants (loi du 29 novembre 2023 de finances). La réalisation de cette action permettra à l'agglomération de suivre et de rendre compte d'année en année des moyens mis en place pour remplir ses objectifs de transition écologique.

Le décret du 16 juillet 2024 rappelle que les objectifs de transition écologique correspondent à six axes définis à l'article 19 de du règlement (UE) 2020/852 qui sont les suivants : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ; gestion des ressources en eau ; transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ; prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ; préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Description de l'action

- Réaliser une première analyse environnementale du budget 2024 centrée sur l'atténuation du changement climatique (Axe 1)
 - Etendre l'analyse à la biodiversité pour le budget prévisionnel 2026
 - Intégrer pour l'exercice 2027 et les suivants l'ensemble des axes pour lesquels il existe une méthode d'évaluation robuste
- Etudier l'opportunité d'accompagner les communes et de mutualiser les moyens.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Part du budget ayant des impacts positifs, négatifs ou neutres sur les différentes dimensions environnementales
- Amélioration continue

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Finances)



Partenaires

- Communes



Cible

- Agglo
- Communes



Calendrier de mise en œuvre

- Dès 2025



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € à €€ - Accompagnement méthodologique

Analyse multicritère



Atténuation

Adaptation

Énergie

Environnement

Qualité de l'air

Résilience

Santé
Bien-être



Action 78

Objectif: Intégrer la transition écologique dans le fonctionnement et l'exercice des compétences de l'agglomération et des communes

Conditionner l'octroi des subventions accordées par l'agglomération au respect de critères de transition écologique

Contexte et enjeux de l'action

Les subventions accordées par l'agglomération à des structures extérieures (notamment les associations) représentent un levier stratégique pour diffuser les objectifs de transition écologique sur l'ensemble du territoire. En intégrant progressivement des critères environnementaux dans l'octroi de subvention, l'agglomération souhaite faire évoluer les pratiques de ses partenaires.

Description de l'action

- Définir un socle de critères environnementaux de base à intégrer dans les conventions
- Mettre en place un dialogue avec chaque structure subventionnée pour co-construire des actions réalisables d'amélioration vis-à-vis de ces critères, tenant compte de leur maturité.
- Encourager les communes à adopter cette pratique en leur partageant les critères d'analyses

Indicateurs de suivi et objectifs

- Pourcentage des conventions intégrant des critères environnementaux

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, toutes directions)



Partenaires

- Associations



Cible

- Partenaires subventionnés par l'agglo



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2028



Moyens humains

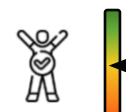
- 0,05 ETP



Moyens financiers / techniques

- -

Analyse multicritère



Atténuation

Adaptation

Énergie

Environnement

Qualité de l'air

Résilience

Santé
Bien-être



**Réduire les consommations énergétiques
des bâtiments intercommunaux et
développer les énergies renouvelables sur
les bâtiments publics**



Action 79

Objectif: Réduire les consommations énergétiques des bâtiments intercommunaux et développer les énergies renouvelables sur les bâtiments publics

Maintenir à jour le plan de sobriété énergétique de l'agglomération, le mettre en œuvre et l'associer à un plan prévisionnel de rénovation des bâtiments intercommunaux

Contexte et enjeux de l'action

Depuis plusieurs années, l'agglomération agit pour réduire l'énergie utilisée par son patrimoine à travers différentes actions (suivi des consommations énergétiques de ses bâtiments, ...). L'agglomération souhaite aujourd'hui renforcer son action en renforçant la rénovation progressive de son patrimoine.

Description de l'action

- Mettre à jour régulièrement le plan de sobriété énergétique de l'agglomération en fonction des retours d'expérience
- Réaliser et suivre un schéma directeur immobilier énergie (SDIE)
- Encourager l'adoption des écogestes, en période hivernale comme en période de fortes chaleurs de façon à réduire les consommations, améliorer la qualité de vie des agents et assurer une meilleure prise en compte de la culture du risque
 - Via des ateliers d'information, des challenges inter-bâtiments, ou encore en identifiant des référents « énergie »

Indicateurs de suivi et objectifs

- Avancement du SDIE

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Patrimoine, TE)



Partenaires



Cible

- Agglo



Calendrier de mise en œuvre

- 2025-2028



Moyens humains

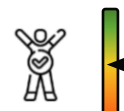
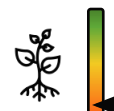
- 0,3 ETP



Moyens financiers / techniques

- €€ - Réalisation du SDIE

Analyse multicritère



Atténuation

Adaptation

Énergie

Environnement

Qualité de l'air

Résilience

Santé
Bien-être



Action 80

Objectif: Réduire les consommations énergétiques des bâtiments intercommunaux et développer les énergies renouvelables sur les bâtiments publics

Soutenir les actions de rénovation et d'installation d'énergies renouvelables des communes sur leur patrimoine en prenant en compte les paramètres environnementaux

Contexte et enjeux de l'action

Sur le territoire de l'agglomération, les consommations du bâti tertiaire représentent 30% de la consommation énergétique globale et 21% des émissions de GES. Le chauffage des bâtiments reste la principale source d'émission. Les projets de rénovation, outre l'efficacité énergétique, offrent l'opportunité de développer la production d'énergies renouvelables, de repenser la place de la biodiversité et d'intégrer des solutions d'adaptation au changement climatique.

Description de l'action

- L'agglomération : accompagner les communes via la mise en œuvre d'un service commun avec l'accompagnement par un économiste de flux pour mutualiser les coûts et réaliser des études d'opportunité des projets de rénovation identifiés
- L'agglomération : mettre en œuvre le programme ACTEE en mettant à disposition et en finançant des outils pour développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans 2 domaines : l'efficacité énergétique et le remplacement d'énergie fossile par des systèmes énergétiques performants et bas carbone
- Les Générateurs de l'ALEC OE : proposer, en articulation avec le service commun de l'agglomération, aux communes, un accompagnement-conseil amont pour les aider à prioriser, cadrer et amorcer leurs projets de rénovation énergétique et le déploiement des EnR&R via la réalisation de pré-étude de faisabilité, la recherche de subvention et le décryptage juridique
- Les communes et l'agglomération : réaliser un état des lieux du patrimoine pour prévoir un programme pluriannuel de rénovation du bâti en intégrant des projets EnR&R et en prenant en compte les paramètres environnementaux : désimperméabilisation, abri faune, végétalisation du bâti, confort d'été, isolation phonique, matériaux biosourcés.
- L'agglomération : mener une expérimentation de sobriété énergétique des usages sur un bâtiment public en vue d'élaborer une procédure type pouvant être appliquée à d'autres bâtiments.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de bâtiments rénovés et qualification de la rénovation
- Production EnR&R (agglomération et communes)

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Communes
- Agglomération (Patrimoine)



Partenaires

- Les Générateurs de l'ALEC OE, SEM, syndicats d'énergie, énergéticiens



Cible

- Communes



Calendrier de mise en œuvre

- Tout au long du PCAET



Moyens humains

- 1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € à €€ – Expérimentation sobriété

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

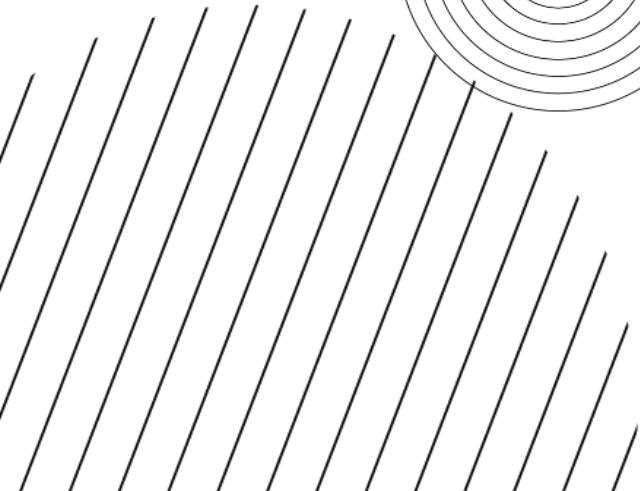


Santé
Bien-être



Objectif

**Renforcer l'exemplarité de
l'agglomération via ses achats et ses
événements**





Action 81

Objectif: Renforcer l'exemplarité de l'agglomération via ses achats et ses événements

Mettre en œuvre la charte éco-événement pour chaque événement organisé par l'agglomération

Contexte et enjeux de l'action

L'agglomération a adopté sa charte éco-événement en 2024, visant à réduire l'impact environnemental des manifestations tout en renforçant l'exemplarité des services publics et leurs qualités. Aujourd'hui, l'enjeu pour l'agglomération est de rendre cette charte plus concrète et opérationnelle afin d'en assurer une application systématique et efficace.

Description de l'action

- Elaborer une méthodologie opérationnelle permettant d'intégrer les exigences de la charte éco-événement dans l'organisation de tous les événements
 - Porter une attention particulière sur les déplacements des cibles et organisateurs, qui est le poste le plus émetteur
- Valoriser en interne les événements déjà éco-responsables, partager les retours d'expérience et identifier les leviers d'amélioration pour les événements futurs
- Identifier des événements « pilotes » afin de renforcer la visibilité des initiatives et expérimenter des approches innovantes ou plus engagées

Indicateurs de suivi et objectifs

- Pourcentage des événements organisés respectant la charte éco-événement

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, Com Interne)



Partenaires



Cible

- Agents agglo



Calendrier de mise en œuvre

- 2025-2028



Moyens humains

- 0,1 ETP



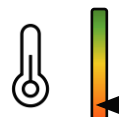
Moyens financiers / techniques

- -

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 82

Objectif: Renforcer l'exemplarité de l'agglomération via ses achats et ses événements

Plan d'action – **Réaliser des achats responsables, en mettant en œuvre le schéma de promotion des achats écologiquement et socialement responsables (SPASER)**

Contenu ciblé

- Ensemble du SPASER

Actions et thématiques traitées

- Former et sensibiliser l'ensemble des services aux achats responsables ;
- Intégrer la notion de plan de progrès pour accompagner l'évolution des pratiques des fournisseurs ;
- Organiser des temps de présentation des objectifs de l'agglomération à destination des opérateurs ;
- Mobiliser le levier de l'innovation, notamment à travers le cadre des marchés publics innovants.

Ces actions et thématiques sont en cours de validation fin 2025

Indicateurs de suivi et objectifs

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Indicateur : Part des achats publics avec considération environnementale (%) | Objectif : 100 % des contrats comprennent au moins une considération environnementale (PNAD) |
|--|--|

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (Commande publique)



Partenaires

- Agglo (tous services prescripteurs), communes, fournisseurs



Cible

- Agents, Élus, Fournisseurs / prestataires



Calendrier de mise en œuvre

- 2025 : approbation du SPASER
- Fil de l'eau



Lien vers le document

Pas disponible à ce jour

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



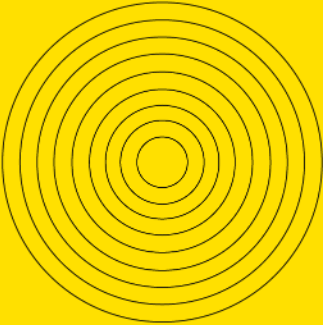
Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Axe **Piloter, financer et faire vivre le Plan Climat**





Piloter, financer et faire vivre le Plan Climat



Enjeux et chiffres clés

Le bilan du PCAET 2019-2025 a révélé une appropriation hétérogène du PCAET selon les communes, et la nécessité d'une animation régulière et ciblée pour maintenir l'engagement des différents partenaires autour des actions du PCAET. Pour garantir une meilleure cohérence et renforcer l'efficacité globale, l'agglomération souhaite renforcer la gouvernance partagée et la mobilisation de l'écosystème territorial.

L'agglomération souhaite également se doter d'outils et de moyens de suivi et de pilotage performants et appropriables par l'ensemble des acteurs, pour garantir une véritable amélioration continue dans la mise en œuvre de son PCAET.

Enfin, face aux besoins croissants de financement des actions de transition écologique et dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, l'agglomération identifiera la possibilité de mobilisation de ressources complémentaires, notamment privées, pour soutenir concrètement les initiatives locales et renforcer leur pérennité.

Les objectifs chiffrés



- Pas d'objectifs chiffrés associés



Les objectifs du programme d'action

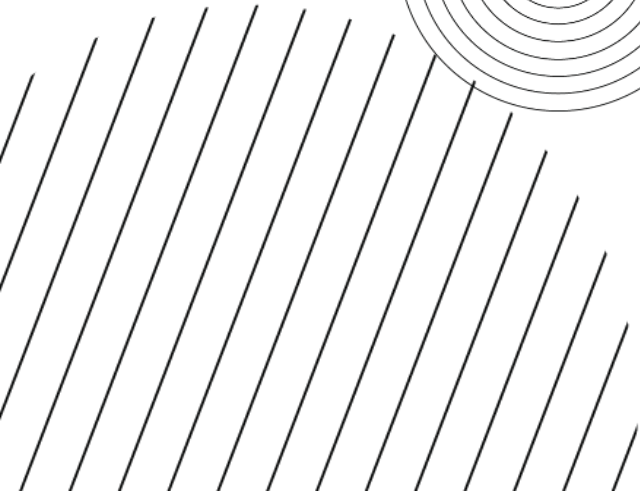
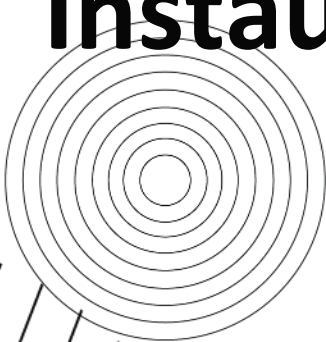
- ☐ Instaurer une **gouvernance forte et partagée**
- ☐ **Piloter et évaluer** le Plan Climat
- ☐ Mobiliser les porteurs d'action, les partenaires et l'ensemble de l'écosystème
- ☐ Mobiliser les **financements**





Objectif

**Instaurer une gouvernance forte et
partagée**





Action 83

Objectif: Instaurer une gouvernance forte et partagée

Mettre en place une gouvernance du Plan Climat partagée avec les communes

Contexte et enjeux de l'action

Le bilan du PCAET 2019-2025 a révélé une appropriation hétérogène du PCAET selon les communes. Pour garantir une meilleure cohérence et renforcer l'efficacité globale, l'agglomération souhaite renforcer la gouvernance partagée avec les communes.

Description de l'action

- Maintenir un comité de pilotage (COPIL) restreint et un comité de pilotage élargi rassemblant tous les maires et vice-présidents ainsi que les partenaires transversaux (ADEME et Région)
 - Organiser un COPIL restreint tous les 3 mois pour traiter l'avancement des projets et le suivi du PCAET
 - Organiser un COPIL élargi au moins une fois par an (en juin), pour faire le point sur les actions et définir les priorités de l'année suivante
 - Envisager l'intégration d'une personne scientifique au COPIL
 - Lors de ces COPIL, favoriser le partage d'expériences entre élus et la prise de décision sur les actions à engager ou à réorienter.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Tenue des instances

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)



Partenaires

- Communes, membres des COPIL



Cible

- Membres des COPIL



Calendrier de mise en œuvre

- Dès 2026 et pour toute la durée du PCAET



Moyens humains

- 0,05 ETP



Moyens financiers / techniques

- -

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 84

Objectif: Instaurer une gouvernance forte et partagée

Animer la gouvernance du PCAET

Contexte et enjeux de l'action

Le bilan du précédent PCAET de l'agglomération (2019-2025) a mis en lumière la nécessité d'une animation régulière et ciblée pour maintenir l'engagement des différents partenaires autour des actions du PCAET.

Description de l'action

- Maintenir un comité technique (COTECH) large réunissant les agents des communes ainsi que les parties prenantes
 - Réunir ce COTECH au minimum 4 fois par an, pour partager les bonnes pratiques, mutualiser les ressources et identifier les freins et besoins d'accompagnement
 - Envisager la participation d'étudiants de filières adaptées dans le comité technique.
- Mettre en place un « Comité technique Exemplarité » regroupant les communes et les services de l'agglomération, distinct du Comité technique (COTECH) général de préparation des comités de pilotage (réunissant l'ensemble des partenaires)
 - Organiser ces « COTECH Exemplarité » dans les communes, notamment celles n'y participant pas habituellement
 - Organiser des visites de terrain et valoriser les actions sur ces communes.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Tenue des comités

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)



Partenaires

- Membres du COTECH



Cible

- Ensemble des partenaires



Calendrier de mise en œuvre

- Dès 2026 et pour toute la durée du PCAET



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- -

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

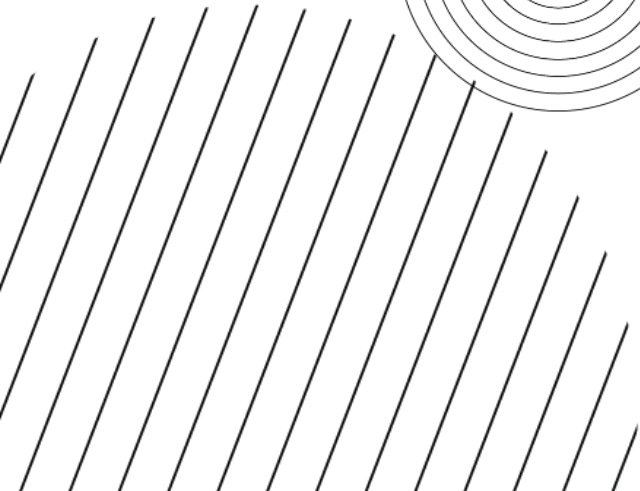
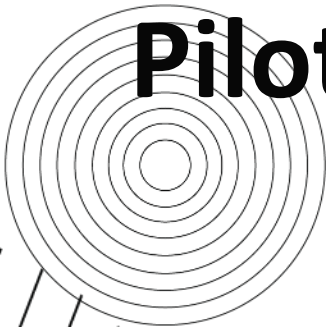


Santé
Bien-être



Objectif

Piloter et évaluer le Plan Climat





Action 85

Objectif: Instaurer une gouvernance forte et partagée

Mettre en œuvre le dispositif de suivi, analyser les résultats chaque année et déterminer la feuille de route de l'année suivante

Contexte et enjeux de l'action

La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des actions est une obligation réglementaire du PCAET. L'agglomération souhaite impliquer les diverses parties prenantes du territoire dans ce suivi afin notamment de renforcer l'appropriation du PCAET.

Description de l'action

- Développer l'outil numérique de suivi des indicateurs et de pilotage du PCAET et l'alimenter en continu
- Partager son accès et ses résultats
- Utiliser l'outil pour un bilan a minima annuel et permettre la prise de décision des élus pour le programme d'action de l'année suivante
- Organiser des groupes de travail participatifs associant habitants, associations locales, acteurs scientifiques et partenaires, afin de recueillir leurs retours sur le PCAET.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Déploiement de l'outil de suivi

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, toutes les directions)



Partenaires



Cible

- Agglo, Communes



Calendrier de mise en œuvre

- Dès 2026 et pour toute la durée du PCAET



Moyens humains

- 0,2 ETP à l'initialisation



Moyens financiers / techniques

- €€ - Investissement important pour la mise en place de l'outil, déjà budgété

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



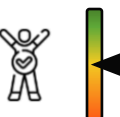
Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 86

Objectif: Instaurer une gouvernance forte et partagée

Communiquer régulièrement sur les résultats vers les élus, les communes, les partenaires et le grand public

Contexte et enjeux de l'action

Le suivi et l'évaluation des actions du PCAET permettent de rendre compte des avancées ou des difficultés rencontrées. Afin de permettre l'appropriation par tous des réussites et des écueils rencontrés, il est nécessaire de communiquer, de manière transparente et régulière, sur les résultats. Cette communication doit se baser sur des éléments de présentation et de visualisation facilement appropriables par les différentes cibles.

Description de l'action

- Diffuser a minima un rapport annuel d'avancement du PCAET et débattre des résultats lors du comité de pilotage élargi du PCAET
- Présenter le rapport annuel en bureau communautaire et partager son contenu aux communes, notamment via les référents PCAET
- Étudier l'opportunité d'utiliser une plateforme en ligne pour mettre à disposition de tous les résultats du PCAET au fil de l'eau
- Organiser un suivi annuel au sein de groupes de travail thématiques associant l'ensemble des partenaires liés à cette thématique
- Communiquer via les supports de l'agglomération et des communes sur le rapport annuel

Indicateurs de suivi et objectifs

- Réalisation et diffusion du rapport annuel
- Suivi des supports de communication et de leur mobilisation

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)



Partenaires

- Agglo (DirCom)
- Communes



Cible

- Elus, partenaires, habitants



Calendrier de mise en œuvre

- Premier bilan fin 2026



Moyens humains

- 0,05 ETP



Moyens financiers / techniques

- -

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

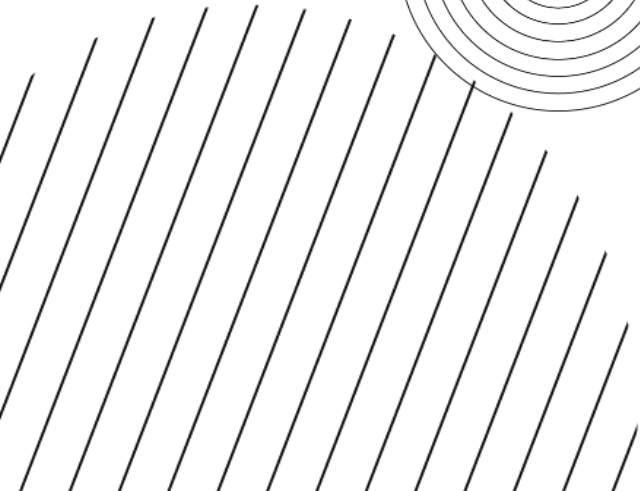
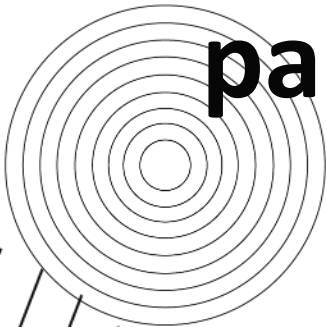


Santé
Bien-être



Objectif

**Mobiliser les porteurs d'action, les
partenaires et l'ensemble de
l'écosystème**





Action 87

Objectif: Mobiliser les porteurs d'action, les partenaires et l'ensemble de l'écosystème

Organiser des événements réguliers de rencontres, d'échanges et de retours d'expérience

Contexte et enjeux de l'action

L'agglomération souhaite organiser des rencontres régulières qui permettent de faire le point sur les avancées du PCAET, d'échanger sur des exemples concrets et ainsi de maintenir dans le temps la dynamique collective.

Description de l'action

- Organiser des rencontres par réseaux d'acteurs régulières, permettant des échanges suivis et générateurs de projets
- Organiser des visites entre partenaires du PCAET (ex : SIOM, recycleries...) pour renforcer la transversalité et identifier des pistes de collaboration ou d'amélioration.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre de rencontres

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)



Partenaires

- Tous



Cible

- Partenaires



Calendrier de mise en œuvre

- Dès 2026 et pour toute la durée du PCAET



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- € - Logistique des rencontres

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 88

Objectif: Mobiliser les porteurs d'action, les partenaires et l'ensemble de l'écosystème

Déployer un dispositif permettant de mettre en avant les acteurs du PCAET et de favoriser leur coopération

Contexte et enjeux de l'action

Pour renforcer la visibilité des acteurs engagés dans le PCAET, l'agglomération souhaite déployer un dispositif innovant valorisant les initiatives portées et encourageant les coopérations.

Description de l'action

- Référencer et valoriser les initiatives des acteurs du PCAET, à travers des outils de cartographie
- Animer ce réseau numérique, proposer des moyens d'échanges directs entre les acteurs
- Proposer des défis, des animations à travers l'outil et lors d'événements ponctuels

Indicateurs de suivi et objectifs

- Nombre d'initiatives valorisées

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE)



Partenaires



Cible

- Partenaires du PCAET, acteurs de la transition



Calendrier de mise en œuvre

- Dès 2026 et pour toute la durée du PCAET



Moyens humains

- 0,2 ETP



Moyens financiers / techniques

- €€ - Mise en place de la solution technique

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience

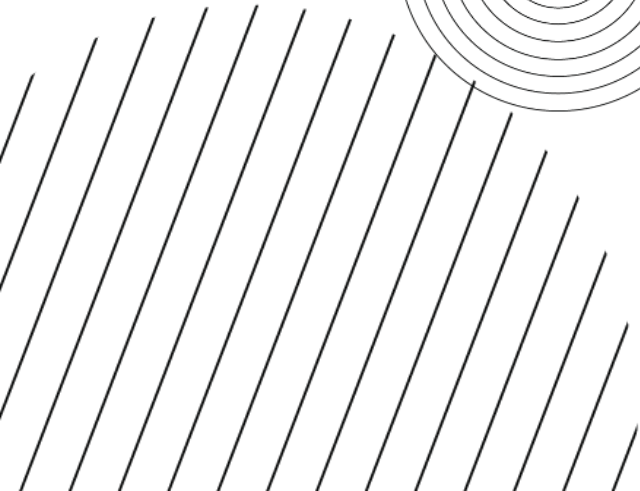
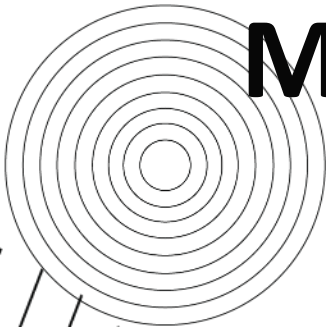


Santé
Bien-être



Objectif

Mobiliser les financements





Action 89

Objectif: Mobiliser les financements

Créer un fonds territorial pour soutenir le financement des actions

Contexte et enjeux de l'action

Face aux besoins croissants de financement des actions de transition écologique et dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, l'objectif de l'action est de permettre la mobilisation de ressources complémentaires, notamment privées, pour soutenir concrètement les initiatives locales et renforcer leur pérennité.

Description de l'action

- Réaliser une analyse des possibilités de création d'un fonds territorial, en identifiant les sources de financement potentielles (structures privées notamment)
- Mettre en place ce fonds :
 - Définir des critères d'éligibilité et de sélection des projets portés par les acteurs du territoire
 - Assurer la gestion du fonds
- Analyser les possibilités de création de fonds abondés par des structures privées notamment.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Montant total des financements mobilisés via le fonds

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, Finances)



Partenaires



Cible

- Financeurs potentiels



Calendrier de mise en œuvre

- 2026-2027



Moyens humains

- 0,3 ETP ponctuel, à créer



Moyens financiers / techniques

- € - Coût de fonctionnement selon l'ampleur du fonds

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être



Action 90

Objectif: Mobiliser les financements

Réaliser une veille sur les mécanismes de financement et les mobiliser

Contexte et enjeux de l'action

La mise en œuvre du PCAET requiert des moyens financiers importants qui ne pourront reposer uniquement sur les ressources de l'agglomération. Dans un contexte marqué par la diminution des dotations de l'État, la réussite du plan dépendra de la capacité à identifier, mobiliser et optimiser un large éventail de financements.

Description de l'action

- Mettre en place une veille continue sur les dispositifs de financement disponibles
 - Éventuellement, organiser des démarches concertées avec d'autres collectivités territoriales (EPCI, communes) pour mutualiser les candidatures
- Poursuivre la mutualisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE) issus des travaux sur le patrimoine bâti
- Assurer un rôle actif de plaidoyer actifs auprès de l'État afin de renforcer les financements en faveur de la transition écologique.

Indicateurs de suivi et objectifs

- Financements mobilisés

Caractéristiques de l'action



Pilote

- Agglo (TE, Finances, autres directions)



Partenaires

- Autres EPCI
- Communes



Cible

- Agglo



Calendrier de mise en œuvre

- Dès 2025 et pour toute la durée du PCAET



Moyens humains

- 0,1 ETP



Moyens financiers / techniques

- -

Analyse multicritère



Atténuation



Adaptation



Énergie



Environnement



Qualité de l'air



Résilience



Santé
Bien-être

Liste des sigles, acronyme et abréviations

ABC :	Atlas de la biodiversité communal	OFB :	Office Français de la Biodiversité
ACTEE :	Action des Collectivités Territoriales par l'Efficacité Énergétique (programme financé par les CEE pour développer les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics)	PAT :	Projet Alimentaire Territorial
ADEME :	Agence de la transition écologique	PAQA :	Plan d'Action pour la Qualité de l'Air
Agglo :	Communauté d'agglomération Paris-Saclay	PLM :	Plan Local de Mobilité
ALEC OE :	Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest-Esson	PLPDMA :	Plan Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés
ARB :	Agence Régionale de la Biodiversité d'Île-de-France	PLU :	Plan Local d'Urbanisme
CA :	Chambre d'Agriculture	PPBE :	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
CCI :	Chambre de Commerce et d'Industrie	PSE :	Paie pour services environnementaux
CEE :	Certificat d'Économie d'Énergie	SDC :	Schéma Directeur Cyclable
CMA :	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	SDE :	Schéma Directeur de l'Énergie
CPN VS :	Association Connaître Protéger la Nature Val de Seine	SPASER :	Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables
Dev Eco :	Direction Attractivité et développement économique	T&C :	Association Terre et cité
Dev Terr :	Direction du développement territorial	TC :	Transports en commun
DENIT:	Direction enjeux numériques et innovation territoriale	TE :	Transition écologique
DirCom :	Direction de la communication	TV :	Association Triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix
DMA :	Déchets Ménagers et Assimilés	ZPNAF :	Zone de protection naturelle agricole et forestière
DRIEAT :	Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France		
EnR&R:	Énergie Renouvelable et de Récupération		
Esp Publics :	Direction de l'espace public et des circulations douces		
ESS :	Économie Sociale et Solidaire		
FNE IDF :	France Nature Environnement Île-de-France		
GES :	Gaz à Effet de Serre		
INRAE :	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement		
LEADER :	Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (volet territorial du FEADER : Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural)		
LPO :	Ligue de protection des oiseaux		